

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 11 janvier 2016 pour le lundi 18 janvier 2016 à 14 heures 30.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

<b>M. le Maire</b>	n°1	Désignation du Secrétaire. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°2	Pouvoirs. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°3	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°5	Communications diverses. (page 13).
<b>Mme CHERADAME</b>	n°6	Projet centre-ville. Plan d'action pour le quartier Carmes. Communication. (page 14).

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Mme CHERADAME</b>	n°7	Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 45).
<b>M. MARTIN</b>	n°8	Habitat-Logement. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Travaux de résidentialisation de 134 logements de l'ensemble immobilier du Clos Gauthier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 191 130 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 47).
<b>M. POISSON</b>	n°9	Mobilité - stationnement. Stationnement en ouvrage et stationnement sur voirie. Approbation des catégories d'usagers et des tarifs applicables. Approbation d'avenants aux contrats d'exploitation à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION. (page 48).
<b>M. POISSON</b>	n°10	Mobilité - stationnement. Exploitation du stationnement payant sur voirie sur le nouveau périmètre. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert. (page 67).
<b>Mme ANTON</b>	n°11	Environnement. Mise en œuvre du projet européen « quartier du futur ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Espace Info Énergie du Loiret. (page 69).

<b>Mme ANTON</b>	n°12	Gestion des risques. Projet de construction d'un entrepôt de stockage couvert au 75 rue du parc à Orléans. Avis à émettre. (page 71).
<b>Mme ANTON</b>	n°13	Risque inondation. Approbation d'une convention à passer avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation. Attribution d'une subvention. (page 72).
<b>Mme ANTON</b>	n°14	Gestion des risques. Topographie des carrières souterraines. Approbation d'une convention à passer avec le comité départemental de spéléologie du Loiret. Attribution d'une subvention. (page 74).

#### **VIE SOCIALE ET CITOYENNETE**

<b>M. MONTILLOT</b>	n°15	Restauration collective. Approbation d'un avenant n° 1 au contrat passé avec la SOGERES. (page 75).
<b>M. MONTILLOT</b>	n°16	Éducation. Dénomination de l'école maternelle située rue du Colonel O'Neill. (page 77).
<b>M. SANKHON</b>	n°17	Sports. Dispositifs d'animations sportives pendant les vacances scolaires. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., J.A.M., A.E.S.C.O., A.D.A.G.V. et l'U.P.A. (page 78).
<b>M. SANKHON</b>	n°18	Sports. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec des associations. Attribution de subventions. (page 79).
<b>Mme LECLERC</b>	n°19	Petite enfance. Crèche parentale le P'tit Mouflet. Approbation de la convention d'objectifs 2016-2018. Attribution d'une subvention. (page 83).
<b>M. NOUMI KOMGUEM</b>	n°20	Santé. Dénomination de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Source. Approbation d'une convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. (page 84).
<b>Mme LOEILLET</b>	n°21	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 88).

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

<b>Mme GRIVOT</b>	n°22	Tourisme. Cathédrale d'Orléans. Projection du spectacle son et lumière. Travaux d'ouverture de façade du 4 rue Jeanne d'Arc pour la mise en place d'un matériel de vidéo projection et de sonorisation. Approbation d'une convention. (page 92).
<b>M. GABELLE</b>	n°23	Fêtes de Jeanne d'Arc 2016. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention. (page 93).
<b>Mme KERRIEN</b>	n°24	Spectacle vivant. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec la Scène Nationale d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 94).

- Mme KERRIEN** n°25 Spectacle vivant. Théâtre Charbon. Approbation d'une convention d'objectifs et de soutien 2016-2018. Attribution d'une subvention. (page 95).
- M. BARBIER** n°26 Conservatoire. Approbation d'une convention de financement à passer avec le Département du Loiret. Attribution d'une subvention. (page 96).

#### **TERRITOIRES ET PROXIMITE**

- Mme de QUATREBARBES** n°27 Espaces verts. Fournitures horticoles. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 97).
- Mme CARRE** n°28 Espace Public. Quartier Argonne Nécotin Belneuf. Convention Territoriale de l'Argonne. Dénomination d'une voie. (page 100).
- M. BLANLUET** n°29 Espace public. Quartier Blossières Murlins. Prolongement de la rue Louis Braille. Dénomination d'une voie. (page 103).

#### **RESSOURCES**

- Mme SAUVEGRAIN** n°30 Achats. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" et le C.C.A.S. d'Orléans pour plusieurs familles d'achat. (page 104).
- Mme SAUVEGRAIN** n°31 Relations humaines. Fourniture d'équipements de protection individuelle. Recours à la centrale d'achats APPROLYS. (page 106).
- Mme SAUVEGRAIN** n°32 Relations humaines. Convention de partenariat avec le C.O.S. Prorogation pour une durée d'une année. Approbation d'un avenant n° 3. Attribution d'une subvention. (page 106).
- M. PEZET** n°33 Bâtiments communaux. Réalisation de diagnostics techniques (DDT - DPE - amiante - plomb). Approbation d'un marché. (page 107).
- M. LANGLOIS** n°34 Service géomatique. Prestations. Actualisation de tarifs. (page 108).

Le Maire : M. Olivier CARRE

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 25 janvier 2016.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Olivier CARRE



## PROCES - VERBAL

***Le lundi dix-huit janvier deux mille seize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.***

***Etaient présents :***

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,

Mme ANTON, M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC (jusqu'à 16 h 15), MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD, LANGLOIS (à partir de 16 h 25), Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, MM. HOEL, M. BLANLUET, Adjoint ;

MM. MOITTIE, GAINIER, Mmes ARSAC, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE (à partir de 14 h 50), M. PEZET, Mme ZERIGUI (à partir de 14 h 50), MM. VINCOT, LAGARDE, BAILLON, BARBIER, RENAULT, Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes LEVELEUX-TEIXEIRA, FOURCADE, MM. de BELLABRE, LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET,

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

Mme LECLERC	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 16 h 15)
M. LANGLOIS	à	M. PEZET (jusqu'à 16 h 25)
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME
Mme LABADIE	à	M. GABELLE (jusqu'à 14 h 50)
Mme ALLAIRE	à	M. FOUSSIER
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	M. YEHOUESSI

***Absents et excusés :***

Mme MATET de RUFFRAY,  
M. GRAND

La séance est ouverte à 14 heures 33.

N° 1 – **Désignation du Secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de Secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2 – **Pouvoirs.**

Mme LECLERC	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 16 h 15)
M. LANGLOIS	à	M. PEZET (jusqu'à 16 h 25)
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME
Mme LABADIE	à	M. GABELLE (jusqu'à 14 h 50)
Mme ALLAIRE	à	M. FOUSSIER
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	M. YEHOUESSI

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015.**

**M. le Maire** – Au regard de l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015, y a-t-il y des remarques ? M. de BELLABRE, vous avez la parole.

**M. de BELLABRE** – Merci M. le Maire. Je ne sais pas si j'attends le mois prochain, mais j'aurais une remarque à faire sur le Conseil Municipal du mois de décembre.

**M. le Maire** – Dans ce cas, il vaut mieux attendre et voir ce qui est relaté dans le compte-rendu.

**M. de BELLABRE** – D'accord.

**M. le Maire** – S'il n'y a pas de remarques sur celui de novembre, je vous consulte.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de novembre, décembre 2015 et janvier 2016 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

---

**MARCHES**

15-448	19/11/15	Événementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de contrats de cession de spectacles : Association Cirque Autour 2 180 € T.T.C. Compagnie DTC/FLUX 1 860 € nets de T.V.A.
--------	----------	--

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 18 janvier 2016 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
15-462	2/12/15	Événementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de deux contrats de prestations de services : Auto-entreprise Kid Événementiel 3 701 € nets de T.V.A. Association Cavaliers Chapellois de Maison Rouge 1 650 € nets de T.V.A.
15-465	11/12/15	Événementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de contrats de cession de spectacles : Association Becarre Production 840 € nets de T.V.A., Association Musique et Equilibre 940 € nets de T.V.A., Association Dance Industrie 600 € nets de T.V.A., Association Décalage 970 € T.T.C.
15-473	11/12/15	Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative. Lecture poétique. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association Théâtre de l'Imprévu. Montant total 422 € T.T.C.
15-475	11/12/15	Conservatoire à rayonnement départemental de musique, de danse et théâtre. Concert - spectacle. Association Cuivres à la carte. Somme globale maximum de 3 200 € T.T.C.
15-477	11/12/15	Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Organisation d'ateliers d'art dramatique. Association C(h)aractères. Montant global 12 240 € T.T.C.
15-480	11/12/15	Musée des Beaux-Arts. Matinées du conte. Association Allo Maman Bobo. Montant total 756 € nets de T.V.A.
15-481	15/12/15	Orléans Jazz 2016. Contrat de prestations de services. M. Stéphane KOCHOYAN, auto-entrepreneur. Montant global 5 720 € T.T.C.
15-482	11/12/15	Théâtre Gérard Philipe. Contrats de spectacles : Label Caravan pour un montant global maximum de 4 895 € T.T.C. Théâtre de l'Eventail pour un montant global maximum de 6 690 € nets de T.V.A.
15-487	11/12/15	Orléans Vous Coach, École Municipale d'Initiation Sportive. Organisation des sections sportives annuelles saison 2015 - 2016. Approbation de conventions de prestations de services.
15-508	17/12/15	Fourniture et exploitation de fontaines à eau et de distributeurs automatiques de boissons/friandises à la Mairie d'Orléans et ses annexes. Société LYOVEL : pour un montant minimum de 480 € T.T.C. et un montant maximum de 24 960 € T.T.C., pour un montant forfaitaire de 8 100 € T.T.C., sur la durée globale du marché.
15-511	23/12/15	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la plaine de jeux du Belneuf. Groupement FEUILLE A FEUILLE / ARKHOS-SKARBK ARCHITECTES / ECE ENVIRONNEMENT / INCA. Approbation d'un avenant n° 2.
15-513	4/01/16	Maîtrise d'œuvre pour la requalification des rues du Faubourg Bannier, de la Gare et boulevard de Châteaudun. Approbation d'un marché à passer avec ERA INGENIEURS CONSEIL pour un montant provisoire de rémunération de 92 757 € T.T.C. (option comprise).

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
15-514	4/01/16	Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable. Direction de la mobilité, des transports et du stationnement. Régie de recettes des horodateurs. Modification du mode de paiement.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
15-449	19/11/15	Marché de Noël. Manège en forme de sapin de Noël. Approbation d'une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec M. Janosik TIXIER, autoentrepreneur. Montant redevance 930 € nets de T.V.A.
15-469	11/12/15	Immeuble 1 bis rue Henri Roy. Association France Bénévolat Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-470	11/12/15	Immeuble 1 bis rue Henri Roy. Association Mouvement Vie Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-483	11/12/15	Salle Belle Croix. Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
15-484	11/12/15	Immeuble des Fontainiers sis 22 rue Moine. M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-485	11/12/15	Local sis 2 rue Alfred de Vigny. Association de Parents d'Elèves d'Orléans La Source. Résiliation d'une convention de mise à disposition.
15-486	11/12/15	Palais des Sports. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-488	21/12/15	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Association le Sandre Orléanais. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public. Redevance annuelle 100 €.
15-491	11/12/15	Palais des Sports. S.A.S.P. Fleury Loiret Handball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-492	11/12/15	Immeuble rue Antoine Lavoisier. Mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Résiliation.
15-500	21/12/15	Salle Albert Camus. Comité des Fêtes Loire Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des vide-greniers.
15-501	21/12/15	Salle Pellicer. Club des Séniors de La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation d'animations.
15-502	21/12/15	Salle Pellicer. Club des Séniors de La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation d'animations. Année 2016.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
15-503	21/12/15	Salle Pellicer. Comité des Fêtes d'Orléans La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
15-504	21/12/15	Salle Pellicer. Association Qualité de la Vie à La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation d'animations.
15-505	21/12/15	Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans. Société Orléans Gestion. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation des installations sportives.
<u>ASSURANCES</u>		
15-453	24/12/15	Assurance du bateau l'Inex et de son ponton. Cabinet CAP-MARINE. 6 553,35 € T.T.C.
15-474	17/12/15	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débiteur de l'indemnité).
<u>CONTENTIEUX</u>		
15-490	17/12/15	Constitution de partie civile. Outrages et menaces de mort envers deux policiers municipaux. Ville d'Orléans contre M. X. 24 septembre 2015.
15-498	9/12/15	Défense à une instance. Contentieux. Conseil d'Etat. Requête en appel contre l'ordonnance de référé-liberté du 2 décembre 2015 rendue par le Tribunal Administratif d'Orléans relative à l'arrêté du Maire du 17 novembre 2015 concernant l'euthanasie d'un chien. M. X et M. Y contre Ville d'Orléans.
15-506	21/12/15	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation de l'arrêté du Maire du 17 novembre 2015 prescrivant l'euthanasie d'un chien. M. X contre Ville d'Orléans.
15-507	17/12/15	Défense à une instance. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. M. et Mme X contre Ville d'Orléans.
15-512	4/01/16	Défense à une instance. Contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Immeuble 13 rue Croix de Bois frappé d'insalubrité irrémédiable. M. et Mme X contre Mairie d'Orléans.
<u>DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE</u>		
15-497	14/12/15	Service Archéologique. Diagnostic archéologique 4 quai du Châtelet. Approbation d'une convention à passer avec la Société Civile Treize D.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

15-510	18/12/15	Exercice du droit de préemption sur le bail commercial situé 13-15 rue Royale à Orléans, détenu par la S.A.R.L. Société du Martroi exploitant le commerce « Leclerc Jeans ».
--------	----------	--

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 3 décembre 2015 et le 8 janvier 2016 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1160	DE0372	Rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 15 1165	AO0158 (lots 4-7)	22 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 15 1192	AM0213	3 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 15 1202	BI0182	250 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1219	AO0127 (lots 60-65)	21 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1221	AN0399	7 venelle de la Boeche	Non préemption
DA 45234 15 1225	AT0104 (lot 206)	Rue Saint-Yves	Non préemption
DA 45234 15 1226	EM0028 (lots 237-35-70)	1 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 15 1227	DH0036 (lots 23-3-43)	28 rue du Clos Rozé	Non préemption
DA 45234 15 1229	DI0144 DI0176	135bis -137 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 15 1231	AO0427 (lots 1-10-3-7-8)	24 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 15 1232	DY0080	6 rue des Aubépines	Non préemption
DA 45234 15 1233	BO0106	202 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1234	AH0662 AH0663 (lots 152-178-55)	2 bis rue Henri Duvillard	Non préemption
DA 45234 15 1235	BT0615 (lots 64-65)	15 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 15 1236	AD0118 AD0032 (lots 225-34)	Rue de la Poudrière	Non préemption
DA 45234 15 1237	AN0127	9 rue de l'Immobilière	Non préemption
DA 45234 15 1238	AO0670 (1 lot en cours)	1 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1239	CW0460 CW0482 CW0533 CW0594 CW0596 (lots 10-40-48)	Rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 1240	DN0099 DN0846	8 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 15 1241	BK0264 (lots 13-2-4-7-8)	1 rue Pereira	Non préemption
DA 45234 15 1242	BS0561 (lots 2-8-9)	89 bis rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 15 1243	AZ0257 (lot 7)	6 quai Barentin	Non préemption
DA 45234 15 1244	ET0844	5 allée Georges Brassens	Non préemption
DA 45234 15 1245	BR0120 (lots 1-11-12-15)	14 rue de la République	Non préemption
DA 45234 15 1246	BD0285 BD0310	5 rue du Bœuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 15 1247	AO0670 (1 lot en cours)	1 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1248	CD1132	93 rue du Fil Soie	Non préemption
DA 45234 15 1249	BI0025 (lot 6)	38 rue Sainte Catherine	Non préemption

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 18 janvier 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1250	CD0518	1 rue Saint-Denis	Non préemption
DA 45234 15 1251	AV0718 AV0720 (lots 26-63)	3 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 15 1252	AV0719 (lots 13-22-27-45-54-7)	1 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 15 1253	BI0074 (lots 22-6)	13 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 15 1254	AL0045	8 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 15 1255	CW0862 CW0865	9 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 15 1256	CI0452 CI0559 CI0450 CI0562	16 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 15 1257	DN0861	4 passage Claude Lewy	Non préemption
DA 45234 15 1258	BK0307 (lot 4)	39 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 15 1259	BL0035 (lot 5)	2 rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 15 1260	BD0023	37 rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 15 1261	CL0324 CL0328	6 rue du Grand Villiers	Non préemption
DA 45234 15 1262	BD0024 (lots 1-10-25-26-40-41)	44 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 15 1263	DI0050	Rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 15 1264	ET0444	7 rue Albert Einstein	Non préemption
DA 45234 15 1265	BI0200	8 rue Louis Roguet	Non préemption
DA 45234 15 1266	BI0120	5 place Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 15 1267	AZ0170 (lots 18 à 23-4)	21 rue des Chats Ferrés	Non préemption
DA 45234 15 1268	CX0049	4 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 15 1269	AR0729 AR0739 AR0747 AR0748 AR0751 AR0755 AR0756 AR0758 AR0759	3 rue Jean-François Deniau	Non préemption
DA 45234 15 1270	BI0209 (lot 7)	272 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1271	AO0427 (lots 2-4-5-6-9)	24 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 15 1272	AO0427 (lots 1-10-3-7-8)	24 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 15 1273	BY0358	119 ter rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 15 1274	EM0001 (lots 235-32-68)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 15 1275	CP0416 CP0577 CP0578	85 ter rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 15 1276	CP0579 CP0582 CP0583	85 ter rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 15 1277	CK0604	15 rue Louise Bonne	Non préemption
DA 45234 15 1278	DO0143 (lots 160-229-98)	1 passage du Cèdre	Non préemption
DA 45234 15 1279	DP0080	95 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 15 1280	AO0174 (lots 1-8)	8 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 15 1281	BK0001 (lots 10-17)	44 rue Royale	Non préemption
DA 45234 15 1282	BZ0189	117 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 15 1283	BM0023 (lot 3)	13 rue Saint-Côme	Non préemption
DA 45234 15 1284	AY0034 (lot 20)	62 rue des Turcies	Non préemption
DA 45234 15 1285	DP0178	24 rue Basse Mouillère	Non préemption
DA 45234 15 1286	DE0818	Rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 15 1287	BM0019 (lot 16)	97 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1288	DL0108	91 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 15 1289	BM0045	81 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1290	BP0074 (lots 19-22 à 24-5)	14 rue Porte Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 15 1291	BI0215 (lot 105)	43 rue Etienne Dolet	Non préemption

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 18 janvier 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1292	BD0095 (lots 2-7)	1 rue des Minimes	Non préemption
DA 45234 15 1293	DX0089	12 rue des Platanes	Non préemption
DA 45234 15 1295	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119	124 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 15 1296	DP0080 (lots 19-6-7-9)	95 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 15 1298	ES0070 ES0072 (lot 48)	57 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 15 1299	CP0529	135 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 15 1301	BN0005	58 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 15 1302	BK0085 (lots 11-19-22-25-28-29- 47)	225 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1304	DH0032	63 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 15 1305	BE0124 (lots 14 à 16-5 à 8)	98 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 15 1306	DE0286	25 rue du Lièvre d'Or	Non préemption
DA 45234 15 1307	BS0224	18 rue Albert Laville	Non préemption
DA 45234 15 1308	AH0343	95 rue du Faubourg Saint- Jean	Non préemption
DA 45234 15 1310	AP0221	11 place de la Nouvelle Orléans	Non préemption
DA 45234 15 1311	AV0295 BE0149 (lot 120)	104 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 15 1312	BT0206	19 rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 15 1314	AO0158 (lots 1-10-14)	22 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 15 1315	BK0230 (lots 1-2-3-7)	5 rue au Lin	Non préemption
DA 45234 15 1316	CW0117	15 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 1317	BL0168	9 rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 15 1318	CP0177	Venelle des Bleuets	Non préemption
DA 45234 15 1319	AI0069	8 rue du Général de Sonis	Non préemption
DA 45234 15 1320	AK0108	52 quai de la Madeleine	Non préemption
DA 45234 15 1321	DH0108	112 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 15 1322	BT0051 BT0582	4 Cité Nouvelle du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 15 1323	EP0230	10 rue Michael Faraday	Non préemption
DA 45234 15 1324	AM0534	6 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 15 1325	EP0253 (lots 45-46)	18 avenue de la Bolière	Non préemption
DA 45234 15 1327	CZ0520 CZ0528 CZ0529 (lots 10 à 15-33-83 à 104-162 à 166)	5 impasse Eugène Delaire	Non préemption
DA 45234 15 1328	CW0089	2 rue Croix de la Pucelle	Non préemption
DA 45234 15 1329	BI0267 (lots 14-26)	54 rue Royale	Non préemption
DA 45234 15 1330	BL0218	30 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 15 1331	DN0042	65 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 15 1332	AR0621 AR0636 AR0644 AR0659 AR0663 AR0620 AR0631 (lots 103-152-153)	7 avenue du Général Patton	Non préemption
DA 45234 15 1333	AC0382	6 rue Jacques Grosnot Bailly Orléans	Non préemption
DA 45234 15 1334	AB0224 AB0226	371 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 15 1338	ES0078 ES0081 (lot 46)	1 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 16 0002	AO0375	23 rue de la Concorde	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0006	BI0033 (lot 5)	24 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 16 0010	AO0421 AO0623 AO0624	28 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 16 0011	AH0161	19 rue Landreloup	Non préemption
DA 45234 16 0012	BL0215 (lots 22-23-24-6)	24 rue de la Charpenterie	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE  
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le 6 janvier 2016 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 15 0076	175	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 15 0077	24	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 15 0079	19	rue	de la Lionne	Non préemption
FC 45234 15 0080	16	rue	Bannier 5 rue de la Cerche	Non préemption
FC 45234 15 0081	11	place	du Général de Gaulle	Non préemption
FC 45234 15 0082	11	rue	du Cheval Rouge	Non préemption
FC 45234 15 0083	44	rue	du Colombier à l'angle de la Rue des Grands Champs	Non préemption
FC 45234 15 0084	21	rue	Charles Sanglier	Non préemption
FC 45234 15 0085	12	rue	Porte Saint Vincent	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de l'ASSOCIATION JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE (J.A.L.M.A.L.V.), à l'occasion de l'attribution d'une subvention et de la mise à disposition de nouveaux locaux ;

- de l'OPEN AGRIFOOD ORLEANS, pour le soutien apporté dans l'organisation de l'évènement ;

- de l'ASSOCIATION BADA-BOUM, pour le don de places ayant permis à des enfants hospitalisés d'assister à un match de l'O.L.B. ;

- de l'ASSOCIATION OPEN HANDISPORT DU LOIRET, pour le soutien apporté lors de l'organisation du tournoi 2015 ;

- de l'UNION SPORTIVE ORLEANAISE DE TIR, pour l'aide apportée dans l'organisation du 14ème challenge orléanais de tir inter-clubs ;

- de l'ASSOCIATION QUALITE DE VIE A LA SOURCE, pour l'aide apportée et la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'édition 2015 du Téléthon.

N° 6 – **Projet centre-ville. Plan d'action pour le quartier Carmes. Communication.**

\*  
\* \*  
\*

Présentation d'un PowerPoint par  
Mmes CHERADAME, BARRUEL et M. GEFFROY

\*  
\* \*  
\*



**M. le Maire** – Je vais laisser la parole à Mme CHERADAME pour qu'elle nous dévoile son plan d'actions pour le quartier Carmes.

**Mme CHERADAME** – Je vous remercie, M. le Maire. Je vous invite à visualiser ce petit film du quartier dans lequel se situent les actions qui vont être menées dans les années qui viennent.

Le quartier Carmes s'inscrit dans le centre-ville dans lequel nous avons déjà engagé plusieurs aménagements de Z.A.C. Ceci étant, la Z.A.C. Carmes, telle qu'elle est connue, représente 15 % de l'ensemble du centre-ville. C'est la plus grande zone d'aménagement faite dans le centre-ville jusqu'à ce jour.

Le projet de la rue des Carmes vous a été présenté ici, à partir de 2008. Aujourd'hui, nous revenons vers vous afin de vous présenter les avancées qui sont faites sur les travaux qui vont être engagés. Ces travaux concernent les immeubles du 45 au 75 de la rue des Carmes, qui vont faire l'objet d'une complète restructuration, avec un travail patrimonial qui va être important, notamment sur les façades

de ces bâtiments, sans compter bien évidemment, les restaurations patrimoniales des bâtiments qui sont aujourd'hui inscrits.

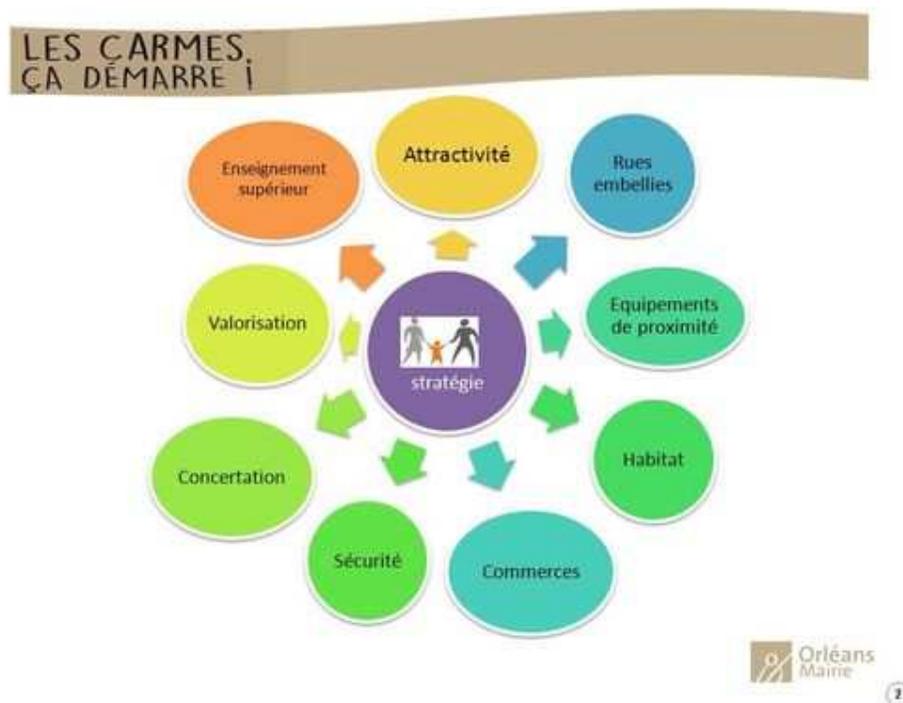
En ce qui concerne les travaux d'élargissement dont nous avons déjà beaucoup parlé dans cette enceinte, l'objectif est de faire en sorte d'avoir une complète ouverture de l'hôpital Porte Madeleine avec l'ensemble du centre-ville, aussi bien de par cette visualisation de l'hôpital Porte Madeleine à partir de la rue des Carmes, qu'à partir du site de l'hôpital Porte Madeleine, ce site de 5 hectares.

Ces travaux s'inscriront sur les deux bâtiments qui sont à l'extrémité ouest de la rue des Carmes, que vous voyez aujourd'hui.

Les 5 hectares qui sont aujourd'hui inscrits sur le site Porte Madeleine concernent bien évidemment le programme d'enseignement supérieur, de santé, avec le travail qui se fera sur le site Payen qui reste une propriété de l'hôpital, ainsi que le regroupement du conservatoire et d'autres établissements d'enseignement scolaire sur l'ouest du centre-ville.

Le PowerPoint qui vous est présenté aujourd'hui, permet de reprendre l'ensemble des éléments que je vous ai rapidement brossés au travers de ce film.

J'inviterai, tout à l'heure, Mme BARRUEL et M. GEFFROY à évoquer les passages plus précisément sur l'implantation universitaire et sur l'ensemble de la politique de sécurité qui va être travaillée avec les habitants sur le quartier.



**Mme CHERADAME** – Aujourd'hui, nous sommes sur une vision plus stratégique de l'ensemble du travail qui va se faire pour les habitants du quartier Carmes, en mettant en exergue l'ensemble des problématiques qui voient le jour, pour vivre sereinement et, je dirai, en famille, dans ce quartier.

Les politiques de commercialisation, de commercialité, d'habitat, d'équipement, seront brossées, ainsi que celles de renouvellement de l'espace public, avec les travaux qui se font aujourd'hui, à

*l'instar de ce qui s'est fait sur la rue du Grenier à sel et sur la rue des Grands Champs qui ont été déjà requalifiées.*

**LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !**

**1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX  
ET ARRIVEE DE L'UNIVERSITE EN CENTRE-VILLE**

**Un grand projet urbain porté depuis 2001 qui a transformé et embelli  
le centre-ville d'Orléans, capitale de Région**

Patrimoine, logements, commerces, activités culturelles, tranquillité



Rues et places      Culture et animation      Patrimoine redécouvert



**Mme CHARADAME** – *En dehors des travaux de requalification de voirie, la situation sur le quartier n'a malheureusement cessé de se dégrader, alors que l'ensemble du centre-ville est aujourd'hui considéré comme étant un lieu touristique attractif, qui rayonne au travers diverses animations, notamment culturelles, je pense à la reconquête des bords de Loire, au travail qui s'est fait sur les places, comme la place de la République ou la place du Martroi, de nouveaux lieux de convivialité qui, aujourd'hui, sont appréciés par chacun.*

*Bien évidemment, la politique de rénovation des façades qui a fait découvrir qu'Orléans était la ville qui comptait le plus de ponts de bois sur l'axe ligérien, va se poursuivre.*

LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !

## 1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX ET ARRIVEE DE L'UNIVERSITE EN CENTRE-VILLE

### La dernière phase de la transformation du centre-ville



**Mme CHERADAME** – *Aujourd'hui, c'est le quartier Carmes qui représentera l'ensemble du plan d'actions qui va vous être dévoilé, alors que la Z.A.C. des Carmes en elle-même, ne représente qu'une partie de ce quartier. C'est un périmètre d'actions plus élargi que le périmètre de la Z.A.C. qui est pris en compte dans les politiques qui vont être menées.*

*Vous voyez sur cette diapositive, le périmètre de la Z.A.C. entouré en rouge, le site de l'hôpital Porte Madeleine à l'extrémité ouest et puis, l'ensemble des voiries à requalifier. Le périmètre d'actions est lui, un périmètre qui s'étend des boulevards à la Loire, en passant par l'axe de la rue Bannier.*



**Mme CHERADAME** – La Z.A.C., telle qu'elle est connue, est conçue depuis 2008. Aujourd'hui, elle a un architecte en chef qui est Jacques FERRIER, qui a travaillé sur un projet d'éco-Z.A.C.

Cette éco-Z.A.C. s'entend complètement à partir du moment où l'on est dans un site qui est irrigué par le tramway, qui est irrigué par la chaufferie biomasse, et qui permet d'avoir l'ensemble des composantes énergétiques pour favoriser une inscription plus écologique dans l'environnement, avec la capacité primordiale d'être en plein cœur du centre-ville avec, tout ce qui est culturel et d'enseignement, notamment de l'enseignement supérieur.

LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !

## 1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX ET ARRIVÉE DE L'UNIVERSITÉ EN CENTRE-VILLE

**Le patrimoine de l'ancien hôpital sera restauré et ouvert sur le centre-ville**



1715- Chapelle St Charles



1715- Chapelle St Charles



1845 – Hôtel Dieu Galerie sud sur cour d'honneur.



1875 - Sud de l'Hospice Général



Pension Dubreuil



Hôtel Payen



**Mme CHERADAME** – *Le patrimoine ancien de l'hôpital tel qu'il est connu, est aujourd'hui non-utilisé. Je pense à la chapelle Saint Charles qui a servi de garde-meubles de l'hôpital, qui sera entièrement restaurée et aura vocation à s'inscrire dans la politique culturelle avec le travail sur le conservatoire et un auditorium sur cette chapelle.*

*Les travaux concerneront également l'hôtel Dieu notamment, l'ensemble des couloirs de l'hôpital par lesquels on se rendait dans les services de pédiatrie et de gériatrie, les services de radiologie, ainsi que les divers bâtiments, notamment les pensions Dubreuil et Payen qui, aujourd'hui, sont très emblématiques, et qui nécessitent justement d'avoir cette ouverture à partir de la rue des Carmes.*

*La pension Payen restera propriété de l'hôpital, puisque c'est sur ce site que l'hôpital envisage l'installation, notamment du grand dispensaire, et de diverses associations d'accès aux soins de santé pour les personnes en situation de précarité.*

**LES CARMES, ÇA DÉMARRE !**

### 1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX ET ARRIVÉE DE L'UNIVERSITÉ EN CENTRE-VILLE

**L'arrivée confirmée de l'Université dans le contrat de plan Etat-Région  
Une opportunité historique pour Orléans Capitale Régionale,  
et pour le quartier**

Acquisition engagée du site de l'ancien Hôpital

- Objectif : les premiers étudiants à partir de 2020
- L'installation dans l'ancien Hospice Général qui sera restauré
- Un futur Learning center de l'Université
- D'autres unités d'enseignement supérieur à l'étude



Orléans Mairie

**Mme CHERADAME** – *Maintenant, je vais laisser la parole à Mme BARRUEL pour expliquer le programme universitaire envisagé.*

**Mme BARRUEL** – *Merci, Mme CHERADAME.*

*Comme vous le savez, l'acquisition de l'hôpital Madeleine est l'opportunité pour la Ville de faire venir l'enseignement supérieur et l'université en centre-ville à Orléans.*

*Nous avons fait inscrire au contrat de plan Etat-Région des crédits pour favoriser l'implantation de cette université en centre-ville. C'est un acte important puisqu'aujourd'hui, nous avons des crédits, un accord et un engagement à la fois de l'Etat et de la Région pour cette opération.*

*L'idée est d'installer les locaux d'enseignement supérieur sur l'hospice général, plutôt sur la gauche sur le plan. Sont inscrites au contrat de plan Etat-Région l'installation du futur « Learning center » de l'université et probablement, l'installation de l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) qui nous permettra, avec une étude que nous sommes en train de mener avec l'université, de proposer l'implantation d'enseignement supérieur de façon importante, avec l'idée de voir arriver, en 2020, les premiers étudiants et d'avoir un objectif de plus de 2 000 étudiants sur ce site.*

*Je laisse la parole à Mme CHERADAME.*

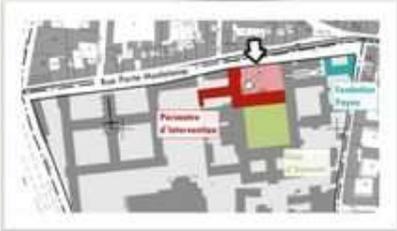
**LES CARMES, ÇA DÉMARRE !**

**1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX ET ARRIVÉE DE L'UNIVERSITÉ EN CENTRE-VILLE**

**Première occupation : Le transfert de l'auberge de jeunesse sur le site dès 2016**

- Favoriser les modes de couchages individuels (chambres de 4 personnes au maximum avec salle d'eau).
- Offrir une situation géographique plus attractive.
- Permettre la tenue d'évènements complémentaires à l'activité d'hébergement avec des salles de réunions en location

**Hébergement : 59 personnes**



9 juillet 2015

Orléans Mairie

**Mme CHERADAME** – *Merci. Un point qui peut paraître aujourd'hui un peu anecdotique mais qui relève du rayonnement et de l'arrivée de la jeunesse sur ce quartier, consiste dans le transfert de l'auberge de jeunesse qui est aujourd'hui hébergée à La Source, dans les locaux actuels des urgences de l'hôpital. C'est un transfert simple et simplifié avec le fait qu'il y existe déjà des chambres, que ces chambres vont être réhabilitées de façon à offrir une auberge de jeunesse très bien implantée, simple et qui permettra également d'avoir des salles de réunions, éventuellement pour des animations dans ce site.*

*C'est quelque chose qui va arriver très vite, ce qui montre bien que la dynamique s'enclenche très rapidement, à la fois sur la rue des Carmes dont on parlera, mais également sur le site de l'hôpital Porte Madeleine. C'est une belle avancée pour le rayonnement de notre ville, notamment en matière touristique.*



**Mme CHERADAME** – En ce qui concerne la rue des Carmes proprement dite, les principes opérationnels ont été déclinés de la façon suivante :

- les éléments consistant dans l'élargissement de la rue des Carmes ont été longuement discutés. Ce qui a paru primordial, c'était d'avoir cette notion d'ouverture à partir de la place Croix Morin, de façon à avoir une visibilité importante du site Porte Madeleine quand on est dans la rue des Carmes, et d'avoir une visibilité importante de la rue des Carmes quand on est sur le site Porte Madeleine. Tout cela, pour faciliter le cheminement des piétons ;

- la capacité et la vocation commerciale de cette rue. En effet, un des éléments de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), a été travaillé sur cette commercialité et le fait que la transformation de ces îlots pouvait mettre en avant et faire en sorte d'avoir une bien meilleure capacité commerciale et d'avoir une rue dans laquelle on ne passe plus uniquement en tramway, mais dans laquelle on chemine du site de l'hôpital au cœur de ville et qu'on puisse y aller à pied, en ayant un appel, cette envie d'y aller.

Comme vous le voyez, le travail se fait sur les deux bâtiments qui sont à l'ouest de la rue des Carmes, à la hauteur de la rue de Limare. Cela concerne 3 numéros, les 75, 77 et 77 bis. Ces bâtiments ont vocation à être déconstruits, pour faire en sorte de pouvoir reconstruire une cellule beaucoup plus grande et un commerce qui aura la vocation d'une locomotive dans cette rue des Carmes, puisque cela fait souvent partie des éléments que l'on met en avant quand on parle d'attractivité commerciale.

Le travail n'est pas uniquement un travail de restructuration de façades. Il y aura une rénovation patrimoniale de type ravèlement sur les façades existantes. Le gros travail consistera à travailler sur le cœur des îlots, avec ce que l'on appelle un gros curetage, avec une profonde restructuration de ces trois îlots.

Un nouvel accès sera mis en avant sur les bâtiments de la rue des Carmes, notamment pour l'habitat, par l'intérieur des îlots, avec vocation à avoir des endroits qui seront plus aérés, plus faciles d'accès et plus agréables, puisqu'ils seront complètement ouverts vers le sud.



**Mme CHERADAME** – Globalement, on a à la fois, un travail de rénovation patrimoniale des façades, notamment sur les bâtiments inscrits, et puis, sur les cœurs d'îlots, quelque chose de plus moderne, puisqu'on aura, là, une véritable reconstruction des bâtiments, ce qui permettra d'avoir des appartements qui font des tailles correspondant à une taille de familles, et d'avoir une accessibilité par ascenseur. Ils seront à la fois, accessibles, modernes, et avec de très belles expositions puisque ce sont des bâtiments qui seront exposés au sud, ce qui donne un intérêt particulier.

Le travail sur la placette entre la rue de l'Ange et la rue des Chartiers ne peut pas se faire en l'état, puisque les maisons restent dans leur position actuelle. Néanmoins, il y aura un travail de restauration patrimoniale sur les bâtiments « Renaissance » qui sont dans les cours de façon à garder toute la qualité du projet, et de rénovation patrimoniale des immeubles inscrits.



**Mme CHERADAME** – *Pour vous montrer un peu ce qui se passe et ce qui justifie tout le travail qu'on a fait en matière d'élargissement sur la rue des Carmes, c'est vraiment cet objet d'avoir l'envie de cheminer jusqu'au site de la rue Porte Madeleine.*

*Aujourd'hui, quand on est vers la place Croix-Morin, même quand on est pratiquement au bout de la rue des Carmes, on ne voit pas ce qu'il y a derrière. Donc, on a cet effet de fermeture de la place Croix-Morin qui n'invite pas à cheminer vers l'ouest de la Ville.*



**Mme CHERADAME** – Avec l'élargissement, le nouvel immeuble est bien évidemment en retrait, et laisse la perspective sur la rue Porte Madeleine, et donc sur l'accès du futur site universitaire et de logements.



**Mme CHERADAME** – *De même, quand on est sur la rue Porte Madeleine côté bâtiment Payen, on a ce masque que l'on voit apparaître ici, uniquement par les traits sur les arêtes, qui montrent bien qu'on n'a pas cette perspective de la rue des Carmes. Ainsi, on ne peut pas savoir quels sont les éléments d'attractivité, s'il y a des commerces qui sont intéressants, si éventuellement, il y a une petite galerie dans laquelle on peut cheminer pour tout simplement se balader.*



**Mme CHERADAME** – *Demain, depuis la rue Porte Madeleine, on aura véritablement cette ouverture et cette invitation à aller vers cette rue des Carmes restructurée.*



**Mme CHERADAME** – *Voilà ce qui est aujourd'hui et ce qui sera demain. On peut imaginer qu'aujourd'hui, les bâtiments vont à peu près jusqu'au bonhomme qui est au plus près de la voie de tramway. Ce qui montre bien la restriction que représentent les bâtiments qui sont situés à l'ouest. Ainsi, on crée une nouvelle liaison urbaine entre l'ouest et le cœur de la Ville.*

LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !

## 1. ZAC CARMES MADELEINE : LANCEMENT DES TRAVAUX ET ARRIVÉE DE L'UNIVERSITÉ EN CENTRE-VILLE

### Le lancement des premières phases de travaux rue des Carmes :

- Les acquisitions réalisées (78 logts, 18 commerces), dont 90% à l'amiable (DUP en 2012)
- 1ers travaux de curetage rue des Carmes dès la fin janvier (travaux préliminaires)
- Travaux de restructuration des îlots dès le second semestre 2016
- Remplacement des 75, 77 et 77bis : travaux à partir de fin 2016 en vue d'un nouvel immeuble



### **Mme CHERADAME** – Pourquoi, est-ce qu'aujourd'hui, on peut en arriver là ?

*Tout simplement parce que la Ville, avec la S.E.M.D.O., est propriétaire de l'ensemble des bâtiments qui sont sur la rue des Carmes, commerces et logements. La grande majorité des acquisitions a été réalisée à l'amiable.*

*Demain, ce n'est pas un vain mot, nous allons commencer les premiers travaux de curetage, de façon à faire en sorte de déconstruire ce qu'il y a à l'intérieur des logements, pour pouvoir retravailler ensuite, avec cette analyse fine de l'existant, pour faire en sorte que nous soyons dans un projet qui va se dérouler sur les deux années qui viennent, pour restructurer ces bâtiments.*

*Des travaux de restructuration des îlots arriveront au deuxième semestre. Puis, les travaux des bâtiments 75, 77 et 77 bis se réaliseront à partir de fin 2016.*

LES CARMES  
CA D'ARRIVER !

## 2. L'ETUDE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR ORLEANS ET POUR LE QUARTIER

Une nouvelle attractivité pour la ville et de nouveaux atouts pour le quartier

- ◆ rayonnement culturel
- ◆ qualité des services offerts



### Rayonnement

Etude d'un Conservatoire à rayonnement départemental, Musique, de Danse et de Théâtre d'Orléans  
Installation de l' Auberge de Jeunesse



### Proximité

Etude d'une hypothèse d'un nouveau groupe scolaire  
Maintien d'un service de santé (CHRO) : Grand Dispensaire  
L'attention aux services de santé de proximité  
Un jardin public

Orléans Mairie

**Mme CHERADAME** – *Qui dit projet complet, dit un vrai projet attractif pour le centre-ville. Aujourd'hui, on a un conservatoire à rayonnement départementale multi-sites, qui a besoin de retrouver à la fois, des locaux qui correspondent mieux à son activité, et qui sont plus faciles d'accès, tout simplement, de façon à ce que les élèves n'aient pas à courir d'un site à un autre, comme c'est le cas aujourd'hui. On a des élèves qui passent de l'hôtel des Créneaux à la place Sainte-Croix et qui recourent ensuite, à l'hôtel des Créneaux. On va avoir tout sur un seul site. Cela concourt à faire en sorte que notre conservatoire garde sa place en matière de rayonnement et d'enseignement.*

*En ce qui concerne l'auberge de jeunesse, j'en ai parlé tout à l'heure.*

*Un travail se fait sur le regroupement d'écoles qui sont aujourd'hui à l'ouest du centre-ville, de façon à pouvoir créer un nouvel équipement. Qui dit nouvel équipement, dit aussi un équipement plus performant, plus facile à chauffer, un équipement dans lequel on peut regrouper des sites, comme par exemple pour la restauration scolaire, des choses qui sont plus adaptées à l'attente des parents et des enfants.*

*Il y aura un service de santé de proximité qui n'est pas celui qui va être mis en place par l'hôpital, puisque l'hôpital travaille sur des accès bien spécifiques comme des regroupements d'associations, notamment œuvrant pour des personnes en situation de précarité. Cela pourrait être un regroupement de cabinets médicaux ou une maison de santé, des choses qui s'entendraient sur le centre-ville, puisqu'on sait qu'il y a bien évidemment des attentes.*

*Le jardin public qui a fait partie des observations mises en place dans le cadre de l'enquête sur la D.U.P., est bien entendu, préservé dans ce programme, dans le haut de la rue Stanislas Julien.*

LES CARMES,  
ÇA DÉMARRE !

### 3. L'INTERVENTION PRIORITAIRE SUR L'HABITAT DÉGRADÉ

Des mesures à la fois incitatives et coercitives  
pour les logements dégradés, mais aussi pour les logements insalubres

- remettre les logements aux normes actuelles
- améliorer leurs performances énergétiques
- concevoir des espaces agréables à vivre
- Renouveler l'offre en logements



Images de références hors quartier des Carmes pour raison de confidentialité

Orléans  
Mairie



**Mme CHERADAME** – *Je vous ai parlé de la Z.A.C. des Carmes, mais comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un projet global. Il s'avère que sur ce quartier, je pense notamment à la rue Porte Saint-Jean sur laquelle nous avons travaillé de concert avec un collectif d'habitants sur plusieurs problématiques, nous sommes alertés sur des situations de logements très dégradés, voire insalubres, sur lesquelles nous voulons agir.*

*Agir veut dire non seulement aller faire des constats d'insalubrité et mettre en demeure les propriétaires de faire, mais aller vers un véritable diagnostic qui se fera sur un périmètre bien défini qui a été identifié comme étant un périmètre ciblé, sur lequel on sait qu'il y a de l'habitat insalubre et dégradé, et des marchands de sommeil, puisqu'on se retrouve dans une situation où des personnes n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers ces marchands de sommeil.*

LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !

### 3. L'INTERVENTION PRIORITAIRE SUR L'HABITAT DÉGRADÉ

Intervention à la fois sur les logements insalubres, indignes et dégradés,  
notamment sur le secteur Porte St Jean

#### Des dispositifs d'accompagnement

- pour les propriétaires (subvention, aide technique)
- pour les locataires (accompagnement aux ménages ou des personnes en difficulté)

Périmètre d'études



Orléans  
Mairie

18

**Mme CHERADAME** – Dans ce cadre, un véritable recensement et une étude commencent, de façon à mettre en œuvre une opération de renouvellement urbain sur ce secteur. On va pouvoir intervenir par des voies réglementaires coercitives, mais également par des aides. Autrement dit, les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants, pourront être aidés, conseillés, avoir des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), pour mettre aux normes et faire en sorte que les logements soient aujourd'hui adaptés.

*C'est un travail très important car on s'attache vraiment au vécu des personnes. Quand on habite dans un habitat qui n'est pas sain, on a du mal à aller à l'école, on a du mal à apprendre, on ne peut pas faire ses devoirs, on ne se nourrit pas bien car il y a de la moisissure, etc. Il faut faire en sorte que l'on puisse lutter contre cela. Ce sont les outils que l'on met en place pour avancer.*

**LES CARMES  
ÇA DÉMÈRE !**

## 5. LA POURSUITE DE L'EMBELLISSMENT DES RUES

### L'accélération des ravalements de façades dans le secteur Carmes en cohérence avec la reprise des espaces publics

**Une campagne de ravalement reconnue :**

- 900 façades datant du XV<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècles ravalées depuis 2002 dont une centaine à pans de bois redécouverts
- 8,5 millions d'euros versés par la Mairie aux propriétaires
- 33 millions d'euros d'activité économique générée

**Une campagne subventionnée pour les façades visibles de la rue**

- subventions : 30 % du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'oeuvre et d'exonération des droits d'échafaudages
- subventions complémentaires : 30 % du montant H.T. des travaux attribuée pour les travaux d'intérêt architectural pour la restauration ou la reconstitution d'éléments architecturaux endommagés ou disparus.



Orléans Mairie

78

**Mme CHERADAME** – *Ce secteur est bien ciblé, on est sur quelque chose de global. En même temps, c'est en parfaite complémentarité avec le travail qui se fait aujourd'hui et qui marche bien sur la rénovation des façades, sur lequel on est à un bilan de 900 façades. On est sur quelque chose, je dirais, qui roule, et qui fait de la vie ce qu'elle est devenue. C'est comme cela qu'il faut le percevoir depuis 2002. Cela permet de faire en sorte que l'on ait ce patrimoine ligérien à pont de bois souvent dans des polychromiques qui font que la ville prend de la couleur et devient chatoyante, que cela se marie avec la pierre de soupe qui a été mise en place sur les espaces publics.*

*Cela a créé de l'emploi de façon directe par les entreprises qui ont travaillé là-dessus. Je crois également que cela crée de l'emploi par le tourisme qui se développe à Orléans. Cette ville où l'on ne s'arrêtait pas, aujourd'hui, on essaye de passer au moins une nuit, puis, j'espère plus, Mme GRIVOT, avec les hôtels qui arrivent et cette auberge de jeunesse qui va s'installer.*

*La rue des Carmes en elle-même avait essentiellement des façades qui sont plutôt de type XIX<sup>ème</sup> siècle avec peu de ponts de bois, contrairement à ce que l'on pourrait croire.*

*On va arriver sur une politique de notification sur ces ravalements de façades, qui va permettre de bien continuer à faire en sorte que cela soit bien dynamique pour l'embellissement de la Ville.*

LES CARMES  
ÇA DÉMARRE !

## 5. LA POURSUITE DE L'EMBELLEMENT DES RUES

### Programme des rues

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Colombier	Limiers Notre-Dame de Recouvrance	Place « Canopée »	Illiers Chartiers Ange	Bons Etat Pot de Fer Début Porte St Jean	Chapon A. Bailly Porte St Jean



- Trottoirs pavés et accessibles
- Voiries circulées en enrobé hydrodécapé
- Pose de Potelets ou bordures hautes
- Plantation si possible
- Mise en lumière
- Etc...

Orléans  
Mairie

21

**Mme CHERADAME** – Le programme des rues dont je vous en ai parlé tout à l'heure, est un programme de rénovation horizontale. La rue du Grenier à sel et la rue des Grands champs sont aujourd'hui les modèles des choses que l'on met en place un peu plus facilement. On sait comment est-ce qu'on fait les rues - je me tourne vers Mme de QUATREBARBES - concernant les rues circulantes, on a cet enrobé que l'on hydrodécape pour qu'il soit plus chatoyant, puis, quand on est sur des rues à vocation piétonne, on est plutôt sur du pavé, en faisant en sorte que les joints soient bien lissés pour que les talons puissent marcher.

(rires)

**Mme CHERADAME** – On a tous les mêmes contraintes. Enfin, pas tous, parce que tout le monde ne porte pas de talons.

(rires)

**Mme CHERADAME** – On a encore un programme de voiries, si on les cite toutes, les unes au fur et à mesure, et si l'on prend le plan, on peut les voir clignoter : la rue du Colombier, Limiers, Notre-Dame de Recouvrance, etc. Une attention toute particulière sur la place qu'on appelle aujourd'hui place de Canopée, anciennement, Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.), sur laquelle on travaille avec la fondation de France, les amis de Jean Zay et un cercle de commanditaires, sur quelque chose de particulièrement intéressant, sur une évocation culturelle sur l'espace public, d'une œuvre d'art qui prendrait tout cet espace public qui a vocation à s'inscrire dans tout cet espace.

Sont également concernées les rues d'Illiers, des Chartiers, de l'Ange, des Bons Etats, de Pot de Fer, Chapon, Anatole Bailly, Porte Saint-Jean, avec la rénovation, l'éclairage, et ce qui se passe à l'extérieur et à l'intérieur des maisons, ainsi que les écoles pour les enfants.

Le programme concerne également la santé dont on a parlé tout à l'heure, l'université et des logements. Le site Porte Madeleine comportera environ 300 logements en plus de l'implantation universitaire et le conservatoire.



**Mme CHERADAME** – On est sur une installation qui reprend aujourd'hui le tissu commercial, qui est possible grâce à la Z.A.C., l'offre de proximité, l'offre culturelle, de nouveaux commerçants qui recherchent des endroits pour s'implanter. C'est vrai qu'en ayant la maîtrise de ce qu'on a mis en place avec l'acquisition de certaines cellules commerciales, on peut permettre à des commerçants qui n'ont pas aujourd'hui la possibilité de s'installer ailleurs, avec des loyers très élevés, d'avoir une offre en plein cœur de ville, dans un quartier attrayant, dans un quartier jeune, où ils pourront faire en sorte de prospérer et puis, peut-être, de laisser la place à d'autres. Ainsi, ce cercle vertueux continuera à se développer.



**Mme CHERADAME** – *Tout cela ne se fait pas quand on n'est pas dans un climat de sécurité, dans un climat de sérénité. C'est dans ce cadre que je laisse la parole à Olivier GEFROY.*

**M. GEFROY** – *Merci, Mme CHERADAME. Mes chers collègues, évidemment, cette opération urbanistique a un lien fort avec les questions de sécurité. Muriel CHERADAME vient de parler de cercle vertueux, il y a un véritable cercle vertueux à instaurer entre l'urbanisme et la sécurité et l'ensemble des autres dimensions de nos politiques publiques, mais singulièrement entre ces deux-là. C'est pour cela qu'il était important de rajouter dans ce projet global qui touche la rénovation de l'ensemble du quartier, un accompagnement par le biais des questions de sécurité, pour que l'on retrouve une totale sérénité dans ce quartier.*

*Depuis février 2014, ce quartier, comme vous le savez, fait partie de la zone de sécurité prioritaire, ce qui nous a permis de faire un certain nombre d'actions. Je pense notamment au groupe de travail présidé par l'Etat sur la lutte contre l'économie souterraine, et également, en matière de tranquillité publique, ce qui nous a permis de mettre un peu l'accent sur ce secteur. Cela s'est vu, nous y passons, quand je dis « nous », il s'agit de la police municipale d'Orléans qui passe aujourd'hui entre 6 et 8 heures par jour dans ce quartier, sous différentes formes, notamment, et j'ai envie de dire principalement, sous la forme de patrouilles à pied avec les auxiliaires canins, ce qui permet de rétablir une certaine tranquillité.*

*Pour autant, nous ne disposons pas, à nous tous seuls, de l'ensemble des clés. C'est la raison pour laquelle il faut aller, à mon sens, au-delà. C'est le sens des initiatives que nous allons prendre dans ce domaine.*

*Trois dimensions à cet accompagnement en matière de sécurité. D'abord, une dimension opérationnelle pour multiplier et renforcer les opérations communes que nous devons conduire entre la police municipale et la police nationale et d'autres services également qui peuvent avoir intérêt à avoir une action accrue dans ce secteur.*

*Une deuxième dimension qui est une dimension technique qui touche de notre côté, à la vidéo-protection. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce sujet, je pense notamment à la caméra qui*

*était implantée dans le jardin Jacques Boucher qui apporte des éléments extrêmement intéressants. D'autres éléments de modernisation seront proposés.*

*La troisième dimension et qui m'est particulièrement chère, c'est une dimension de plus de participation citoyenne. Vous le savez, nous avons souhaité étendre à l'ensemble des quartiers les voisins référents. Nous en avons aujourd'hui, sur le secteur du centre-ville, que je réunirai d'ailleurs, ce soir.*

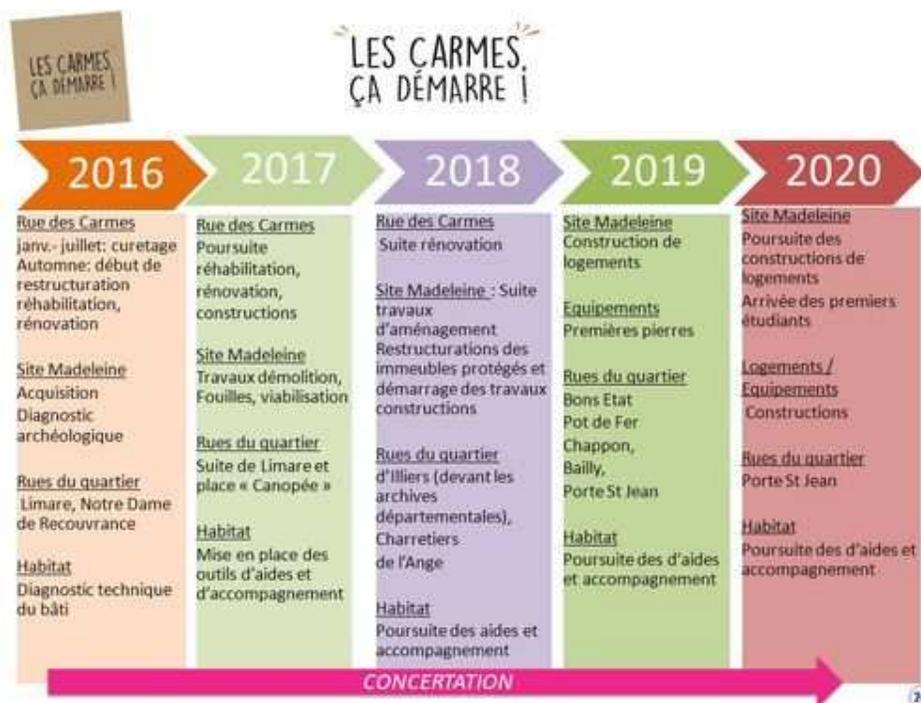
*Il faudra sans doute que l'on aille un petit peu plus loin dans le dialogue que nous avons avec eux et élargir le nombre de voisins référents dans ce secteur géographique, notamment. Nous y avons un intérêt commun. Dans cette dimension participative, nous introduisons une nouvelle manière de travailler ensemble dans ce quartier-là, en proposant la création d'une cellule de veille du contrat local de sécurité et de la prévention de la délinquance qui permettra de réunir des acteurs qui ne se voyaient pas nécessairement tout le temps, ou en tout cas, pas ensemble. C'est peut-être cela la nouveauté, avec un collège des élus sectoriels et géographiquement compétents, les institutionnels habituels, le procureur de la République, ce qui est très important, étant donné que le parquet détient une des clés dans ce domaine là, évidemment la Préfecture et la Direction départementale de sécurité publique.*

*Nous avons également souhaité proposer à des habitants, à des commerçants, de se joindre à nous, ainsi qu'à d'autres acteurs institutionnels, je pense à des bailleurs, pas uniquement publics, aux transporteurs qui sont concernés par la problématique du secteur.*

*Avec cette cellule, on a plusieurs objectifs. D'abord, d'aboutir à un diagnostic commun, je pense qu'on va y arriver très vite, puisque nous avons déjà une densité d'échanges sur ce secteur-là qui est assez forte, de faire comprendre ce que font déjà les uns et les autres sur le secteur, ce n'est pas neutre comme intérêt, car « il n'y a qu'à, il faut qu'on » ne marche pas comme cela, de faire remonter les informations - on en a déjà beaucoup - et de structurer un peu mieux cette remontée d'informations, avec l'objectif que l'on soit plus efficace ensemble.*

*La dynamique urbaine va apporter un certain nombre de solutions. Cet effort en matière de sécurité doit en apporter d'autres, pour que l'on puisse avoir un quartier qui soit paisible.*

*Un dernier mot pour vous dire simplement que nous serons prêts à réunir cette cellule dans les meilleurs délais et que l'on proposera un rythme de réunion suffisamment fréquent pour que l'on suive véritablement l'avancée au plan sécurité, de ce projet urbain. Je vous remercie.*



**Mme CHERADAME** – Je voulais terminer cette intervention en remerciant Olivier GEFROY et en présentant le planning. Quand on parle de projet, quand on est en matière d'aménagement urbain, on a l'impression que les choses vont se faire tout de suite. Finalement, il faut un petit peu de temps :

- entre aujourd'hui et 2018, les travaux sur la rue des Carmes sont ceux qui vont se voir le plus, avec le travail sur les restructurations, les rénovations. Des travaux qui vont commencer rapidement sur le curetage d'îlots dont je vous ai parlé tout à l'heure, pour faire en sorte de déconstruire à l'intérieur ;

- sur le site Porte Madeleine, des diagnostics vont commencer dès 2016, notamment sur l'archéologie, sur les rues de Limare et Notre-Dame de Recouvrance, ainsi que le diagnostic technique sur le bâti, ce dont je vous parlais tout à l'heure, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ;

- en 2017, la continuité des travaux sur la rue des Carmes, et la fin des travaux en 2018 ;

- un début de construction des logements sur le site Porte Madeleine à partir de 2019, ainsi que des travaux d'aménagements.

Vous voyez les différents programmes de voirie, avec une concertation tout au long du projet, avec les habitants, aux termes d'ateliers qui sont toujours menés par les élus de quartier en association avec des associations de quartier, de façon à faire en sorte que le quartier vive et participe à son renouvellement.

La première concertation est à partir de ce soir, à 19 heures, à Canopée, pour ceux qui ne connaissent que l'ancien nom, c'est le C.R.D.P., de façon à présenter les éléments qui vous ont été présentés aujourd'hui, et pour répondre au plus près et rapidement, aux habitants du quartier.

Avant de laisser M. le Maire continuer, et remercier qui il veut, je voulais remercier l'ensemble des services de la Ville qui, depuis 2008, travaillent d'arrache-pied sur ce sujet, qui mettent beaucoup d'énergie au service des habitants. Je les salue tout particulièrement aujourd'hui.

**M. le Maire** – Vous faites bien, Mme CHERADAME. Je donne la parole à M. RICOUD.

**M. RICOURD** - *M. le Maire, mes chers collègues, dans le journal de la République du Centre d'aujourd'hui, vous regrettiez de ne pas être malmené par l'opposition...*

*(réaction de M. le Maire hors micro)*

*(rires)*

**M. le Maire** – *C'était plutôt le journaliste qui m'interrogeait qui avait l'air de ....*

**M. RICOURD** – *C'est ironique ce que je dis là.*

*Je crois qu'avec ce projet, je ne vois pas comment on pourrait vous malmener. En effet, en regardant l'ordre du jour, quand j'ai vu « plan d'action pour le quartier des Carmes. Communication », et n'ayant pas eu le temps d'examiner tout le dossier à côté, il y avait 4 sujets importants qui me sont venus : la sécurité, M. GEFFROY en a parlé, la sérénité, la mixité sociale et commerciale et l'attractivité.*

*Donc, le projet que vous nous présentez, Mme CHERADAME, le plan d'action - je vais continuer un peu l'ironie - est un programme de gauche.*

*(rires)*

**M. RICOURD** – *Vraiment, il n'y a rien à dire. Vous parlez de l'auberge de la jeunesse, ce qui est très bien, d'un pôle universitaire, c'était déjà prévu, du conservatoire. Vous avez insisté longuement sur l'habitat dégradé et l'habitat indigne avec le renouvellement urbain. Chapeau ! Vous avez également parlé de l'école. Je crois que c'est un projet qui ne peut qu'avoir notre assentiment. Je dirai qu'il était urgent de reprendre sur cette affaire.*

*(réaction de M. le Maire hors micro)*

**M. RICOURD** – *Je vais être d'accord avec vous sur tout, là !*

*(rires)*

**M. RICOURD** – *Vous avez dit que le centre-ville s'était beaucoup amélioré, c'est vrai, mais qu'il restait toujours ce quartier des Carmes qui méritait d'être pris en considération. Il fallait, en effet, sortir par le haut de ce problème. Les propositions qui nous sont faites ont notre accord. Il y aura peut-être le débat sur certains aspects dans les années qui viennent. Mais je crois, en effet, que c'est un beau projet qui a notre assentiment.*

*Le coût, on n'en a pas beaucoup parlé. Combien ?*

**Mme CHERADAME** – *25 millions d'acquisitions.*

**M. RICOURD** – *Pour terminer, c'est un projet qui a notre accord. On va suivre la mise en place de ce plan d'action avec attention. Mais le départ est bon. Merci.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Et bien enfin, on y est sur ce dossier là, la rue des Carmes et la Z.A.C. Carmes-Madeleine en général. Cela fait pas mal de fois que ce dossier vient devant de Conseil Municipal. C'est vrai que c'est un sujet sur lequel, à de très nombreuses reprises, nous nous sommes affrontés, toujours de manière correcte, mais parfois avec un peu de véhémence, tant nos positions étaient diamétralement opposées sur les projets qui avaient été présentés antérieurement.*

*Je rejoins complètement de ce que vient de dire Michel sur la présentation que l'on a eue aujourd'hui. C'est tout à fait exemplaire de ce que nous appelions de nos vœux et de ce que nous souhaitons voir maintenant se dérouler à Orléans. La présentation qui nous a été faite est d'abord une*

*présentation globale. On a une vision de l'ensemble des besoins des habitants du quartier, de ce qu'ils ne cessent de relayer depuis des années, mais aussi des habitants de la Ville d'Orléans en général, puisqu'effectivement, l'ambition touristique, universitaire, culturelle, n'est absolument pas oubliée.*

*Puis, c'est une présentation enfin apaisée qui, effectivement, fait la synthèse des aspirations qui se sont exprimées.*

*Bien sûr qu'on est content car, encore une fois, cela fait plus de huit ans que l'on se bat pour en arriver là. On est évidemment très satisfait. Avec l'équipe, lors de la mandature précédente, on avait souhaité dans un premier temps, que la rue des Carmes soit piétonne, elle a fini par le devenir.*

*On s'était surtout battu pied-à-pied pour qu'enfin, on valorise le patrimoine de cette rue. Ce n'était pas une marotte, c'était vraiment l'idée que d'abord, il y a ait une unité du tissu urbain orléanais de centre-ville, et Mme CHERADAME, vous avez commencé par là, et j'y étais très sensible. Nous sommes en centre-ville, et il n'y a absolument pas lieu de traiter de façon différente ce qui relève de l'est et ce qui relève de l'ouest.*

*Puis, comme cela a été le cas dans beaucoup de villes de France, la valorisation du patrimoine est un outil d'attractivité a fortiori, si l'on souhaite y implanter des équipements universitaires. On sait très bien que le patrimoine se marie très bien avec la grande modernité, avec la science. Tout cela va dans le bon sens. Cela fait vraiment partie des choses sur lesquelles on s'était fortement battu. On a été assez peu entendu lors de la mandature précédente. Force est de constater que les choses ont changé.*

*Nous en prenons acte avec infiniment de satisfaction, pas spécialement à titre personnel, mais vraiment pour Orléans. Je pense que c'est un projet qui va faire avancer Orléans, qui va faire grandir la Ville et qui, je pense, va apporter beaucoup aux habitants.*

*Vous le savez, quand on n'est pas d'accord, on le dit, mais quand on est d'accord, on doit le dire aussi. Je le dis au nom du groupe et puis aussi, en mon nom personnel. C'est vraiment un dossier sur lequel je me suis engagée. Je tiens à rendre hommage à l'intelligence politique du Maire, Olivier CARRE...*

*(réaction de M. le Maire hors micro)*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Si, quand même ! Rendre hommage à l'intelligence politique du Maire, Olivier CARRE qui est parvenu à sortir par le haut de ce dossier qui était compliqué. C'est un sujet sur lequel on a eu l'occasion de s'entretenir à multiples reprises, soit dans le cadre un peu formel du bureau, soit en dehors, quand on se croisait ici et là.*

*Je pense que la situation était mûre pour trouver un compromis car, on se dit les choses. Il y avait aussi une forme de lassitude de part et d'autres, du côté de la Ville mais aussi du côté des habitants qui soutenaient un combat difficile. Je pense que le moment était venu pour trouver une solution qui soit équitable. Je trouve que la solution qui est trouvée est une solution qui est respectueuse de tous. Effectivement, c'est un compromis. Il y a une partie où il y a du curetage d'îlots, et puis il y a deux immeubles, je crois, qui sont impactés par le projet, mais qui permet aussi à la Ville de faire valoir ses positions. Ce qui est bien.*

*Encore une fois, c'est une discussion à plusieurs niveaux. Mais pour nous, l'essentiel n'est pas là, l'essentiel est que ce combat citoyen a aussi été entendu et que ce patrimoine de la rue des Carmes va être mis pleinement en valeur. Je crois que les Orléanais qui sont très fiers aujourd'hui de ce qui a été fait dans le centre-ville et le secteur Bourgogne, seront demain très fiers de ce qui va être fait dans le secteur Carmes.*

*Oui, les Carmes, ça démarre ! C'est une très bonne nouvelle pour nous tous, donc, nous nous associons pleinement à ces annonces.*

*Sur le détail, on aura l'occasion d'en reparler. L'implantation universitaire est évidemment une excellente chose, même si, on aura l'occasion de reparler des modalités pratiques de ces implantations.*

*En tout cas, vouloir faire de l'hyper-qualitatif et puis veiller à lier aussi Dupanloup et le secteur Carmes-Madeleine, c'est important, même si je pense qu'il faut travailler le plus possible avec l'université pour éviter, justement, un peu ce qui s'est passé à Dupanloup, autrement dit, avoir finalement un bâtiment magnifique mais peu d'utilisation fonctionnelle. C'est vraiment important, mais je crois que vous vous y attachez à réfléchir le plus possible, dès maintenant, et en partenariat avec l'université, à ce qui peut être opératoire.*

*Le transfert de l'auberge de jeunesse, quelle bonne idée ! Oui, mille fois oui. Cette auberge de jeunesse aujourd'hui - ce n'est pas que La Source n'est pas un quartier sympathique...*

*(réaction de M. RICOURD hors micro)*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Moi, je vais tous les jours à La Source, Michel, j'y étais encore tout à l'heure. J'en reviens.*

*Franchement, sous le stade, ce n'est pas possible. L'auberge de jeunesse est aussi un outil d'attractivité, un outil de communication de la Ville. La mettre là, quelle bonne idée ! On est vraiment au cœur de tout. Cela fera évidemment résonance à la venue des étudiants.*

*Quant au conservatoire, là aussi, c'est un sujet sur lequel on ne peut que souscrire.*

*Je rejoins complètement ce qui a été dit sur la sécurité, sur l'habitat insalubre, sur l'école. J'arrête ? Quand même, je vais encore dire deux petites choses. Je l'ai dit tout à l'heure en boutade en début du Conseil Municipal, la piscine à l'emplacement de la prison, le Lab'Orléans sur le site de Famar, maintenant, la piétonisation et la valorisation patrimoniale de la rue des Carmes, ce sont des projets qu'on portait dans notre projet municipal. Si vous voulez d'autres idées, il n'y a pas de problème, vous pouvez venir en discuter avec nous, on en a encore plein. Cela pourra se passer très sympathiquement.*

*De manière peut-être plus sérieuse, si vous me le permettez, pour conclure, je voudrais dire une chose à propos de ce dossier. J'ai commencé par là, c'est un dossier que j'ai porté avec beaucoup de passion car c'est un dossier auquel je tenais, aussi pour des raisons d'ordre personnel. On critique souvent l'engagement des politiques et l'engagement politique en taxant les personnes d'insincérité, puis en considérant qu'il s'agit de posture. Alors s'il y a vraiment un sujet sur lequel il n'y a jamais eu de posture, en tout cas de ma part, c'est bien celui-là. Je voudrais dire ici que j'ai une grande joie à voir ce dossier aboutir. On en suivra bien évidemment la réalisation. Mais, quelque part, c'est aussi, pour moi, une façon de reconnaître le sens de l'action qui est menée au quotidien, dans les combats que l'on peut avoir les uns et les autres. C'est un dossier qu'on a essayé de porter le plus possible en lien avec des associations citoyennes, en particulier avec l'association « Aux Carmes, citoyens » que je voudrais saluer ici, dont le président se trouve dans la salle. Je souhaite d'ailleurs que pour la suite du projet, les habitants du quartier soient pleinement associés, mais je ne doute pas que vous y veillerez, au devenir de ce quartier. Je pense que s'il faut faire une éco-Z.A.C., cela suppose aussi un maximum de concertation citoyenne, la plus transparente possible.*

*Pour finir, je voulais dire que l'action politique c'est cela aussi. Ce sont des combats que l'on mène en y croyant fortement, et qui finissent un jour par aboutir. Ce n'est pas nous qui portons ce projet au final puisque c'est vous qui êtes en situation de responsabilité dans la Ville d'Orléans. Mais quelque part, si les uns et les autres qui ont contribué à faire avancer ce projet, le voient se réaliser aujourd'hui, on a ce sentiment qu'on n'a pas complètement œuvré en vain. C'est cette satisfaction là que je voudrais exprimer aujourd'hui en vous remerciant.*

**M. le Maire** – *Très bien. Mme Brigitte RICARD, à vous la parole.*

**Mme RICARD** – *M. le Maire, mes chers collègues, c'est quoi le projet de Carmes au départ, l'idée, la genèse, et pas juste il y a un an ? C'est une politique ambitieuse globale et tournée vers l'avenir. Une politique qui anticipe les modes de vie, les flux de déplacement, une politique qui entend bien associer tous les acteurs concernés. C'est un projet qui résonne sur l'ensemble du quartier et qui, par effet de boule de neige, ira des boulevards jusqu'à la Loire. On réhabilite, on transforme, on met en valeur, on anime, on*

*accueilie dignement. Au final, on propose un cadre de vie adapté et privilégié. Le quartier Carmes doit redevenir vivant et attractif pour le plaisir de tous les Orléanais et la notoriété de notre ville.*

*Il paraît qu'aujourd'hui c'est le « Blue Monday », le jour de l'année où l'on a plus le moral dans les chaussettes - j'ai entendu cela depuis ce matin. Je pense que dans cette enceinte, ce n'est pas « Blue Monday » aujourd'hui et j'en suis très heureuse.*

*Pour conclure, M. le Maire, mes chers collègues, ce projet j'y crois, il aura de la gueule ! Nous avons tous hâte qu'il démarre maintenant.*

**M. le Maire** – Surtout vous, je le sais. Je donne la parole à Mme de QUATREBARBES.

**Mme de QUATREBARBES** – Merci, Olivier. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je pense que c'est un moment extrêmement important que l'on vit maintenant sur la rénovation de la rue des Carmes. En effet, cela fait quand même des années que l'on en parle. Les habitants commençaient même à se décourager, se désespérer. Je pense que cet après-midi, on fait un énorme pas en avant pour ces habitants du quartier qui attendaient vraiment cela avec tellement d'espoir. Je tenais à remercier les personnes qui ont permis de débloquent ce dossier extrêmement attendu.

*Je vais me mettre du côté du végétal, puisque cela a été un petit peu évoqué, mais pas tant que cela. Il y a un jardin public qui est prévu dans ce quartier. Je vous rappelle qu'un jardin dans un quartier est extrêmement important pour le bien-être, pour le lien social. C'est là effectivement où l'on peut se parler, échanger un peu la vie de chacun. C'est le poumon vert du quartier car il n'y a aucun jardin public dans ce quartier d'Orléans. Je crois aussi que c'est extrêmement attendu.*

**M. le Maire** – Merci. Je donne la parole à M. LEMAIGNEN, ensuite à Mme TRIPET.

**M. LEMAIGNEN** – Je ne vais pas trop allonger le débat. Je voudrais simplement dire que j'aimais beaucoup le projet précédent, mais il faut bien en sortir. Du coup, allons-y !

**Mme TRIPET** – Je ne vais pas rajouter à ce qui a été dit puisqu'effectivement, c'est un beau projet. J'ai juste une question qui va sans doute avoir une réponse avec les travaux, par rapport aux logements qui vont être rénovés et ceux qui vont être construits. Je pense qu'il va y avoir effectivement des solutions pour les locataires ou les propriétaires pour qu'ils soient relogés le temps de ces travaux. Mon inquiétude va sur au moins une chose, le prix des appartements, qu'il n'y ait pas une flambée des loyers et qu'il puisse toujours y avoir une certaine mixité au sein de ces quartiers et de cette ville.

*Pour le restant, j'ai juste une chose à ajouter, les pavés, oui, cela peut être gênant pour les talons, mais pas seulement. C'est gênant aussi pour les parents avec les poussettes, c'est gênant également pour les personnes à mobilité réduite et qui sont en fauteuils roulants. Je vous assure que rouler sur des pavés quand vous avez un fauteuil, cela émet des vibrations qui se répercutent dans le corps et qui sont très douloureuses. Voilà. Est-ce qu'il n'y aura pas un moyen, à un moment donné, d'avoir juste, sur ces pavés, une espèce de piste qui puisse faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite sans qu'elles aient des douleurs lorsqu'elles sont à ces endroits là. Merci.*

**M. le Maire** – Merci Mme TRIPET. Je donne la parole à Mme FOURCADE.

**Mme FOURCADE** – M. le Maire, mes chers collègues, Mme TRIPET va dans le même sens que moi, autrement dit, ce projet est très beau, c'est très bien. Les talons, oui, mais les handicapés qui sont dans un fauteuil roulant, à chaque tour de roue, le pavé résonne dans leur dos. Il n'y pas que le fauteuil roulant, il y a également le déambulateur. J'en ai déjà parlé, ces pavés sont très beaux à l'œil, mais il faut être dans un moment de souffrance pour comprendre ce que c'est. Il faut, peut-être, réfléchir à cela.

*Pour une fois, voyez-vous, on se réunit.*

**M. le Maire** – M. MONTILLOT, vous avez la parole.

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, quand je vois le projet qui est aujourd'hui présenté par Muriel CHERADAME, je me dis qu'on a l'aboutissement qui correspond, et je rejoins un peu ce que disait tout à l'heure Brigitte RICARD, qui est d'abord le fruit d'une ambition et le fruit d'une vision. Cette vision ne date pas d'aujourd'hui. Cette vision date d'une dizaine d'années et était portée par le Premier Maire-Adjoint qui s'appelait Olivier CARRE et par un Maire qui s'appelait à l'époque, Serge GROUARD qui ont eu cette vision partagée, cette ambition partagée, de transformer de façon radicale, le quartier des Carmes. Ce n'est pas la rue des Carmes, c'est le quartier des Carmes.*

*Avec cette Z.A.C. des Carmes, la plus grosse partie dans ce qui va être réalisé, c'est d'abord le site de l'Hôpital Porte Madeleine. Il fallait effectivement avoir l'audace, l'ambition, la vision de pouvoir anticiper, de pouvoir, en fonction de la création du nouvel hôpital, dont on doit beaucoup également à Serge GROUARD, arriver à obtenir ces acquisitions et à pouvoir porter le devenir de ce quartier, un grand poumon pour la Ville d'Orléans, un poumon, pour l'université, un poumon pour le logement, un poumon pour la culture, un poumon pour l'éducation. C'est quelque chose qui a d'abord et avant tout, de l'ambition sur le secteur de l'hôpital Porte Madeleine.*

*Ensuite, c'est la trace directe vers la place de Gaulle par la rue des Carmes en elle-même. On a la démolition et l'ouverture sur la place Croix-Morin, on l'a vu tout à l'heure dans les projections, qui permet d'avoir une véritable vision sur la rue des Carmes.*

*On va également avoir ces phénomènes de curetage. Qu'on se comprenne bien, curetage, déconstruction, on ne parle plus de démolition, mais concrètement, derrière les façades, on va déconstruire, pour ne pas dire démolir, pour permettre effectivement deux choses très importantes, d'une part, d'avoir des appartements dignes de ce nom, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, d'avoir un habitat digne de ce nom parce qu'il est aujourd'hui totalement insalubre - ce ne sont pas que les façades qui sont insalubres, ce sont les îlots intérieurs qui sont insalubres - et d'autre part, avoir des commerces dignes de ce nom pour ce secteur là.*

*Sauf que tout cela n'est possible que parce qu'il y a eu les acquisitions foncières contre lesquelles l'opposition et Mme LEVELEUX-TEIXEIRA se sont effectivement, pendant de nombreuses années, opposées à chacune des séances de notre Conseil Municipal. Je suis ravi qu'elle soit ravie aujourd'hui car, finalement, grâce au travail, et je dirai à l'obstination, au courage que nous avons eu, aux anticipations, aux investissements, M. MARTIN, qui ont été réalisés sur ce quartier, aujourd'hui, on rend enfin possible une très belle ambition pour la Ville d'Orléans.*

*Je voudrais terminer sur un mot car on parle d'étude sur le groupe scolaire. Qu'on se comprenne bien, là aussi, il ne s'agit pas de rajouter une école à d'autres écoles. C'est simplement qu'aujourd'hui, nous avons deux écoles, l'école Roger Toulouse, chère à Brigitte RICARD, n'est-ce pas ? - car on en parle très souvent tous les deux - et puis l'école Jean Zay. Notre objectif est de les regrouper sur un site, et d'avoir un groupe scolaire digne de ce nom dans ce quartier, de façon à ce que cela corresponde aussi à l'évolution de la population. Aujourd'hui, on est obligé de pousser les murs, l'objectif est de pouvoir avoir un groupe scolaire qui correspond véritablement à la sociologie, à la population nouvelle et aux enfants qui en auront bien sûr besoin très rapidement. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci, M. MONTILLOT. M. GROUARD, c'est à vous la parole.*

**M. GROUARD** – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, ce projet a deux objectifs au fond, à la fois, transformer ce quartier Carmes dont on connaît tous les problèmes et qu'il ne faut certainement pas sous-estimer, et personne ne le fait ici, puis, en même temps, porter une ambition forte pour Orléans, capitale de région.*

*Je me félicite aujourd'hui que ces deux objectifs soient conservés, défendus et qu'ils soient complètement au rendez-vous du projet tel qu'il est proposé maintenant.*

*Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a dit une chose qui est juste. Elle a dit qu'il fallait un compromis pour en sortir et que les choses avaient mûri pour que l'on puisse en sortir. M. le Maire, je salue votre implication que je connais bien, pour être parvenu à ce projet et de faire en sorte qu'il puisse maintenant entrer dans la phase opérationnelle que tout le monde attend, notamment bien sûr, les habitants du*

quartier, les riverains qui ont été souvent lassés, pour ne pas dire plus, des péripéties et des rebondissements sur l'ensemble du projet.

Sur la partie qui concerne la transformation du quartier, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je crois que l'essentiel est là, qu'il s'agisse de l'école, qu'il s'agisse de la requalification des rues, du logement, de la sécurité, M. GEFFROY, bien sûr, mille fois oui sur les questions de sécurité, du commerce qui est fondamental, etc.

Je voudrais simplement insister sur l'ambition qui, encore plus qu'hier, me paraît essentielle pour aujourd'hui et pour demain, pour Orléans. Dans ce projet, cette ambition porte un nom : université. C'est cela la clé du projet. La clé du projet est de permettre de faire en sorte que l'université continue à se développer sur le cœur de ville d'Orléans comme elle a déjà commencé à le faire, qu'elle y vive, et qu'elle y vive bien, qu'il y ait une sorte d'ébullition qui innerve toute la Ville d'Orléans, à commencer, bien sûr, par son centre. Là, lorsque cette opération sera faite, je prends les paris, je le fais depuis longtemps, que l'on verra, au-delà de tout ce qui a pu être fait, Orléans complètement transfigurée, parce qu'il y aura cette université, parce qu'il y aura 2 000 étudiants et sans doute plus, en tout cas je le souhaite, dans l'avenir, au-delà de 2020, qu'il y aura une vitrine pour l'université d'Orléans qui en a aujourd'hui infiniment besoin, encore plus que par le passé. Il y aura toute cette vie qui va dans le bon sens du mot, s'emparer du cœur de ville. Là, ce sera quelque part l'achèvement de tout ce qui a été engagé sur la transformation d'Orléans, sur l'image d'Orléans, sur le rayonnement d'Orléans à proximité. Le rayonnement, on y est totalement.

M. le Maire, encore une fois, bravo pour être sorti de ces difficultés. Maintenant, place à l'opérationnel.

**M. le Maire** – Mme CHERADAME, vous avez la parole.

**Mme CHERADAME** – Tout est dit. Je vous laisse dire la suite, si vous le souhaitez.

**M. le Maire** – C'est gentil de me donner la parole.

(rires)

**M. le Maire** – Je voudrais dire 2, 3 petits mots, sans rajouter sur tout ce qui a été dit, notamment, sur la dernière intervention qui est essentielle.

Aujourd'hui, pour l'université d'Orléans, les enjeux sont extrêmement importants. Il y a des possibilités que nous soyons définitivement entre petits. Il y a des chances à saisir pour que nous rentrions dans le rang des grands pôles universitaires français, n'est-ce pas Mme BARRUEL ? Pas tout seul, mais à partir du moment où l'on offre une autre perspective que celle qui existe aujourd'hui et qui date de la résurrection de l'université d'Orléans qui, si elle est très ancienne dans notre ville, et notamment dans notre cœur de ville, elle l'est moins dans les temps modernes, puisque cela ne fait que 50 ans à peu près que le campus renaît, a rejailli de ses cendres, enterré qu'il était depuis plusieurs siècles.

Cette opération est importante. Elle est importante parce que sur le campus de La Source, nous avons d'autres perspectives de développement. C'est également parce qu'il y a deux pôles dans Orléans qui, aujourd'hui, sont en train de se développer et qu'effectivement, nous réexistons à l'échelle, au minimum régionale, et nationale.

J'en profite pour saluer l'ensemble des acteurs qui sont en train de se réunir autour du grand campus d'Orléans qui va être annoncé dans les jours qui viennent et qui, pour moi, est une marque essentielle car elle marque Orléans. Cette notion de campus dans la ville va lui permettre d'exister durablement à l'échelle de la région et au niveau national, car c'est à ce niveau-là qu'il faut exister.

Sur l'opération elle-même telle qu'elle a été présentée par Mme CHERADAME, l'important est que cela « achève » la reprise en main de l'ensemble de l'intra-mail que l'on avait exposé ici en mars 2002. Cela aura fait 13 ans pour arriver à faire en sorte que toutes les parties, toutes les composantes de l'intra-mail, dans leur géographie et dans leur sociologie, dans leur activité, puissent être dynamisées, reprises en main, renouvelées, et faire en sorte que la transformation de la partie Carmes parachève l'ensemble de la

*reprise en main de ce qui fait aujourd'hui le cœur de la capitale régionale dans laquelle nous nous trouvons, qui doit être attractive. Attractive de façon éphémère pour tous ses événements, pour tout ce qui peut s'y produire, ses commerces et autres, mais aussi pour les familles, pour l'habitabilité, pour tout ce qui est la vie de tous les jours et qui fait, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, qu'on est une des très rares villes de notre strate, comme on dit, à être toujours en croissance, alors que la plupart des autres villes diminuent en nombre d'habitants et en particulier, dans leur centre-ville.*

*Nous avons cette chance d'avoir cette dynamique. C'est pour cela qu'il est essentiel de ne laisser aucun coin du centre-ville en déshérence. Or, elle l'était. La reprise en main que vous avez permise et que l'on va continuer à partir d'aujourd'hui, est quelque chose qui était important.*

*Par rapport à cela, je remercie tous ceux qui, à ce point - cela a été dit tout à l'heure par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et par M. RICOUD - ont considéré qu'effectivement, on avait posé suffisamment d'arguments sur la table pour pouvoir finir par faire un projet qui était cohérent et qui permettait d'être accepté par tout le monde.*

*J'en profite pour remercier l'ensemble des acteurs qui, ayant compris cela, ont décidé de lever leurs recours, puisqu'aujourd'hui, à ma connaissance, en tout cas dans les heures qui viennent, les recours auront été abandonnés, y compris tous ceux qui sont en appel. Je remercie aussi la directrice régionale des affaires culturelles qui a su convaincre son administration d'être attentive aux arguments que l'on pouvait déployer, nous demandant d'être attentifs aux leurs. Ce qui fait qu'à la sortie, tout le monde a été attentif à sortir quelque chose, ce qui a permis de faire en sorte qu'on sorte par le haut de cette opération.*

*C'est parce qu'il y a la convergence de tous les acteurs que les Orléanais vont pouvoir, dans les jours qui viennent, observer, je l'espère de façon drastique, un changement dans cette partie d'Orléans. Tout le monde l'attend. Pour moi, c'est extrêmement important que, dans les mois qui viennent, aussi bien sur l'intervention dans le bâti, comme cela a été dit, que sur les interventions dans la rue, que l'installation d'acteurs culturels aussi qui vont venir s'installer à l'intérieur de la rue dans les jours qui viennent, que toute cette mécanique reprenne la main sur une vie qui n'est pas tout à fait celle que l'on trouve conforme aux aspirations, en tout cas aux idées que l'on se fait d'une ville qui va bien, ou de bouts de villes qui vont bien. C'est cette sortie là que je vous propose à travers cette délibération.*

*De nombreux échanges vont avoir lieu, car beaucoup de sujets sont tracés mais vont se construire progressivement. L'université est bien partie, cela se passe d'ailleurs en collaboration avec eux. Il y aura les questions du Conservatoire, les questions de la participation des habitants dont leur environnement doit changer. Toute cette action là va à être mise en œuvre dès ce soir, à travers la réunion qui va nous faire rencontrer les habitants du secteur Carmes.*

*Puis, je pense que, pour Orléans, c'est une étape importante qui va permettre de dynamiser complètement cette partie ouest du centre-ville, et faire qu'une activité va succéder à celle de l'hôpital qu'elle a toujours connu depuis de nombreux siècles. Je pense également que cette dynamique estudiantine, que cette dynamique culturelle, que cette dynamique d'un nouveau quartier qui naît en cœur de ville, ce qui est très rare dans nos villes françaises, que cette nouvelle activité, aident et contribuent au rayonnement d'Orléans comme cela a été espéré par de nombreux maires, au moins deux, je sais.*

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### **N° 7 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Mairie.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'octroi de 10 subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 145 078 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU ».

ADOPTE PAR 48 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

**ANNEXE**

**PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
89, rue de Bourgogne (dernière tranche)	Mme et M. X	1 229		1 229
11 rue Etienne Dolet (mur de clôture et porche)	Syndic de gestion NEXITY, Mme X	6 428		6 428
60, rue Sainte Catherine	Mme X	7 124		7 124
13, rue des Pastoureaux	M. X	6 498		6 498
15, rue du faubourg Saint Jean	Indivision HUARD	3 884		3 884
28, quai Saint Laurent	Syndic bénévole M. X	13 152		13 152
6Ter, place Saint Laurent	Association AIDAPHI Hôpital de jour CHEVALDONNE	9 933		9 933
6 rue Ducerceau (MH Classé, 3 façades)	Mme X et M. X représentés par M. X Directeur de GESCAP	50 926		50 926
27 rue Chanzy	Mme et M. X	6 219		6 219
24 rue Louis Roguet (dernière tranche)	Consorts SICART	24 531	15 154	39 685
			<b>TOTAL</b>	<b>145 078</b>

N° 8 – **Habitat-Logement. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Travaux de résidentialisation de 134 logements de l'ensemble immobilier du Clos Gauthier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 191 130 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu le 23 décembre 2015, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 191 130 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de résidentialisation de 134 logements de l'ensemble immobilier du Clos Gauthier situé à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PAM

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations ;
- Montant du prêt : 191 130 € ;
- Quotité garantie : 50 % soit 95 565 € ;
- Durée de la phase de préfinancement : aucun ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Différé d'amortissement : aucun ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Index : livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %) ;
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
- Modalité de révision : double révisabilité ;
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 95 565 €, représentant 50 % d'un prêt de 191 130 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;**

**3°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;**

**4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ».**

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 3.

N° 9 – **Mobilité - stationnement. Stationnement en ouvrage et stationnement sur voirie. Approbation des catégories d'usagers et des tarifs applicables. Approbation d'avenants aux contrats d'exploitation à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION.**

**M. POISSON** – *M. le Maire, mes chers collègues, cette délibération est assez longue, je vais essayer de vous la résumer en sortant les points principaux.*

*Tout d'abord, l'objectif repose sur une simplification de la tarification. Il y en avait une quantité assez importante surtout sur les abonnements. On a souhaité qu'elle soit réduite, qu'elle soit adaptée, en tenant compte des résidents, des salariés qui travaillent dans cette zone, sans oublier le souhait de rotation des véhicules pour tout ce qui est activité commerciale. Voilà les principaux objectifs de cette délibération.*

*Maintenant, on rentre un petit peu dans le détail. Quatre catégories sont instituées : les résidents, les étudiants résidant dans cette zone, les personnes qui travaillent sur cette zone - je le dis, c'est très important car ces personnes-là, qu'elles soient salariées d'entreprises ou de commerces, il faut qu'elles puissent stationner, que cela soit en voirie ou en ouvrage, à des prix qui leur permettent de pouvoir y venir - et également les professionnels, les entreprises qui sont sur cette zone, mais aussi les entreprises et les professionnels qui viennent y travailler, puisque bon nombre d'entreprises viennent travailler chez des particuliers habitants dans ces zones.*

*Bien évidemment, la 5<sup>ème</sup> catégorie concerne tous les autres usagers qui ne rentrent pas dans ces quatre catégories.*

*Quelques mots sur les nouveaux tarifs sur la voirie - je rappelle que les tarifs horaires ont été votés lors du dernier Conseil Municipal et sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier :*

*- les tarifs abonnement pour les résidents, quand on habite dans cette zone, qu'on a un véhicule et qu'on n'a pas de garage pour rentrer son véhicule, il faut pouvoir le stationner sur voirie ou en ouvrage. S'agissant du stationnement en voirie, le tarif qui était préalablement à 25 € a été baissé à 20 €, dans les deux zones, qu'elle soit verte ou orange, avec une restriction dans la zone orange car il faut que la rotation s'effectue ;*

*- un abonnement travail pour tous les salariés qui travaillent en centre-ville, qui pourra être pris sur les mails pour un tarif de 30 €. Là aussi on a baissé sensiblement le tarif qui pouvait exister dans certains parkings, puisqu'on était, au bas mot à plus de 40 € ;*

- les tarifs forfaitaires pour les professionnels, qu'ils habitent ou qu'ils aient besoin de stationner un véhicule dans la zone, ou qu'ils y travaillent ;

*Vous avez les tarifs en détail dans les grilles qui sont jointes à la délibération.*

*S'agissant du stationnement en ouvrage, on souhaite améliorer la lisibilité de la gamme tarifaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y avait tout un tas de tarifs, maintenant, ils vont être ramenés à trois. L'idée est d'inciter les résidents à stationner dans les parkings avec des tarifs adaptés, de manière à libérer un peu plus l'espace public pour le stationnement des personnes qui viennent faire leurs courses ou qu'elles viennent pour des besoins plus ponctuels.*

*Trois types d'abonnement uniquement seront instaurés : l'abonnement permanent, l'abonnement nuit, week-end et jours fériés et l'abonnement pour les motos qui existait déjà dans ces parkings.*

*Je souhaite souligner que pour l'abonnement résidents, on n'a pas mis toute une grille de tarifs spécifiques, on a simplement repris les tarifs tout public en faisant une réduction très importante, de 40 %.*

*Pour les résidents qui stationneraient de façon permanente, le 12<sup>ème</sup> mois est gratuit, après 11 mois d'abonnement consécutifs.*

*De même, il est proposé de créer 3 nouveaux abonnements :*

*- un abonnement travail, 6 jours sur 7, au préalable, il était de 5 jours sur 7 - nous avons eu quelques remarques pour les personnes qui travaillaient des fois du lundi au samedi - au tarif mensuel de 30 €, un tarif très attractif, dans les parkings Carmes, Münster, Patinoire ou Saint-Paul, sachant qu'on voulait privilégier certains parkings qui sont presque saturés à la rotation horaire, et ne pas réserver trop de places pour les abonnements ;*

*- un abonnement étudiants résidents qui est ouvert dans les parkings Carmes, Münster, Patinoire ou Saint-Paul pour 20 €. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, il n'y avait qu'un seul tarif, nuit, week-end et jours fériés à 18 € ;*

*- un forfait hebdomadaire pour les personnes qui restent là une semaine, au tarif de 36 €.*

*Cette nouvelle grille que je vous ai balayée assez rapidement, vous l'avez en détail jointe à la délibération. Pour tout renseignement ou souscription d'un abonnement, bien évidemment, cela se fait chez ORLEANS GESTION qui se trouve au Châtelet.*

*Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal :*

*- d'abroger les délibérations antérieures, puisqu'on revoit tous ces tarifs ;*

*- d'approuver la mise en place de tarifs spécifiques résidents, travail et professionnels pour le stationnement sur voirie ;*

*- d'approuver la nouvelle grille de tarifs du stationnement sur voirie qui est en annexe ;*

*- d'approuver la mise en place de tarifs spécifiques résidents, travail et étudiants résidents dans certains parcs en ouvrage ;*

*- d'approuver les nouvelles grilles de tarifs dans les parkings en ouvrage ;*

*- d'approuver également les avenants qui vont avec, puisqu'il y en a 5, et qui permettent de mettre à jour les conventions avec ORLEANS GESTION ;*

- de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants.

*Je vous ai résumé assez rapidement, les éléments principaux. J'ai essayé de mettre en évidence, encore une fois, la simplification et l'adaptation à différentes populations qui, aujourd'hui, sont un peu noyées dans la masse et qui devaient payer un stationnement un peu comme tout le monde.*

**M. le Maire** – Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – M. POISSON, si vous dites qu'on se noyait avant ! Dans les explications, ce n'était pas quand même très clair. Même après vos explications, la simplification est quand même relative dans cette délibération qui est d'une redoutable complexité.

*Pour ma part, je vais essayer d'être relativement simple. On s'abstient sur cette délibération. On avait voté contre la tarification que vous nous aviez proposée en décembre, au motif qu'elle se traduisait par une augmentation très importante du coût pour les usagers automobilistes. Cela n'a pas changé puisque la tarification est à peu près inchangée, même s'il y avait des erreurs matérielles qui ont été rectifiées. En revanche, la bonne nouvelle, c'est la création de ces abonnements qui correspondent à de réels besoins. Cette création est à saluer.*

*Je pense que l'on aura l'occasion de revenir, dans la délibération suivante, sur les questions de transports, mais je vais le faire tout de suite. Nous regrettons, encore une fois, le fait qu'on envisage la question de la circulation automobile ou du stationnement de manière un peu trop sectorielle. Ce que l'on aimerait, c'est qu'il y ait une réflexion un peu globale sur la circulation et le stationnement en ville, en lien avec le transport en commun. C'est toujours la même chose. On peut entendre une augmentation de la tarification du stationnement, cela peut avoir deux causes, plus de rentrées financières pour la Ville - là, je me retourne vers M. MARTIN et je le soupçonne de ne pas être absolument étranger à cette augmentation de la tarification...*

(exclamations)

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – ... il va nous expliquer le contraire, néanmoins, je le soupçonne quand même. L'autre raison de l'augmentation peut être justement de décourager les personnes de prendre leurs véhicules et les encourager à utiliser au maximum le transport en commun, surtout celles qui viennent de l'extérieur de la ville - puisque pour les résidents, on a dit qu'il y avait un abonnement qui était une bonne chose.

*Ce que vous nous proposez reste une augmentation du coût pour les utilisateurs, sans qu'il y ait, en regard de cela, des propositions fortes encourageant l'utilisation des transports en commun. Je reviens sur notre projet municipal, nous avons proposé la gratuité des transports en commun le week-end pour doper le commerce. Cela pourrait éventuellement être une piste.*

*En tout cas, en l'état actuel des choses, et pour me résumer, non à une augmentation drastique de la tarification des stationnements, sans qu'il y ait, de manière corrélative, une réflexion en lien avec le transport en commun. En revanche, oui à ce que vous nous proposez en matière de création d'abonnements nouveaux qui sont attractifs. C'est pour cela, oui + non = une abstention. Merci.*

**M. le Maire** – Après avoir échappé au vote par partie, je donne la parole à M. FOUSSIER.

**M. FOUSSIER** – Merci, M. le Maire. Je voudrais signaler le travail très fin qui a été fait pour arriver à cette proposition qui répond parfaitement, je crois, aux besoins des usagers de la Ville d'Orléans, que ce soient les riverains ou que ce soient les salariés qui travaillent en centre-ville. Il y a des propositions très intéressantes d'abonnement, comme par exemple l'abonnement à 30 € pour ceux qui travaillent en ville, cela fait du 25 € H.T., sachant que bien souvent, l'employeur prend en charge ce titre d'abonnement. Je pense que c'est particulièrement important.

*Je voudrais aussi rassurer Mme LEVELEUX, il y a à peu près 25 000 salariés qui travaillent en centre-ville. Les 25 000 ne prennent pas leurs véhicules, il y en a beaucoup qui viennent en transport en*

*commun. C'est une bonne chose, et je pense que c'est une bonne répartition qui peut se faire entre l'accès en centre-ville en transport en commun et en voiture avec des abonnements intéressants.*

**M. le Maire** – *Merci M. FOUSSIER. Je donne la parole à M. LECOQ.*

**M. LECOQ** – *Effectivement, M. le Maire, il y a de bonnes choses dans cette délibération, et d'autres, un peu moins bonnes.*

*J'ai lu avec attention cette délibération. Nous aurions souhaité un geste un peu plus appuyé, notamment pour les commerçants, les artisans, les professionnels. En effet, nous pensons que, d'une certaine manière, ce corps de métiers participe et finance largement le remplacement. Autrement dit, tout est lié, le petit commerce est assez pénalisé, ce que beaucoup d'entre eux nous disent et subissent les déserts de centre-ville, avec un coût de stationnement qui n'incite pas forcément à venir dans le centre.*

*Pour ce qui est de la tarification au quart d'heure, en décembre dernier, lors du vote, nous n'avions pas été satisfaits sur les prix du stationnement en ouvrage et sur voirie. D'ailleurs, aujourd'hui, elle est encore plus injuste par rapport aux tarifs des abonnés qui, eux, ont fait, il est vrai, un certain effort par rapport à certaines catégories d'usagers spécifiques.*

*Néanmoins, pour ce qui est des abonnements « travail », comme vient le dire M. FOUSSIER, des abonnements étudiants domiciliés, définis en annexe 1, ainsi que les personnes qui travaillent dans une zone de stationnement réglementée par horodateurs et qui peuvent bénéficier du tarif des abonnements travail, la tarification nous paraît effectivement plus qu'utile et une très bonne chose. C'est vrai, il faut le reconnaître, 30 € mensuel pour les actifs du centre-ville, il me semble que c'est une bonne mesure.*

*Je pense également s'il n'aurait pas été utile d'y rajouter un parking en ouvrage supplémentaire, Münster et Patrimoine étant un peu excentrés, et en fonction du lieu de travail de chacun, puisque 25 000 personnes, comme cela a été dit, travaillent sur le centre, mais ce ne sont pas forcément 25 000 qui prennent leurs voitures.*

*Pour conclure, M. le Maire, nous avons, par le passé, évoqué la gratuité du stationnement le samedi après-midi, de 2 heures, afin de permettre au centre-ville, à notre centre-ville, à votre ville, d'augmenter sa fréquentation avec, pourquoi pas, une période d'observation, pour vérifier les effets de ce redéploiement. Je prends l'exemple d'une ville comme Angoulême qui a fort bien réussi dans ce domaine, puisque les entrées de la ville et les grandes surfaces n'ont pas ce problème, contrairement au petit commerce. Je pense que le coût du stationnement a un impact, c'est un souci. Je crois qu'il serait nécessaire d'envisager à l'avenir de faire quelque chose pour les jours de grosse influence, une mesure incitative, ce qui permettrait de recréer une dynamique, puisque la dynamique du centre-ville est aussi principalement liée au stationnement et au coût du stationnement. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Je voudrais rappeler que quand il y a eu l'augmentation des tarifs au mois de décembre, c'était une normalisation. On avait constaté qu'Orléans était largement en dessous de la moyenne des villes de 120 000 habitants dont le tarif était autour de 50 centimes pour la moyenne d'entre elles. On est à 50 centimes. Point barre !*

*Puis, M. LECOQ, je suis désolé, mais Orléans n'est pas un désert commercial. Je ne sais pas si vous avez fait vos courses à Orléans pendant Noël...*

*(réaction de M. LECOQ hors micro)*

**M. le Maire** – *... je les ai faites, comme vous apparemment, je n'ai pas eu le sentiment qu'Orléans était désertée. J'ai même été ravi d'apprendre que pour beaucoup de commerces, cela a été une bonne période. On avait plus de problème de saturation piétonne, vu le monde qu'il y avait dans le cœur du centre-ville que le contraire, et j'en suis ravi. On peut tous s'en réjouir. C'était une bonne nouvelle.*

*Quant au tramway, je rappelle qu'il a été gratuit pendant les fameux dimanches. On pouvait accéder au centre-ville en déposant sa voiture. Cela a été positif pour ceux qui l'ont pris. D'autres sont allés*

*en voiture jusqu'en centre-ville. On fait attention à ce que dans les jours de très forte affluence commerciale, on puisse mettre à disposition les transports en commun pour cela.*

*Tous ces éléments sont aujourd'hui pris en compte à l'intérieur de ces politiques. Là, il y avait un élément qui concernait la simplification que l'on devait faire au niveau des tarifs. Très simplement, on est passé d'un document de deux pages recto-verso, à un document qui fait à peine une page recto. On a quasiment divisé par 4 la complexité des tarifs, en étant attentif à certaines remarques des résidents, et notamment des commerçants, M. FOUSSIER, qui nous avaient transmis la question de leurs salariés, de leurs agents, pour trouver des solutions. Tous ces éléments sont aujourd'hui dans la délibération qui vous est proposée. Cela résulte de ce dialogue que l'on a cherché à nourrir avec eux.*

*Je vais vous consulter sur cette délibération.*

*M. POISSON, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs contrats ont été conclus entre la Mairie et la S.E.M. ORLEANS GESTION pour l'exploitation du stationnement à Orléans :

- une convention d'affermage du 5 juillet 1991 pour l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Carmes, Halles-Châtelet, Patinoire, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, et Münster,
- un contrat de concession du 21 février 1992 pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque,
- une convention d'affermage du 2 avril 2013 pour l'exploitation du parking Halles-Charpenterie,
- un contrat de concession du 5 septembre 2011 pour la construction et l'exploitation du parking Cheval Rouge,
- une convention du 5 juillet 1991 pour l'exploitation du stationnement sur voirie.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une nouvelle grille des tarifs horaires du stationnement dans les parkings en ouvrage et pour le stationnement sur voirie.

Afin d'assurer d'une part un bon équilibre entre le stationnement des usagers horaires et celui des abonnés, et d'autre part encourager au report modal, il est proposé de mettre en cohérence l'ensemble des grilles tarifaires.

1°) Les différentes catégories d'usagers instituées.

Les catégories d'usagers spécifiques, bénéficiant de tarifs dédiés, sont les suivantes :

- Les résidents domiciliés dans le périmètre défini en annexe 1 de la délibération peuvent bénéficier de tarifs abonnés « résident » préférentiels, applicables dans les parkings et dans chaque zone de stationnement réglementée sur voirie définie par l'arrêté municipal en vigueur.
- Les étudiants résidents domiciliés dans le périmètre défini en annexe 1 de la délibération peuvent bénéficier de tarifs abonnés « étudiant résident » préférentiels, applicables dans certains parkings.
- Les personnes qui travaillent dans une zone de stationnement réglementée par horodateurs peuvent bénéficier de tarifs abonnés « travail » préférentiels, applicables dans les parkings et dans la zone boulevards sur voirie.
- Les professionnels (entreprises, artisans, professions médicales ou institutionnels) installés ou intervenant dans une zone de stationnement réglementée par horodateurs peuvent bénéficier de forfaits « professionnel » horaires ou annuel, applicables indifféremment dans toutes les zones de stationnement réglementées par horodateurs.

La création des comptes clients correspondants se fait auprès du service dédié de l'exploitant, et selon les conditions définies en annexe 2 de la délibération.

Tous les autres usagers qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus bénéficient des tarifs horaires et forfaits « tout public ».

2°) La tarification du stationnement sur voirie.

Il est proposé d'adopter les tarifs spécifiques suivants :

- Les tarifs abonnement « résident » : Les résidents bénéficient aujourd'hui d'abonnements uniquement dans la zone verte : journalier, hebdomadaire et mensuel. Pour élargir leur possibilité de stationnement, il est proposé d'instaurer, à compter du 1er mars 2016, les nouvelles conditions suivantes :

- zone orange : stationnement autorisé entre 18h et 10h au tarif de 20 € par mois ;
- zones verte et boulevards : stationnement permanent autorisé au tarif de 20 € par mois ou 2 € par jour.

- Les tarifs abonnement « travail » : En sont bénéficiaires les actifs du centre-ville, au tarif mensuel de 30 €, pour le stationnement sur la zone « boulevards ».

- Les tarifs forfaitaires « professionnels » : En sont bénéficiaires les « professionnels » installés en zone payante ou y intervenant : 1h à 2 €, 2h à 4 €, 4h à 8 €, 24h à 12 € ou annuel à 750€, avec prépaiement par l'entreprise. Il est précisé que ces tarifs remplaceront le tarif journalier « artisans ».

L'intégralité des tarifs, horaires et abonnements, applicables sur voirie, et leurs conditions d'utilisation par zones définies par l'arrêté municipal en vigueur, figurent dans l'annexe 3 de la délibération.

3°) La tarification du stationnement en ouvrage.

Il est proposé de revoir la tarification des abonnements dans les parkings en ouvrage afin de répondre à plusieurs objectifs :

- améliorer la lisibilité de la gamme tarifaire ;
- assurer un bon remplissage des parkings, sans pénaliser les usagers horaires ;
- inciter les « résidents » à stationner en parking, et ainsi libérer de l'espace en voirie pour les usagers horaires ;
- inciter les actifs du centre-ville à stationner dans certains parcs.

Ainsi, il est proposé d'adopter les tarifs spécifiques suivants :

- La tarification abonnements tout public et résidents : les types d'abonnements mensuels sont ramenés à 3 :

- Permanent ;
- Nuit Week-end et Jours fériés ;
- Motos (sans limite de cylindrée).

Les conditions d'accès de ces abonnements restent inchangées. Les tarifs seront différents selon les sites, afin de tenir compte de l'attractivité et de la situation géographique.

Les tarifs abonnements « résident » seront plus avantageux qu'à ce jour, et représenteront une réduction de 40 %, arrondi à l'euro supérieur, par rapport au tarif des autres usagers.

Pour l'ensemble des abonnements proposés, la souscription d'un abonnement annuel permettra, pour 11 mois consécutifs payés, de bénéficier du 12<sup>ème</sup> mois offert.

- Les nouveaux abonnements : Il est proposé de créer 3 nouveaux abonnements :
  - un abonnement « travail », 6j/7, au tarif mensuel de 30 €, pour les actifs du centre-ville, utilisable du lundi au samedi entre 7h et 20h dans les parkings Carmes, Münster, Patinoire ou St-Paul.

- un abonnement « étudiant résident » permanent, pour les étudiants résidant dans la zone payante, au tarif mensuel de 20 €, et utilisable dans les parkings Carmes, Cathédrale, Patinoire ou St-Paul.
- un forfait « hebdomadaire » (7 jours) au tarif de 36 €, utilisable dans chaque parc, sauf le parking de La Source.

Pour l'ensemble des abonnements proposés, la souscription d'un abonnement annuel permettra, pour 11 mois consécutifs payés, de bénéficier du 12<sup>ème</sup> mois offert.

- Les abonnements supprimés à compter du 1er mars 2016 :
- les abonnements « multi-sites » ;
- l'abonnement spécifique 5j/7, instauré dans le parking Carmes.

L'intégralité des tarifs, horaires et abonnements, applicables dans les parkings, et leurs conditions d'utilisation, figurent en annexe 4 de la délibération.

Il est précisé que l'ensemble des nouvelles grilles tarifaires présentées en annexes remplacent et annulent les précédentes.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) abroger les délibérations antérieures en ce qu'elles déterminaient des tarifs et des catégories d'usagers pour les stationnements sur voirie et en ouvrage ;**

**2°) approuver la mise en place de tarifs spécifiques résidents, travail et professionnels pour le stationnement sur voirie et les conditions d'attribution définies en annexe 2 ;**

**3°) approuver la nouvelle grille de tarifs du stationnement sur voirie présentée en annexe 3 de la présente délibération ;**

**4°) approuver la mise en place de tarifs spécifiques résidents, travail et étudiant résident pour le stationnement dans certains parcs en ouvrage et les conditions d'attribution définies en annexe 2 ;**

**5°) approuver les nouvelles grilles de tarifs dans les parkings en ouvrage présentées en annexe 4 de la présente délibération ;**

**6°) approuver l'avenant n° 19 à la convention d'affermage relative à l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Carmes, Halles Châtelet, Patinoire, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION, afin de prendre en compte la grille des tarifs horaires et abonnements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;**

**7°) approuver l'avenant n° 12 au contrat de concession relatif à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque, à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION, afin de prendre en compte la grille des tarifs horaires et abonnements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;**

**8°) approuver l'avenant n° 2 au contrat de concession relatif à l'exploitation du parking Cheval Rouge, à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION, afin de prendre en compte la grille des tarifs horaires et abonnements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;**

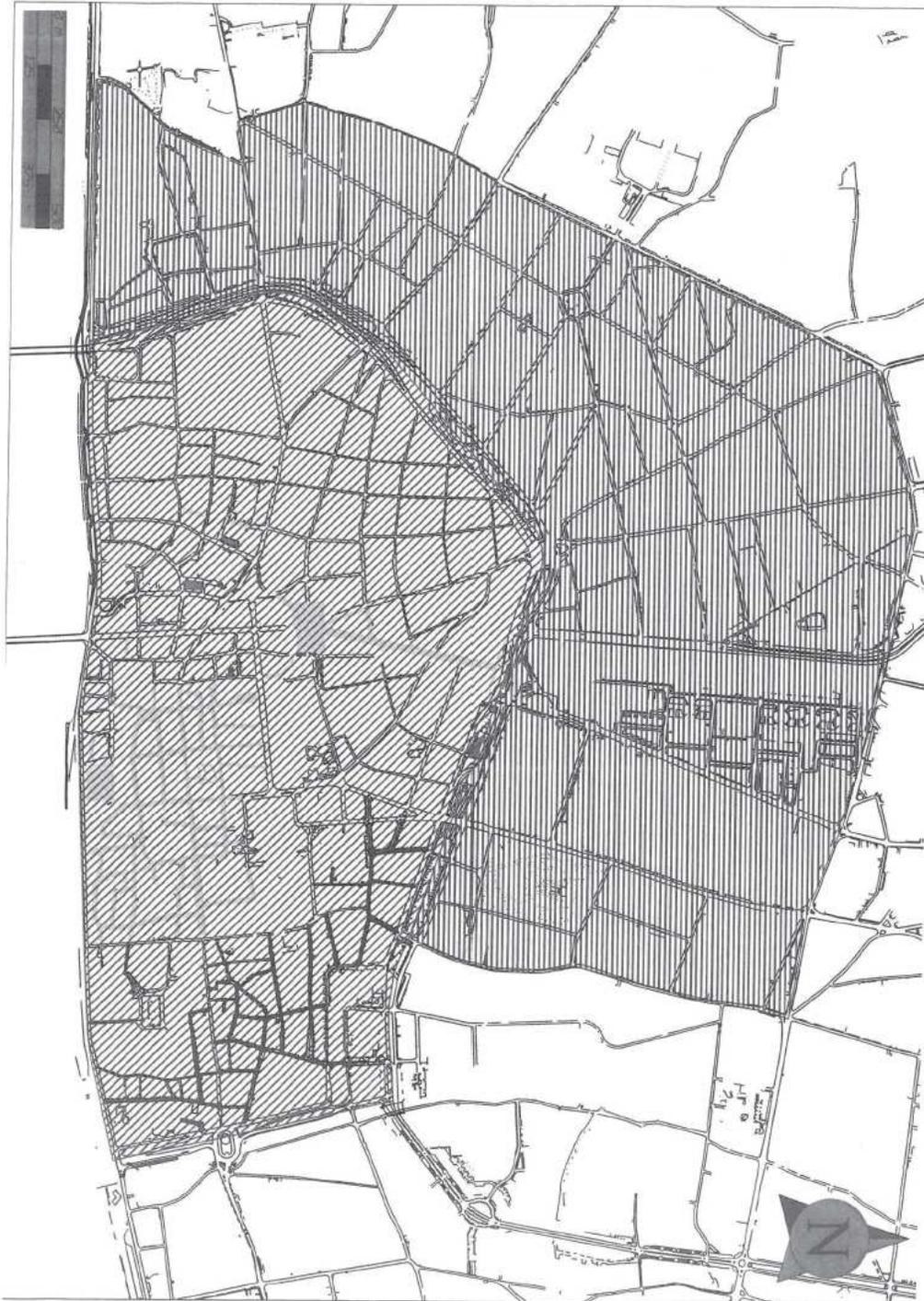
**9°) approuver l'avenant n° 3 à la convention d'affermage relative à l'exploitation du parking Halles-Charpenterie, à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION, afin de prendre en compte la grille des tarifs horaires et abonnements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;**

**10°) approuver l'avenant n° 9 à la convention relative à l'exploitation du stationnement sur voirie, à passer avec la S.E.M. ORLEANS GESTION, afin de prendre en compte la grille des tarifs horaires et abonnements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;**

**Mairie ;** 11°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la

**Mairie ».** 12°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la

ADOPTÉ PAR 46 VOIX CONTRE 2.  
IL Y A 5 ABSTENTIONS.



## ANNEXE 2

### STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET STATIONNEMENT SUR VOIRIE

#### TARIFICATIONS SPECIFIQUES

##### Modalités d'accès

Des tarifs spécifiques sont applicables pour différentes catégories d'usagers selon les conditions suivantes :

1) **Tarifs abonnements « résidents »**, pour les personnes physiques domiciliées à l'intérieur du périmètre joint, et sur présentation des justificatifs suivants :

- Justificatif de l'identité : pièce d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de la domiciliation dans le périmètre du stationnement payant sur voirie : dernière taxe d'habitation, ou à défaut le bail ou l'acte notarié de l'année en cours, au même nom et prénom que la pièce d'identité ;
- Justificatif de propriété du (des) véhicule(s) : carte grise de chacun des véhicules, au même nom et prénom que la pièce d'identité.

2) **Tarifs abonnements « étudiant résident »**, domiciliés à l'intérieur du périmètre joint à la présente délibération, et sur présentation des justificatifs suivants :

- Justificatif de l'identité : pièce d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de scolarité : certificat de scolarité en cours de validité, au même nom et prénom que la pièce d'identité ;
- Justificatif de la domiciliation dans le périmètre du stationnement payant sur voirie : dernière taxe d'habitation, ou à défaut le bail ou l'acte notarié de l'année en cours, au même nom et prénom que la pièce d'identité ;
- Justificatif de propriété du (des) véhicule(s) : carte grise de chacun des véhicules, au même nom et prénom que la pièce d'identité.

3) **Tarifs abonnements « travail »**, pour les personnes qui travaillent dans une zone de stationnement réglementée par horodateurs et sur présentation des justificatifs suivants :

- Justificatif de l'identité : pièce d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de travail dans le périmètre du stationnement payant sur voirie : attestation nominative (même nom et prénom) de moins d'un an de l'employeur, justifiant du travail à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1 du présent arrêté ;
- Justificatif de propriété du véhicule : carte grise du véhicule, au même nom et prénom que la pièce d'identité.

4) **Tarifs forfaits « professionnel »** pour les entreprises, artisans, professions médicales ou institutionnels installés ou intervenant dans une zone de stationnement réglementée par horodateurs et sur présentation des justificatifs suivants :

- Justificatif de l'entreprise : extrait K-bis ;
- Justificatif de propriété du véhicule : carte grise du véhicule, au nom de l'entreprise désignée sur l'extrait K-bis, ou attestation de location du véhicule au nom de l'entreprise désignée sur l'extrait K-bis.

L'abonnement annuel est réservé aux professions en intervention en centre-ville, ou installées en zone payante et justifiant du besoin régulier d'un véhicule à proximité immédiate de leur commerce dans le cadre de leur activité, notamment pour des chargements et déchargements de matériel.

Les professions éligibles à ce tarif sont listées ci-dessous :

- Artisans du bâtiment (par exemple électricien, chauffagiste, maçon, menuisier, plombier...)
- Professionnels médicaux intervenant à domicile (par exemple infirmier, kinésithérapeute, sage-femme...)
- Réparateurs/dépanneurs (intervenant par exemple sur du matériel informatique, des ascenseurs, des systèmes de sécurité...)
- Pressing/blanchisserie

Les profils résident, étudiant, travail et professionnel sont accordés pour une durée d'un an, et peuvent être renouvelés sur présentation des justificatifs nécessaires en cours de validité.

ANNEXE 3



STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Tarifs (T.T.C.) applicables à compter du 1er mars 2016

1 - TARIFS "HORAIRE" (9h-12h 14h-19h)

	Conditions	TARIF horaire
Zone orange	2 h maximum	0,50 € / 15 min
Zone verte	4 h maximum	
Zone "boulevards"		

2 - TARIFS ABONNEMENTS "RESIDENT"

	Conditions	TARIF mensuel	TARIF journée
Zone orange	18h-10h	20,00 €	
Zone verte	Permanent		2,00 €
Zone "boulevards"			

3 - TARIF ABONNEMENT "TRAVAIL"

	Conditions	TARIF mensuel
Zone "boulevards"	7h - 20 h	30,00 €

4 - TARIFS FORFAITS "PROFESSIONNEL"

	Conditions	TARIF
1 h	Pré-paiement par l'entreprise	2,00 €
2 h		4,00 €
4 h		8,00 €
24 h		12,00 €
ANNUEL		750,00 €

ANNEXE 4



## STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Tarifs HORAIRES applicables au 1er mars 2016

Tout 1/4 d'heure entamé est dû.

### PARC CHEVAL ROUGE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	0,50 €	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	1,00 €	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €			
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC CARMES

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €			
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC LES HALLES CHÂTELET

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €			
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC LES HALLES CHARPENTERIE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €			
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC CATHÉDRALE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €			
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC HÔTEL DE VILLE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €			
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €			
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC MÉDIATHÈQUE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €			
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC PATINOIRE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,30 €	offert	5h00 à 5h15	0,30 €	6,30 €
15 à 30 min	0,30 €	offert	5h15 à 5h30	0,30 €	6,60 €
30 à 45 min	0,30 €	0,90 €	5h30 à 5h45	0,30 €	6,90 €
45 min à 1h00	0,30 €	1,20 €	5h45 à 6h00	0,30 €	7,20 €
1h00 à 1h15	0,30 €	1,50 €	6h00 à 6h15	0,30 €	7,50 €
1h15 à 1h30	0,30 €	1,80 €	6h15 à 6h30	0,30 €	7,80 €
1h30 à 1h45	0,30 €	2,10 €	6h30 à 6h45	0,30 €	8,10 €
1h45 à 2h00	0,30 €	2,40 €	6h45 à 7h00	0,30 €	8,40 €
2h00 à 2h15	0,30 €	2,70 €	7h00 à 7h15	0,30 €	8,70 €
2h15 à 2h30	0,30 €	3,00 €	7h15 à 7h30	0,30 €	9,00 €
2h30 à 2h45	0,30 €	3,30 €	7h30 à 7h45	0,30 €	9,30 €
2h45 à 3h00	0,30 €	3,60 €	7h45 à 8h00	0,30 €	9,60 €
3h00 à 3h15	0,30 €	3,90 €	8h00 à 8h15	0,30 €	9,90 €
3h15 à 3h30	0,30 €	4,20 €	8h15 à 8h30	0,30 €	10,20 €
3h30 à 3h45	0,30 €	4,50 €	8h30 à 8h45	0,30 €	10,50 €
3h45 à 4h00	0,30 €	4,80 €	8h45 à 9h00	0,30 €	10,80 €
4h00 à 4h15	0,30 €	5,10 €	forfait de 9h00 à 24h00		10,80 €
4h15 à 4h30	0,30 €	5,40 €			
4h30 à 4h45	0,30 €	5,70 €			
4h45 à 5h00	0,30 €	6,00 €			

### PARC GARE

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,40 €	offert	5h00 à 5h15	0,40 €	8,40 €
15 à 30 min	0,40 €	offert	5h15 à 5h30	0,40 €	8,80 €
30 à 45 min	0,40 €	1,20 €	5h30 à 5h45	0,40 €	9,20 €
45 min à 1h00	0,40 €	1,60 €	5h45 à 6h00	0,40 €	9,60 €
1h00 à 1h15	0,40 €	2,00 €	6h00 à 6h15	0,40 €	10,00 €
1h15 à 1h30	0,40 €	2,40 €	6h15 à 6h30	0,40 €	10,40 €
1h30 à 1h45	0,40 €	2,80 €	6h30 à 6h45	0,40 €	10,80 €
1h45 à 2h00	0,40 €	3,20 €	6h45 à 7h00	0,40 €	11,20 €
2h00 à 2h15	0,40 €	3,60 €	7h00 à 7h15	0,40 €	11,60 €
2h15 à 2h30	0,40 €	4,00 €	7h15 à 7h30	0,40 €	12,00 €
2h30 à 2h45	0,40 €	4,40 €	7h30 à 7h45	0,40 €	12,40 €
2h45 à 3h00	0,40 €	4,80 €	7h45 à 8h00	0,40 €	12,80 €
3h00 à 3h15	0,40 €	5,20 €	8h00 à 8h15	0,40 €	13,20 €
3h15 à 3h30	0,40 €	5,60 €	8h15 à 8h30	0,40 €	13,60 €
3h30 à 3h45	0,40 €	6,00 €	8h30 à 8h45	0,40 €	14,00 €
3h45 à 4h00	0,40 €	6,40 €	8h45 à 9h00	0,40 €	14,40 €
4h00 à 4h15	0,40 €	6,80 €	forfait de 9h00 à 24h00		14,40 €
4h15 à 4h30	0,40 €	7,20 €			
4h30 à 4h45	0,40 €	7,60 €	Tarif soirée de 19h00 à 7h00		2,00 €
4h45 à 5h00	0,40 €	8,00 €			

### PARC MÜNSTER

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,30 €	0,30 €	5h00 à 5h15	0,30 €	6,30 €
15 à 30 min	0,30 €	0,60 €	5h15 à 5h30	0,30 €	6,60 €
30 à 45 min	0,30 €	0,90 €	5h30 à 5h45	0,30 €	6,90 €
45 min à 1h00	0,30 €	1,20 €	5h45 à 6h00	0,30 €	7,20 €
1h00 à 1h15	0,30 €	1,50 €	6h00 à 6h15	0,30 €	7,50 €
1h15 à 1h30	0,30 €	1,80 €	6h15 à 6h30	0,30 €	7,80 €
1h30 à 1h45	0,30 €	2,10 €	6h30 à 6h45	0,30 €	8,10 €
1h45 à 2h00	0,30 €	2,40 €	6h45 à 7h00	0,30 €	8,40 €
2h00 à 2h15	0,30 €	2,70 €	7h00 à 7h15	0,30 €	8,70 €
2h15 à 2h30	0,30 €	3,00 €	7h15 à 7h30	0,30 €	9,00 €
2h30 à 2h45	0,30 €	3,30 €	7h30 à 7h45	0,30 €	9,30 €
2h45 à 3h00	0,30 €	3,60 €	7h45 à 8h00	0,30 €	9,60 €
3h00 à 3h15	0,30 €	3,90 €	8h00 à 8h15	0,30 €	9,90 €
3h15 à 3h30	0,30 €	4,20 €	8h15 à 8h30	0,30 €	10,20 €
3h30 à 3h45	0,30 €	4,50 €	8h30 à 8h45	0,30 €	10,50 €
3h45 à 4h00	0,30 €	4,80 €	8h45 à 9h00	0,30 €	10,80 €
4h00 à 4h15	0,30 €	5,10 €	9h00 à 9h15	0,30 €	11,10 €
4h15 à 4h30	0,30 €	5,40 €	9h15 à 9h30	0,30 €	11,40 €
4h30 à 4h45	0,30 €	5,70 €	9h30 à 9h45	0,30 €	11,70 €
4h45 à 5h00	0,30 €	6,00 €	9h45 à 10h00	0,30 €	12,00 €

Gratuit de 19h à 9h et les dimanches et jours fériés

### PARC SAINT-PAUL

Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Durée	Prix au 1/4 d'heure	Tarif horaire
1 à 15 min	0,50 €	offert	5h00 à 5h15	0,50 €	10,50 €
15 à 30 min	0,50 €	offert	5h15 à 5h30	0,50 €	11,00 €
30 à 45 min	0,50 €	1,50 €	5h30 à 5h45	0,50 €	11,50 €
45 min à 1h00	0,50 €	2,00 €	5h45 à 6h00	0,50 €	12,00 €
1h00 à 1h15	0,50 €	2,50 €	6h00 à 6h15	0,50 €	12,50 €
1h15 à 1h30	0,50 €	3,00 €	6h15 à 6h30	0,50 €	13,00 €
1h30 à 1h45	0,50 €	3,50 €	6h30 à 6h45	0,50 €	13,50 €
1h45 à 2h00	0,50 €	4,00 €	6h45 à 7h00	0,50 €	14,00 €
2h00 à 2h15	0,50 €	4,50 €	7h00 à 7h15	0,50 €	14,50 €
2h15 à 2h30	0,50 €	5,00 €	7h15 à 7h30	0,50 €	15,00 €
2h30 à 2h45	0,50 €	5,50 €	7h30 à 7h45	0,50 €	15,50 €
2h45 à 3h00	0,50 €	6,00 €	7h45 à 8h00	0,50 €	16,00 €
3h00 à 3h15	0,50 €	6,50 €	8h00 à 8h15	0,50 €	16,50 €
3h15 à 3h30	0,50 €	7,00 €	8h15 à 8h30	0,50 €	17,00 €
3h30 à 3h45	0,50 €	7,50 €	8h30 à 8h45	0,50 €	17,50 €
3h45 à 4h00	0,50 €	8,00 €	8h45 à 9h00	0,50 €	18,00 €
4h00 à 4h15	0,50 €	8,50 €	forfait de 9h00 à 24h00		18,00 €
4h15 à 4h30	0,50 €	9,00 €			
4h30 à 4h45	0,50 €	9,50 €			
4h45 à 5h00	0,50 €	10,00 €			

### PARC LA SOURCE

1/2 journée

0,30 €

## STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Tarifs MENSUELS ABONNEMENTS  
Applicables à compter 1er mars 2016

<b>ABONNEMENTS MENSUELS TOUT PUBLIC</b>			
<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>CATHEDRALE - CHARPENTERIE - CHATELET - CHEVAL ROUGE - GARE - HOTEL DE VILLE - MEDIATHEQUE</b>	<b>CARMES - PATINOIRE - ST PAUL</b>	<b>MUNSTER</b>
PERMANENT 24h/24 - 7j/7	100 €	80 €	40 €
NUIT, WEEK-END ET JOURS FERIES Nuit : 18h - 9h du lundi au vendredi 24h/24 les WE et jours Fériés	60 €	50 €	
MOTOS 24h/24 - 7j/7	35 €	35 €	

<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>CATHEDRALE - CHARPENTERIE - CHATELET - CHEVAL ROUGE - GARE - HOTEL DE VILLE - MEDIATHEQUE</b>	<b>CARMES - PATINOIRE - ST PAUL - MUNSTER</b>
TRAVAIL 6 jours/7 7h-20h du lundi au Samedi	90 €	30 €

<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>CARMES - CATHEDRALE - PATINOIRE - ST PAUL</b>
ETUDIANT 24h/24 - 7 jours/7	20 €

<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>TOUS PARCS (SAUF LA SOURCE)</b>
HEBDOMADAIRE (7 jours)	36 €

<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>LA SOURCE</b>
PERMANENT VL 24h/24 - 7 jours/7	35 €
CARAVANES 24h/24 - 7 jours/7	30 €

<b>ABONNEMENTS MENSUELS RESIDENTS</b>			
<b>TYPE D'ABONNEMENT</b>	<b>CATHEDRALE - CHARPENTERIE - CHATELET - CHEVAL ROUGE - GARE - HOTEL DE VILLE - MEDIATHEQUE</b>	<b>CARMES - PATINOIRE - ST PAUL</b>	<b>MUNSTER</b>
PERMANENT 24h/24 - 7j/7	60 €	48 €	24 €
NUIT, WEEK-END ET JOURS FERIES Nuit : 18h - 9h du lundi au vendredi 24h/24 les WE et jours Fériés	36 €	30 €	
MOTOS 24h/24 - 7j/7	21 €	21 €	

Pour l'ensemble des abonnements proposés, la souscription d'un abonnement annuel permettra, pour 11 mois consécutifs payés, de bénéficier du 12<sup>ème</sup> mois offert.

N° 10 – **Mobilité - stationnement. Exploitation du stationnement payant sur voirie sur le nouveau périmètre. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

**M. POISSON** – Cette délibération est également liée au stationnement. Il s'agit de la conséquence, si je puis dire, de l'extension du stationnement qui, aujourd'hui, est en partie sur l'intra-mail, et qui sera à compter du 1<sup>er</sup> mars, sur l'ensemble de l'intra-mail et sur les boulevards.

Afin de gérer cette augmentation de périmètre de nouvelles zones de stationnement payant, il a été passé un appel d'offres. La Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres, et c'est ORLEANS GESTION qui a été désigné titulaire de cette offre, de manière à gérer cette extension de stationnement.

Ce marché est pour une durée de 2 ans, reconductible deux fois 1 an. Pourquoi deux ans ? Parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2018, il va y avoir du changement au niveau du stationnement avec la dépenalisation qui va entrer en vigueur. Pour l'instant, il n'y a pas de vraie date arrêtée. De manière à prendre en compte cette modification, le marché est passé pour deux ans et est reconductible deux fois, 1 an :

- pour les périodes 1 et 2, autrement dit, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, le montant total s'élève à 280 687,20 € T.T.C.,
- pour les deux années suivantes, le montant s'élève à 143 498,40 € T.T.C., chaque année.

Il y aura également une partie à prix unitaire puisque lorsque l'appel d'offres a été lancé, nous n'avions pas le nombre exact d'horodateurs qui va figurer dans l'extension, ce qui fait qu'on a pris un nombre un peu en dessous de la réalité. Ensuite, nous passerons des avenants qui ne nous coûteront pas plus cher, voire moins cher, les frais forfaitaires étant pris dans la première consultation, pour adapter le nombre d'horodateurs supplémentaires.

**M. le Maire** – Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je donne la parole à M. RICOUD.

**M. RICOUD** – Les deux délibérations sont, de notre point de vue, liées. Je vais être basique, pragmatique. Si le pouvoir d'achat des Orléanais augmentait, on pourrait éventuellement accepter une hausse des tarifs de stationnement. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Je ne dis pas que c'est de votre faute, mais c'est la réalité. Donc, sur la délibération n° 10, nous voterons contre.

**M. le Maire** – Comme la 9. Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – S'agissant de cette délibération, nous allons encore nous abstenir pour une raison très simple puisque - ou alors on n'a pas bien vu - le périmètre n'est pas précisé. Donc, on ne votera pas cette délibération.

(réaction de M. POISSON hors micro)

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Oui, mais l'intra-mail...

**M. le Maire** – L'intra-mail jusqu'aux boulevards, les boulevards étant inclus.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Voilà, cela aurait été bien d'avoir un...

**M. le Maire** – Effectivement, je pense qu'il est utile de le préciser. Vous avez raison.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – En effet, là, ce n'est pas marqué.

**M. le Maire** – Là, c'est clair.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Oui, là, c'est clair. Mais par rapport à la délibération, on s'abstient pour défaut d'information.

**M. le Maire** – M. POISSON, à vous la parole.

**M. POISSON** – Juste deux éléments complémentaires. Tout d'abord, vous avez le plan joint en annexe à la délibération n° 9.

**M. le Maire** – Ce n'est pas le même plan, ce n'est que l'intra-mail. Il n'y a pas la partie qui est supérieure. La rumeur a couru que cela aurait pu être un périmètre élargi, il n'en est rien. C'est celle qui est délimitée précisément par les mails. J'insiste là-dessus.

**M. POISSON** – Tout à fait ! S'agissant de cette extension, elle va favoriser la rotation des véhicules qui, aujourd'hui, n'est pas du tout effective dans ces zones là. Certains habitants nous ont effectivement demandé qu'il y ait un peu plus de rotation.

**M. le Maire** – Merci, M. POISSON. S'il n'y a pas d'autres prises de parole sur ce sujet, je vous consulte.

M. POISSON, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'évolution de sa politique de stationnement, la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics pour la conclusion d'un marché relatif à l'exploitation de nouvelles zones de stationnement payant qui seront créées par arrêté municipal à compter de mars 2016.

Ce marché a pour objet d'assurer, sur ces nouvelles zones, l'entretien, la maintenance préventive et curative du matériel, l'exploitation des horodateurs, la collecte des recettes, l'information et la relation clients, le reporting et le conseil auprès de la Mairie.

Il s'agit d'un marché à prix mixtes passé pour une durée de deux ans, reconductible deux fois un an, dont la partie forfaitaire correspond à l'exploitation d'un parc de 80 horodateurs. La partie du marché à prix unitaire, sans minimum ni maximum, permet la gestion des évolutions ultérieures du périmètre du stationnement payant.

Lors de sa réunion du 5 janvier 2016, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1°) Valeur technique de l'offre (pondération : 50 %) appréciée au regard :

- qualité des moyens humains et matériels dédiés aux prestations (sous-pondération : 17,5 %)
- qualité de l'organisation proposée pour la réalisation des prestations (sous-pondération : 17,5 %)
- qualité des modèles de rendu et de communication proposés (sous-pondération : 10 %)
- dispositions favorables au développement durable en ce qui concerne les moyens humains et matériels (sous-pondération : 5 %)

2°) Prix des prestations (pondération : 50 %) apprécié au regard :

- du montant total de la simulation des prix forfaitaires sur 4 ans (sous-pondération : 30 %)
- du montant total du bon de commande fictif (sous-pondération : 20 %)

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie sur les nouvelles zones, à passer avec ORLEANS GESTION pour les montants forfaitaires suivants :**

- périodes 1 et 2 : 280 687,20 € T.T.C.,
- période 3 : 143 498,40 € T.T.C.,
- période 4 : 143 498,40 € T.T.C.,

et pour une partie à prix unitaire sans minimum ni maximum ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, article 6228, service gestionnaire STA ».

ADOpte PAR 44 VOIX CONTRE 2.  
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

N° 11 – **Environnement. Mise en œuvre du projet européen « quartier du futur ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Espace Info Énergie du Loiret.**

**Mme ANTON** – M. le Maire, mes chers collègues, il est question aujourd'hui d'approuver une convention de partenariat à passer avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement - Espace Info Énergie (A.D.I.L.-E.I.E.), dans le cadre du projet « quartier du futur ». C'est un projet européen qui rassemble un consortium composé de la Ville d'Orléans, les villes de Sabadell en Espagne et de Corby en Angleterre. L'objectif est de voir comment, en intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication via des compteurs intelligents et en sensibilisant les habitants, on peut parvenir à économiser l'énergie et avoir des factures qui s'élèvent à moins 40 % de la consommation.

Dans ce cadre-là, on souhaite nouer une convention de partenariat avec l'A.D.I.L.- E.I.E. pour qu'elle réalise une étude au niveau des habitudes de consommation des riverains pour mieux les percevoir et les optimiser. Il faut réaliser ce questionnaire dans les trois langues.

Il s'agit d'une convention pour un montant de 10 000 €, pour nous aider à réaliser ce questionnaire dans les trois langues, le diffuser et l'analyser. Il faut savoir que ce quartier du futur est localisé à La Source. C'est un projet qui a débuté depuis fin décembre 2013 et qui devrait s'étaler jusqu'à 2017. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci Mme ANTON. Mme TRIPET, vous avez la parole.

**Mme TRIPET** – Quelques questions concernant ces compteurs dits intelligents. Qui est-ce qui va les installer ? Sont-ils déjà installés ? Quel est le coût des locations ? Sachant que la plupart du temps, ces compteurs intelligents analysent finement votre consommation, mais ils sont deux fois plus chers au niveau abonnement que les autres et pour le coup, n'agissent pas directement sur la consommation en elle-même. Il y a l'étude derrière, effectivement. On va voter pour cette délibération, mais j'ai ces interrogations là. On voit cela chez tous les bailleurs sociaux, dès le moment où les compteurs sont changés, ils sont dits intelligents, ils sont surtout beaucoup plus chers.

**M. le Maire** – Je donne la parole à M. LECOQ.

**M. LECOQ** – Nous sommes dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie, c'est parfait. Autant nous sommes favorables à un programme d'actions, mais là, en l'occurrence, je ne vois pas comment, M. le Maire, ce questionnaire évoqué dans les trois villes citées, participant au projet, vous permettrait d'avancer, une fois ce questionnaire restitué, si j'ai bien compris. Quelle serait votre action par la suite ? C'est une démarche innovante suite à l'installation de compteurs dits intelligents, des compteurs qui permettent, si je comprends bien, de suivre en temps réel la consommation d'énergie. Si l'on peut avoir une explication, mais, nous ne sommes pas très favorables.

**M. le Maire** – Mme ANTON va vous convaincre.

**Mme ANTON** – *Je vais tenter, en tout cas. D'abord, Mme TRIPET, pour vous rassurer par rapport au coût de ces compteurs, dans le cadre de cette étude européenne, tout est pris en charge, pour l'instant. C'est totalement transparent pour les habitants. Il est également question d'étudier les consommations au niveau des logements et aussi les bâtiments qui sont producteurs d'énergie, puisque sont également étudiées l'école Pauline Kergomard qui dispose de panneaux photovoltaïques et la chaufferie biomasse, pour voir si la production peut être équivalente à la consommation sur cet espace là.*

*Concernant les actions qui font suite à cette étude, on va analyser les habitudes de consommation des habitants pour voir après comment les optimiser. Je vous cite une action phare en exemple, quelle est la température habituelle qu'ils ont dans chaque pièce ? Il faut savoir que dans les pièces à vivre, il est conseillé de ne pas régler la température au-delà de 19°C et dans la chambre à coucher, à 17°C. Il faut voir si eux les dépassent, car il faut savoir qu'un degré supplémentaire représente 70 € de plus par an sur sa facture d'électricité. Des petites astuces qui vont être données après, comme dans le défi « famille à énergie positive » pour aider les habitants à diminuer leur facture énergétique.*

*Cela se fait en parallèle dans trois pays car, bien entendu, les particularités sont différentes en termes de climat, en termes d'habitudes de consommation. On veut se rendre compte des habitudes de consommation dans chaque pays avant d'enclencher la phase suivante, et de voir si ces compteurs intelligents permettent justement d'optimiser la consommation énergétique des habitants ou non.*

**M. le Maire** – *Cela permet de participer à un certain nombre d'expérimentations qui sont utiles après, en tout cas, on l'espère. C'est cela l'intérêt.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« La Mairie d'Orléans est engagée dans le projet européen « quartier du futur », qui rassemble depuis fin 2013 un consortium composé notamment des villes de Sabadell (Espagne) et Corby (Angleterre), et elle s'est déclarée « leader » sur la tâche de définition du lien entre les modes de vie des habitants et les consommations d'énergie dans les trois villes participantes.*

*L'objectif vise notamment à évaluer les habitudes de consommation des habitants, leur intérêt face à l'énergie et à organiser des actions de sensibilisation auprès des Orléanais occupants des immeubles, à titre professionnel ou personnel, équipés de compteurs d'énergie installés pour la durée du projet.*

*L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement - Espace Info Énergie (A.D.I.L.-E.I.E.) du Loiret assure une mission d'information, de conseils et de sensibilisation sur les déperditions énergétiques et les défauts thermiques ainsi que sur les aides financières existantes dans le cadre de travaux de rénovations énergétiques.*

*Un partenariat va donc être engagé entre la Mairie et l'A.D.I.L.-E.I.E. pour mener à bien cette étude, le projet étant particulièrement porteur et en lien avec les objectifs pédagogiques de l'A.D.I.L.*

*Aussi, il est proposé de conclure une convention avec l'A.D.I.L.-E.I.E. du Loiret, pour une durée d'un an, le projet européen devant s'achever fin 2016.*

*Par cette convention :*

*- l'A.D.I.L. s'engage à proposer un questionnaire, traduit dans les trois langues, le diffuser sur Orléans, analyser l'ensemble des questionnaires complétés dans les trois villes participant au projet du futur et restituer leur analyse et organiser des actions de sensibilisation auprès des personnes bénéficiant aujourd'hui des compteurs d'énergie installés dans le cadre du projet ;*

*- la Mairie s'engage à apporter son soutien financier à l'opération à hauteur de 10 000 €.*

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention de partenariat avec l'A.D.I.L.-E.I.E., portant sur l'accompagnement du projet européen « quartier du futur » ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, chapitre 65, opération 08B498, service gestionnaire ENV ».

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 1.  
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 12 – Gestion des risques. Projet de construction d'un entrepôt de stockage couvert au 75 rue du parc à Orléans. Avis à émettre.

Mme ANTON – Il s'agit d'émettre un avis favorable sur la construction d'un entrepôt unique de stockage logistique d'une surface de 7 200 m<sup>2</sup> au 75 rue du Parc, qui est destiné à l'armée. Ce qui va être stocké ce sont essentiellement du matériel informatique, électronique et de télécommunication, des pièces métalliques, du matériel divers, des câbles en cuivre et des câbles de fibre optique, et des chariots électriques.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Dans le dossier, je vois qu'il va y avoir la destruction de bâtiments qui appartiennent à la S.N.C.F. Dans ces bâtiments, il y a eu un diagnostic d'amiante, de plomb, etc. Je ne doute pas que la société qui va le faire sera tout à fait apte à le faire. Mais ce qui me gêne un petit peu, c'est que je vois qu'il y a également des résidus de cuivre, de plomb, de mercure, de cadmium... Il va sans doute y avoir un surcoût. Qui va le payer ? Est-ce que cela va être la Ville ? Est-ce que cela va être l'armée ? Comment cela va se passer ?

M. le Maire – Est-ce que Mme ANTON a des réponses ? Ce n'est pas nous qui allons payer.

Mme ANTON – A priori, nous sommes simplement consultés pour émettre un avis favorable ou non. Tout le reste est à la charge de l'armée.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme FOURCADE.

Mme FOURCADE – Là, il y a une chose qui m'interpelle que vous n'avez pas citée. Dans les matières qui seront stockées, il y aura plus de 500 tonnes de matières combustibles. Est-ce qu'on n'installe pas une bombe en centre-ville ?

M. le Maire – Mme ANTON, à vous la parole.

Mme ANTON – C'est vrai qu'on a utilisé le terme combustible, mais je vous ai donné le détail de tout ce qui va être stocké. Pour entrer plus dans les détails, sur les 7 200 m<sup>2</sup>, le matériel sera réparti comme suit :

- le matériel informatique, électronique, télécommunication, sur 4 200 m<sup>2</sup> ;
- les pièces métalliques, moteurs, climatiseurs, châssis, antennes, baie informatique seront stockés sur 1 020 m<sup>2</sup> ;
- le matériel divers, du papier, du plastic décomposant sur 280 m<sup>2</sup> ;
- les câbles en cuivre et câbles de fibre optique, sur 334 m<sup>2</sup> ;
- les chariots électriques, 272 pièces au total, et des onduleurs, 108 pièces, sur le reste de la superficie.

A priori, rien de hautement inflammable.

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous consulte.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Un dossier d'enquête publique a été déposé par le Centre National de Soutien Opérationnel (C.N.S.O.), situé au 75 rue du Parc à Orléans, ayant pour objet la création d'un bâtiment de stockage logistique couvert d'une superficie d'environ 7 200 m<sup>2</sup>. Le projet prévoit également l'aménagement d'une cour de 6 000 m<sup>2</sup> environ.

Le C.N.S.O. est un des organismes principaux de la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (D.I.R.I.S.I.). Il assure notamment le dépannage, la réparation et l'installation des matériels ou systèmes mis en œuvre ou soutenus par la D.I.R.I.S.I. en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que sur les théâtres d'opérations. De plus, il assure également l'entreposage des matériels et pièces de rechange qu'il gère, sur plusieurs sites répartis sur le territoire national.

Actuellement, l'ensemble des matériels « Système d'Information et de Communication », est réparti dans plusieurs bâtiments du C.N.S.O. ainsi que sur plusieurs emprises militaires nationales. La création du bâtiment de stockage logistique répond à une volonté de création d'un entrepôt unique de stockage, de réparation et d'intervention au sein de la D.I.R.I.S.I. afin de rationaliser la fonction logistique.

L'activité relèvera du régime de l'enregistrement au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) pour la rubrique 1510 (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts).

Les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans sont appelées à émettre un avis sur ce dossier.

Le projet est en deux phases. La première concerne la démolition de 9 bâtiments industriels situés le long de la voie S.N.C.F. La seconde concerne la création de l'entrepôt de stockage d'une surface de 7200 m<sup>2</sup> sur l'espace ainsi dégagé.

Le chantier de déconstruction est en environnement urbain peu dense. Les principaux enjeux environnementaux, susceptibles d'être impactés par le projet, ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur la création d'un bâtiment de stockage logistique couvert pour le C.N.S.O. ».**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 13 – **Risque inondation. Approbation d'une convention à passer avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation. Attribution d'une subvention.**

**Mme ANTON** – *Il vous est proposé d'approuver une convention de partenariat à passer avec le C.E.P.R.I., comme on fait chaque année, pour l'année 2016, et d'attribuer la subvention de fonctionnement correspondante pour un montant de 15 000 €.*

*Un petit rappel, le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (C.E.P.R.I.) constitue pour nous un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation, avec une expertise qui est à la fois locale, nationale et européenne. Il nous accompagne principalement sur des actions de sensibilisation des populations au risque d'inondation et également sur l'évaluation de nos outils de sensibilisation et d'information, tels que nos repères de crue, notre Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), les informations aux acquéreurs et locataires.*

*Avec M. LAGARDE, nous avons assisté à la restitution d'une étude qualitative qui a été menée sur 32 Orléanais, sur la perception qu'ils ont du risque inondation et également sur l'évaluation de nos dispositifs de sensibilisation et de la mise en œuvre. Si jamais vous avez besoin d'information complémentaire ou si l'étude vous intéresse, n'hésitez pas de nous la demander.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (C.E.P.R.I.) dont est membre la Mairie d'Orléans depuis 2007, constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation, à vocation nationale et européenne. Il apporte en particulier un appui technique et son expertise auprès des instances locales, nationales et européennes pour moderniser l'approche de la gestion du risque d'inondation et de la construction de la ville résiliente.

Depuis 2007, cette association, basée à Orléans, a apporté un appui substantiel à la Mairie dans ses actions de prévention du risque inondation.

Compte tenu de l'intérêt que porte la Mairie aux projets et études portés par le C.E.P.R.I., il est proposé de poursuivre ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention et soutenir l'association en lui attribuant une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de l'année 2016.

Cette subvention permettra au C.E.P.R.I. d'apporter son appui à la Mairie, en adéquation avec le programme d'activités 2016 de l'association et le plan d'action 2016 de la Mairie, sur les thématiques suivantes :

- sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportements adaptés après notamment l'évaluation de l'efficacité des outils de sensibilisation (D.I.C.R.I.M., repères de crue, etc.) faite en 2015 ;
- planifier durablement le territoire ;
- gérer la crise et anticiper le retour à la normale du territoire, dans la continuité du travail de réflexion déjà engagé, en accompagnant en particulier des opérations pilotes en matière de plan de continuité d'activité, en travaillant sur la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics et des activités économiques et en identifiant les questions clés du soutien aux populations en temps de crise, et au cours de la phase de retour à la normale (plan d'hébergement) ;
- accompagner la Mairie dans sa politique locale de gestion du risque, dont la mise en œuvre d'une réserve communale de sécurité civile ;
- organiser des manifestations publiques sur la thématique du risque inondation.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le C.E.P.R.I. pour l'année 2016 ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 15 000 € à l'association au titre de l'année 2016 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, article 6574, service gestionnaire ENV ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 14 – **Gestion des risques. Topographie des carrières souterraines. Approbation d'une convention à passer avec le comité départemental de spéléologie du Loiret. Attribution d'une subvention.**

**Mme ANTON** – *Une autre problématique majeure qui peut provoquer l'effondrement du sous-sol, d'où l'importance de répertorier les carrières, de les visiter, de les topographier et également de les combler, si besoin. Il faut savoir que notre ville compte à ce jour 700 carrières qui ont été recensées. Mais il y en a une grande partie qui n'est pas encore topographiée ou relevée. C'est dans ce sens qu'on reçoit l'appui du comité départemental de spéléologie du Loiret qui est composé de spéléologues qui sont bénévoles, pour compléter cette connaissance sur le sujet et effectuer les relevés topographiques nécessaires.*

*Aujourd'hui, on vous propose d'approuver notre convention de partenariat avec ce comité départemental de spéléologie du Loiret pour nous épauler sur une durée de trois ans, ce qui va représenter une cinquantaine de cavités à visiter, documenter et topographier, soit une quinzaine par an, pour un montant de 5 000 €. Je vous remercie.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'étude des carrières et cavités souterraines d'Orléans fut motivée par la mise en application de la loi du 13 juillet 1982 modifiée le 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt contre l'incendie, la prévention des risques majeurs, qui spécifie le devoir d'information du Maire envers les citoyens quant aux risques naturels prévisibles.

En matière de recueil d'informations, les articles L.563-3 et L. 563-6 du Code de l'environnement obligent les communes à établir des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et les cavités susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

La commune d'Orléans compte quelque 700 carrières souterraines recensées. Une grande partie d'entre elles ne sont, aujourd'hui, pas encore topographiées ou relevées. Il est proposé que le comité départemental de spéléologie du Loiret, composé de spéléologues bénévoles, complète la connaissance et le relevé topographique de cavités souterraines de la commune d'Orléans. Ce travail prévu sur une durée de 3 ans, représente une cinquantaine de cavités visitables à documenter et topographier, soit une quinzaine par an.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le comité départemental de spéléologie du Loiret ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 5 000 € au comité départemental de spéléologie du Loiret au titre de l'année 2016 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, article 6574, service gestionnaire ENV ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

### N° 15 – Restauration collective. Approbation d'un avenant n° 1 au contrat passé avec la SOGERES.

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver un avenant au contrat de délégation de service public qui a été passé avec la SOGERES, pour reporter au 1<sup>er</sup> septembre 2017 la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de restauration qui devait redémarrer au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les raisons sont très simples. Nous avons aujourd'hui une triple ambition :*

- 1°) de pouvoir travailler sur le développement des filières courtes dans le domaine agricole ;*
- 2°) de pouvoir augmenter de façon sensible les volumes, en partenariat avec les différentes communes de l'agglomération orléanaise, et également avec le département du Loiret, le cas échéant aussi avec la Région pour certains lycées ;*
- 3°) de travailler sur de nouveaux équipements et de nouveaux investissements qui seraient rendus nécessaires par le développement des filières courtes, notamment en construction de légumerie, de zones de stockage et de sites de maturation.*

*Voilà, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles nous vous demandons de proroger d'une année le contrat de délégation de service public avec la SOGERES.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. RICOUD et ensuite à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**M. RICOUD** – *Sur les objectifs détaillés dans la délibération n° 15 concernant la diminution du coût du repas, les filières courtes, l'étude du périmètre, on est absolument d'accord. Vous connaissez notre position depuis très longtemps, c'est cohérent. Cependant, on souhaite que la restauration collective soit une gestion municipale. Cette position n'est pas nouvelle.*

*On prend acte avec satisfaction, d'un certain nombre de propositions qui viennent d'être dites par Florent MONTILLOT. Néanmoins, compte tenu de notre position de fond, nous voterons contre cette délibération.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Nous allons plutôt vers une abstention, un peu pour les mêmes raisons que nos amis du groupe front de gauche. On est vraiment en accord avec les objectifs mais on ne comprend pas bien pourquoi ces objectifs là n'ont pas été pris en considération plus tôt. Je me souviens très bien lors du débat qui avait accompagné la précédente délégation de service public, on avait insisté sur la nécessité de structurer l'offre locale en matière de bio et de réfléchir sur les filières courtes, cela avait été évoqué par Jean-Philippe GRAND, par moi-même. C'est bien de s'apercevoir qu'il faut le faire maintenant, mais on aurait peut-être pu s'en occuper avant.*

*Après, sur la diminution du coût du repas et la faisabilité de cet objectif, avec la volonté de développer les filières courtes, je ne sais pas si l'on peut tenir les deux. On peut le souhaiter, mais ce n'est pas forcément simple. En tout cas, pourquoi nous nous abstenons ? Ce n'est pas par rapport aux objectifs, évidemment, puisqu'on les soutient, c'est plutôt sur la méthode. On aurait préféré que cela ait été anticipé en amont, de manière à éviter cette prorogation de contrat qui n'est jamais terrible. En fait, c'est la non-négociation. On proroge, très bien, mais cela ne nous paraît pas forcément être la méthode la plus pertinente. Donc, on s'abstient. Merci.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. GEFFROY et après à M. LECOQ.*

**M. GEFFROY** – *Je voudrais simplement dire à notre collègue Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, même pour très bien faire, puisque la démarche d'Orléans est tout à fait exemplaire et elle vient rencontrer des réflexions qui sont engagées au niveau du Département et au niveau de la centrale d'achat APROLYS pour repenser, non pas dans la simple reconduction de ce que nous avons déjà fait par le passé, les uns et les autres, mais à s'interroger différemment sur ce type de problématiques qui sont extrêmement complexes, car chaque école, chaque collège, chaque lycée a son mode d'approvisionnement avec des conséquences économiques derrière, notamment pour les filières.*

*Ce qu'est en train de faire Orléans, avec les autres communes de l'Agglo, avec le Département, peut-être demain avec la centrale d'achat APROLYS, c'est d'essayer de reposer des questions pour être le plus pertinent possible, à la fois pour les établissements scolaires, mais aussi pour les filières économiques qui sont derrière.*

**M. LECOQ** – *C'est tout bonnement une demande de prolongation d'un an en vue de renégocier les tarifs, les coûts des filières courtes, et autres, tout simplement, et de se repositionner dans un an ?*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. MONTILLOT pour vous répondre.*

**M. MONTILLOT** – *Pour répondre aux différentes interventions ou questionnements, d'abord, M. RICOUD, dans ce dispositif, nous n'avons pas encore décidé non plus - j'aurais dû le rajouter - du mode de gestion. Donc, je ne peux vous dire aujourd'hui si on sera en délégation de service public, si on sera en marché public, si on sera en régie, si on sera en société d'économie mixte, en service public local, en bail emphytéotique administratif. Pour l'instant, je ne suis pas en capacité de vous le dire car précisément, c'est également l'un des questionnements. Ces questionnements sont liés au résultat des études en cours, notamment sur les nécessités d'investissements portées par la Ville d'Orléans, portées par une autre collectivité, portées de façon intercommunale, portées au niveau de l'agglomération. Ce sont toutes les raisons pour lesquelles, à ce moment-là, on pourra décider du mode de gestion. Il pourra être un marché, une D.S.P. ou une régie, on le verra à ce moment-là.*

*Deuxièmement, pour Mme LEVELEUX, je voudrais rappeler que c'est très bien d'avoir posé les questions des filières courtes, et vous n'êtes pas les seuls à l'avoir évoqué puisque cela l'était dans l'Agenda 21. Sauf que, et c'est encore l'interrogation d'aujourd'hui, les filières agricoles n'étaient pas jusqu'à présent organisées pour pouvoir répondre à des besoins de plusieurs millions de repas dans l'année. Or là, nous sommes sur des volumes qui sont extrêmement importants. Toutes les discussions et les négociations que nous avons engagées, notamment avec la chambre d'agriculture et avec ses filières agricoles consistent aujourd'hui à pouvoir savoir dans quelles mesures, d'ici septembre 2017, elles auront la capacité et le temps de s'adapter pour pouvoir s'organiser et organiser leurs filières et la production pour pouvoir répondre à nos besoins de volume.*

*M. LECOQ, en clair, tout ce que je viens de dire répond à vos interrogations. Ce n'est pas que le prix, ce n'est pas que le coût, ce n'est pas que les filières courtes, c'est toute une question de réorganisation, de réflexion juridique, de réflexion financière et de réflexion d'approvisionnement.*

**M. MONTILLOT**, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 juin 2009, la Mairie d'Orléans a décidé de confier la gestion et l'exploitation de son service de restauration collective, et de celui du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) (convention de mandat par délibérations respectives des 7 et 10 juillet 2008), par la voie d'un contrat d'affermage à la société SOGERES à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour une durée de 7 ans. Ce contrat de service public déléguant par voie d'affermage le service de restauration collective à la société SOGERES arrive donc à son terme le 31 août 2016.

Pour mémoire, il concerne aujourd'hui la restauration scolaire, les foyers logements et le portage de repas à domicile. A ce titre, 1 135 000 repas sont servis chaque année. Compte tenu des capacités de production de la cuisine centrale, sont produits également 500 000 repas au profit d'autres collectivités qui contractualisent directement avec le délégataire.

Les premières démarches entreprises dans le cadre de l'étude de la gestion ultérieure de ce service en lien avec l'anticipation de la fin du contrat, ont démontré la nécessité de pousser la réflexion afin de répondre à trois principaux objectifs d'intérêt général :

- diminution du coût du repas,
- développement des filières courtes et structuration d'une offre locale,
- étude du périmètre et des possibilités de mutualisation de la cuisine centrale et ouverture à des coopérations intercommunales dans le cadre d'un vaste mouvement de mutualisation amorcé.

Les premières réflexions au-delà du champ traditionnel et le travail initié avec le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, désigné après procédure d'appel d'offre, laissent apparaître de véritables nécessités d'études complémentaires.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité de service public attaché à la restauration collective, et pour motifs d'intérêt général, il est proposé de prolonger d'une année le contrat de délégation de service public, conformément à l'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

Pour permettre à la Mairie d'Orléans de définir de manière cohérente et optimale les conditions d'exploitation de la restauration collective, l'avenant proposé a pour objet de prolonger d'un an la durée d'exécution du contrat d'affermage avec la société SOGERES.

Cet avenant a été examiné par la commission d'ouverture des plis relative aux délégations de service public le 14 décembre 2015 dont les membres ont été élus lors du Conseil Municipal du 19 mai 2014. Le comité technique a émis un avis le 2 décembre 2015.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, de la commission d'ouverture des plis et du comité technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public portant sur la restauration collective pour la Mairie d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans à passer avec la société SOGERES, prolongeant la durée d'un an de celui-ci pour motifs d'intérêt général et afin d'assurer la continuité du service public ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ».**

ADOPTE PAR 47 VOIX CONTRE 2.  
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

N° 16 – **Éducation. Dénomination de l'école maternelle située rue du Colonel O'Neill.**

**M. MONTILLOT** – *Il s'agit de quelque chose de relativement simple. Vous vous souvenez que nous avons quitté en septembre 2015 l'école Charles Perrault qui était dans des bâtiments préfabriqués. Nous avons reconstruit en 2015 une nouvelle école maternelle qui se trouve sur le site à côté de l'école élémentaire Gutenberg. Nous avons aujourd'hui deux écoles qui se trouvent sur le même site. Pour des raisons liées à l'équipe pédagogique, pour des raisons purement juridiques, on a appelé, à la rentrée de septembre 2015, l'école maternelle Gutenberg-Perrault pour permettre à l'ancienne direction et à l'ancienne équipe pédagogique de pouvoir se retrouver dans ces locaux. Sinon, elles auraient été dispatchées dans d'autres écoles.*

*Maintenant que cette opération a été faite, on vous demande, par souci de simplification, puisque nous sommes sur le même groupe scolaire, de l'appeler le groupe scolaire Gutenberg, avec d'un côté, l'école élémentaire, et de l'autre côté, l'école maternelle. Je vous remercie.*

**M. MONTILLOT**, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« A la fin de l'année scolaire 2014/2015, les locaux de l'école maternelle Charles Perrault, situés au 4 impasse du Cardinal Morlot, ont été définitivement fermés en raison de leur vétusté.

De nouvelles classes de maternelle ont été ouvertes à la rentrée 2015 au 41 de la rue du Colonel O'Neill, pour lequel le nom provisoire de Gutenberg-Perrault a été utilisé pour la période transitoire de transfert.

Ces nouveaux locaux étant situés dans la même enceinte que l'école élémentaire Gutenberg, il est proposé que leur soit attribué, de manière définitive, le nom de « école maternelle Gutenberg ».

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer les locaux situés au 41 de la rue du Colonel O'Neill : « école maternelle Gutenberg ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – **Sports. Dispositifs d'animations sportives pendant les vacances scolaires. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., J.A.M., A.E.S.C.O., A.D.A.G.V. et l'U.P.A.**

**M. SANKHON** – *M. le Maire, chers collègues, il s'agit d'une convention à passer avec les associations qui sont impliquées dans le cadre des dispositifs qui s'appelaient antérieurement « Orléans dynamique » et le programme « équilibre et bien-être » destiné aux jeunes filles des quartiers. Ces deux dispositifs fusionnent. On a concerté les jeunes afin qu'ils puissent définir un nom qui correspond à l'identité de ce qu'ils retrouvent dans ces activités, le nom de ce dispositif sera désormais « Orléans Mouv' ».*

*Ce dispositif a été mis en place de façon tout à fait démocratique. Il permet de proposer dorénavant, non seulement des ateliers sportifs, mais également des ateliers culturels. Nous sommes sur les deux pieds avec la culture et le sport qui sont proposés pendant les vacances de la Toussaint, pendant les vacances d'été, pendant les vacances de Pâques, pour ces jeunes...*

*(réaction de M. le Maire hors micro)*

**M. SANKHON** – *Non, sauf les vacances de Noël. J'aurais dû commencer comme cela, cela aurait été mieux. Le tarif invariable est de 2 € par semaine, par jeune. C'est un tarif très compétitif, qui est d'ailleurs imbattable. C'est un dispositif qui mobilise beaucoup d'associations qui sont tout autour de ces actions comme l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., J.A.M., A.E.S.C.O., A.D.A.G.V. et l'U.P.A.*

*La question avait été posée lors d'un Conseil Municipal précédent, ce sont bien les quartiers de l'Argonne, des Blossières, Acacias, Gare, Centre-Ville, Saint-Marceau-Dauphine et également le quartier de La Source qui sont concernés par ce dispositif qui fonctionne excellemment bien.*

**M. le Maire** – *Merci. Je donne la parole à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Je voudrais d'abord dire ma satisfaction que ce soit ouvert aux activités culturelles. Très bien ! Je vais un peu vous titiller sur « équilibre et bien-être », les filles n'aiment que l'équilibre et le bien-être ? On ne peut pas y trouver aussi des garçons ? Ainsi qu'au niveau du sport et puis du culturel ?*

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas d'autres remarques, je donne la parole à M. SANKHON, pour une réponse.*

**M. SANKHON** – *Les filles sont initiées à des ateliers culturels mais également à un travail sur l'image de soi, et à des ateliers sportifs. Initialement, le programme « équilibre et bien-être » était indépendant d'Orléans dynamique. Aujourd'hui, la volonté de cette fusion est d'amener la mixité. Il y a cette possibilité là pour les filles qu'on amène progressivement vers la relation et le contact avec les garçons dans les pratiques sportives. Elles ont encore ce choix et cette possibilité là. Rien n'est irréversible, au contraire, elles ont la possibilité d'aller dans les deux.*

*(réaction de Mme TRIPET hors micro)*

**M. le Maire** – *C'est un vrai sujet, on est bien d'accord.*

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie d'Orléans a la volonté de poursuivre et de développer ses actions d'insertion par le sport, la culture et le bien être en faveur de la jeunesse.

Afin de proposer un dispositif cohérent avec la volonté politique de favoriser la mixité entre les quartiers mais aussi entre les jeunes, les deux dispositifs d'animations « Orléans Dynamique » et le programme « Equilibre et bien être » ont fusionné. Ainsi, lors de la dernière session des vacances d'octobre 2015, un concours a permis aux jeunes de dénommer leur nouveau rendez-vous sportif : Orléans Mouv'.

Cette nouvelle dynamique, pilotée par la Mairie, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat constructif entre la Mairie et les associations partenaires qui s'impliquent tout au long de l'année en assurant une mobilisation de leur personnel mais également dans la définition de la programmation des stages. Afin d'assurer aux jeunes âgés de 11 à 15 ans la qualité attendue d'un tel dispositif, la Mairie mobilise pour chaque stage 3 éducateurs sportifs et 2 coordonnateurs, prend en charge le coût de fonctionnement de l'ensemble des stages, met à disposition les matériels et les installations nécessaires au déroulement des activités, perçoit les droits d'inscriptions, crée et diffuse les supports d'information aux jeunes.

Répartis dans 3 quartiers (Argonne, La Source, les Blossières/ Murlins / Acacias), les jeunes peuvent bénéficier pour 2 € T.T.C. d'une semaine de stage à chaque période de vacances scolaires d'animations sportives, culturelles ou de bien-être. Ainsi, le calendrier 2016 prévoit 12 stages dont l'effectif maximum par semaine de stage est de 40 jeunes pour les secteurs Argonne et Blossières et de 50 jeunes pour le secteur de La Source.

Afin de définir le rôle, les responsabilités et les engagements respectifs entre la Mairie et les associations partenaires, une convention est proposée jusqu'au 31 décembre 2016.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat pour le dispositif Orléans Mouv' à passer avec les associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., E.S.C.A.L.E., J.A.M., A.E.S.C.O., A.D.A.G.V. et l'U.P.A. pour l'année 2016 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – **Sports. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec des associations. Attribution de subventions.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les associations U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, Cercle Gambetta Orléans Loiret, C.L.T.O. Hockey sur gazon, A.L.L.S. Basket et l'Étape Solognote ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur

activité.

A la lecture du plan de financement adressé par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement des subventions, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions accordées s'élève à 21 250 €.

Une convention à passer avec les associations U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, Cercle Gambetta Orléans Loiret, C.L.T.O. Hockey sur gazon, A.L.L.S. Basket et l'Étape Solognote bénéficiaires, définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 60 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) d'attribuer les subventions aux associations U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, Cercle Gambetta Orléans Loiret, C.L.T.O. Hockey sur gazon, A.L.L.S. Basket et l'Étape Solognote dont le détail figure dans le tableau annexé, pour un montant total de 21 250 € ;**

**2°) approuver les conventions à passer avec ces associations ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, article 20421, opération 03C500, service gestionnaire SPO ».**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
DE LA PART DE MME CARRE.**

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 60% à verser
<b>I SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL</b>				
<b>U.S.O. Loiret Judo Jujitsu</b>	<p><b>Renouvellement du matériel de musculation</b>  <b>Acquisition de 64 m<sup>2</sup> de tapis pour animation de quartiers</b></p> <p>Afin de disposer d'un outil performant et sécurisé pour la préparation de ses athlètes, le club souhaite renouveler une partie de son matériel de musculation. Ce dernier est nécessaire à la préparation physique des compétiteurs.</p> <p>Afin de proposer une activité judo dans les quartiers prioritaires, le club souhaite acquérir des tapis d'une surface de 64 m<sup>2</sup> minimum.</p>	<b>11 850 €</b>	<b>8 000 € (67,50 %)</b>	<b>4 800 €</b>
<b>Cercle Gambetta Orléans Loiret</b>	<p><b>Création d'une équipe féminine en division nationale</b></p> <p>En 2016, le club souhaite intégrer le plus haut niveau du cyclisme amateur féminin avec la création de cette équipe. Le Comité Régional de cyclisme a donné son aval pour cette création.</p> <p>Les structures d'accompagnement internes au club sont déjà en place permettant l'accompagnement des sportives. Le club doit cependant investir dans l'achat de vélos spécifiques à la géométrie de ces 10 compétitrices. Ces vélos permettront aux athlètes de bénéficier d'un matériel adapté à leurs ambitions sportives.</p>	<b>29 645 €</b>	<b>10 000 € (33.73 %)</b>	<b>6 000 €</b>
<b>C.L.T.O. Hockey sur Gazon</b>	<p><b>Acquisition de crosses d'entraînement et de compétition.</b></p> <p>Dans le cadre du développement de ses activités, le club souhaite renouveler son parc et acquérir de nouvelles crosses (des crosses spécifiques à l'entraînement et des crosses de compétition). Ces dernières seront mises à disposition des jeunes de 5 à 16 ans.</p>	<b>3 000 €</b>	<b>2 500 € (83 %)</b>	<b>1 500 €</b>

<p><b>A.L.L.S. Basket</b></p>	<p><b>Acquisition de matériel informatique</b></p> <p>A partir de la saison 2015 – 2016, la Fédération Française de Basket Ball impose aux clubs, ayant des équipes sénior masculines et féminines évoluant au niveau régional, de saisir leurs feuilles de match informatiquement à l'aide du logiciel "e-marque".</p> <p>A compter de janvier 2016, cette obligation s'étendra aux équipes sénior évoluant au niveau départemental avant de se généraliser pour l'ensemble des catégories.</p> <p>Les clubs doivent investir dans du matériel informatique leur permettant de s'adapter à cette nouvelle obligation fédérale.</p>	<p><b>523 €</b></p>	<p><b>450 € (86 %)</b></p>	<p><b>270 €</b></p>
<p><b>L'Étape Solognote</b></p>	<p><b>Acquisition de matériel informatique</b></p> <p>Afin de suivre et de mener à bien leurs différentes missions, les dirigeants souhaitent obtenir une aide dans l'acquisition d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur.</p> <p>L'une des actions principales du club est l'organisation de randonnées et d'animations, (animations estivales des clubs entre autre). Ce matériel permettra de présenter les itinéraires, enregistrer les inscriptions et les différents classements aux participants, avec comme point d'orgue l'organisation de la traditionnelle randonnée des caquetoires avec plus de 300 participants.</p>	<p><b>980 €</b></p>	<p><b>300 € (30 %)</b></p>	<p><b>180 €</b></p>
<p><b>Total</b></p>			<p><b>21 250 €</b></p>	<p><b>12 750 €</b></p>

N° 19 – **Petite enfance. Crèche parentale le P'tit Mouflet. Approbation de la convention d'objectifs 2016-2018. Attribution d'une subvention.**

**Mme RICARD** – *Je vous propose de renouveler notre confiance à la crèche parentale du P'tit Mouflet et d'approuver la convention d'objectifs 2016 – 2018, et du coup, leur attribuer une subvention de 37 000 €.*

**M. le Maire** - *Je donne la parole à M. RICOUD.*

**M. RICOUD** – *J'ai une petite question sur le problème de crèche. A-t-on réfléchi sur le devenir de la crèche Lavoisier à La Source ? Je vous ai envoyé des propositions récemment...*

**M. le Maire** – *Elles sont reçues, je les ai survolées...*

**M. RICOUD** – *D'accord.*

**M. le Maire** – *Vous parlez du bâtiment ?*

**M. RICOUD** – *Oui. Quelle sera l'utilisation de ce bâtiment ?*

**M. le Maire** – *Pour l'instant, ce n'est pas arrêté, mais c'est une vraie question qu'on regarde de très près.*

**M. RICOUD** – *D'accord. Merci.*

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous consulte.*

*Mme RICARD, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La crèche parentale du P'tit Mouflet est une association fondée en 1982. Elle accueille des enfants dès l'âge de dix semaines et jusque dans leur 5<sup>ème</sup> année, à temps plein ou à temps partiel. Elle bénéficie de l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) pour 20 places, et le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) par conventionnement de la prestation de service unique.

Des professionnels diplômés accompagnent les enfants, les parents sont responsables de la gestion et de la vie de la structure et participent activement à l'accueil des enfants.

Dans le cadre de sa politique petite enfance visant à diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, la Mairie a conclu avec la crèche parentale du P'tit Mouflet une convention d'objectifs pour la période 2013-2015, définissant notamment le versement d'une subvention à hauteur de 37 000 € par an. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2015, les deux parties ont décidé de la renouveler afin de pérenniser leur partenariat.

L'association s'engage par cette convention à poursuivre les objectifs d'accueillir des enfants de 10 semaines à 5 ans dans un lieu épanouissant où les parents s'impliquent dans le projet éducatif, d'aider les familles à concilier vies familiales et professionnelles avec un souci de souplesse et de proximité, de favoriser une meilleure égalité des chances et une intégration des enfants en situation de handicap ou requérant une attention particulière, et d'accueillir majoritairement des enfants de familles domiciliées sur Orléans ou celles dont l'un des parents travaillent sur Orléans.

Aussi, il est proposé une convention d'objectifs triennale fixant les objectifs de partenariat entre la Mairie et l'association, ainsi que le montant de la participation financière de la Mairie à hauteur de 37 000 € par an pour les années 2016 à 2018, sous réserve du vote du budget correspondant.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention d'objectifs 2016-2018 à passer avec l'association crèche parentale du P'tit Mouflet prévoyant notamment une participation financière de la Mairie à hauteur de de 37 000 € pour 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention d'objectifs 2016 – 2018 à passer avec la crèche parentale du P'tit Mouflet au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 520, article 65748 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – **Santé. Dénomination de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Source. Approbation d'une convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.**

**M. NOUMI KOMGUEM** – M. le Maire, chers collègues, la Maison de Santé Pluridisciplinaire Liliane Coupez a ouvert ses portes il y a un an et connaît un réel succès.

*Cette année, il s'agit de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Source qui n'a pas encore un nom. Nous avons sollicité le conseil consultatif du quartier de La Source qui a choisi « Simone Veil » pour dénommer cette Maison de Santé Pluridisciplinaire, avec votre accord, bien sûr.*

*Cette maison est ouverte, certes, mais il manque encore quelques praticiens. A ce jour, nous avons quatre médecins et six infirmières. Pour remplir les bureaux restants, nous voulons passer une convention, avec votre approbation, avec l'O.P.H. La Mairie prendra en charge le loyer correspondant aux locaux vides. Mais avant, nous avons décidé, la Mairie, l'O.P.H. et les professionnels, de faire le nécessaire pour trouver les praticiens restants. Ce qui revient à dire que le montant correspondant aux charges revenant à la Mairie qui s'élèvent à environ 39 000 € par an, ne serait pas atteint si nous arrivons à remplir cette Maison de Santé Pluridisciplinaire. En tout cas, j'ai la conviction qu'on va le faire.*

**M. le Maire** – C'est une sorte de garantie qui permet de suppléer la vacance des locaux, notamment pour équilibrer le budget de l'O.P.H. Je donne la parole à Mme DIABIRA.

**Mme DIABIRA** – Merci M. le Maire, merci M. NOUMI. M. le Maire, mes chers collègues, je tiens à dire qu'aujourd'hui, c'est un honneur pour nous de voir que la famille Veil a accepté que la Maison de Santé au sein du quartier de La Source puisse être dénommée Simone Veil, de son vivant. C'est une chose à laquelle nous tenons.

*La démocratie participative au sein du conseil consultatif de quartier nous a permis de pouvoir choisir un nom. D'autres propositions ont été faites, mais le nom de Simone Veil est revenu en plus grand nombre. Nous avons également fait un communiqué de presse afin de permettre aux personnes de pouvoir se mobiliser et de participer à la concertation par mail ou par téléphone à la Mairie de proximité. C'est à travers ce sondage là que nous avons choisi et déterminé « Simone Veil » comme proposition au sein du quartier d'Orléans-La Source.*

*Je trouve que c'est un symbole fort, surtout pour la représentativité et la représentation qu'est Simone Veil. C'est une femme forte qui a eu un parcours professionnel et personnel très poignant, et pour le coup, qui a eu le courage de porter fort et haut et encore plus politiquement, des lois qui ont permis à la femme aujourd'hui, de pouvoir faire le choix d'être libre de son corps et libre de ses choix.*

*Je pense qu'au sein du quartier d'Orléans-La Source, c'est une chose importante d'avoir ce nom, Simone Veil, qui permet à tout le monde de pouvoir dire que les femmes politiques, les femmes en général, aient une maison de santé qui portent un nom qui, aujourd'hui, représente la liberté de la femme.*

**M. le Maire** – Bravo, Mme Niamé DIABIRA. Je donne la parole à M. RICOURD.

**M. RICOURD** – *Que dire après de tels propos ?*

**M. le Maire** – *Bien, merci, M. RICOURD.*

*(rires)*

**M. RICOURD** – *Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Niamé. Je voulais revenir sur des problèmes beaucoup plus terre-à-terre. Je vous ai alertés sur quelques dysfonctionnements. On est en période de rodage, je souhaite que tout cela rentre dans l'ordre afin que les habitants n'aient pas trop de difficultés pour accéder à cette maison de santé pluridisciplinaire. Il y a des problèmes de stationnement qui vont se poser. Certes, il y a le parking du complexe sportif, mais pour des personnes d'un certain âge, ce n'est pas toujours facile. Il y a des problèmes de téléphone et des problèmes d'accessibilité qui sont en voie de règlement.*

*Je crois que c'est une réussite, c'est une très bonne chose. Maintenant, il faut espérer que les locaux vides soient occupés le plus rapidement possible par d'autres praticiens, car un certain nombre partira à la retraite, mais soyons optimistes. Je le suis !*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Je voudrais évidemment saluer le choix de « Simone Veil » comme dénomination. La Source a beaucoup de chance puisqu'elle a deux grandes féministes : Olympe de Gouges et Simone Veil. C'est très bien, j'espère que cela va se poursuivre.*

*Je salue aussi la Mairie puisque je l'avais interpellée il y a une année sur les noms des rues ou les noms des lieux qui étaient essentiellement masculins. Très bien.*

*Mon autre interrogation va sur ce manque de praticiens. En effet, on voit que les maisons de santé font l'unanimité par rapport à la population. En revanche, elles n'attirent pas forcément de nouveaux praticiens. Ce sont des praticiens qui exercent déjà en cabinets qui viennent y exercer. Est-ce que vous avez quelques noms ? Est-ce que vous allez faire des annonces pour pouvoir recruter et recruter rapidement ?*

**M. NOUMI KOMGUEM** – *J'ai dit que les médecins, l'O.P.H., la Ville d'Orléans cherchent activement des nouveaux praticiens pour combler ces locaux vides. Je fais appel à vous aussi. En effet, si vous avez autour de vous des personnes qui peuvent s'installer dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire, vous nous faites signe.*

**M. le Maire** – *On veut de vrais professionnels, quand même !*

*(rires)*

**M. le Maire** – *On n'en est pas là. La Maison est quand même occupée aux 2/3 par des professionnels. On a parlé des locaux vides, mais c'est uniquement pour des raisons financières, d'équilibre du montage financier qu'on apportait à l'O.P.H., que j'ai notamment porté dans d'autre temps, pour être certain qu'il y avait des garanties d'emprunt autour. C'est ce qui avait été autorisé par la Ville. Mais je doute fort qu'on ait beaucoup à verser à l'O.P.H.*

*Les médecins actuels nous ont dit que maintenant que la Maison est en route, d'autres médecins doivent venir. C'est toujours la même histoire, il n'y a personne avant, puis maintenant que cela fonctionne, le bouche-à-oreille se fait et de nouveaux, notamment des jeunes et des jeunes femmes qui veulent travailler dans un environnement professionnel qui soit compatible avec leur vie familiale - ce qui n'est pas le cas quand elles sont indépendantes pures - commencent à regarder les lieux, le site. C'est pour cela que les maisons de santé ont vraiment un intérêt. Puis, il n'y a pas que des médecins qui sont demandés. Il y a aussi des professions paramédicales qui sont souhaitées. Ce sont celles-là qui vont progressivement venir dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire.*

*Il faut savoir que ces M.S.P. sont un outil, ce n'est pas une fin en soi, et elles ne couvrent qu'une partie du problème. J'ai posé la question, notamment à l'hôpital lui-même qui représente la principale communauté médicale de notre environnement, de se mobiliser aussi sur cette question pour savoir comment est-ce que le bassin de santé qui est tout autour de lui est équipé, outillé en professionnels qui peuvent suivre, donner les soins de suite, notamment par rapport à la médecine ambulatoire, par rapport à toute une série de démarches qui, aujourd'hui, font que les médecins de ville sont indispensables, en tout cas une présence médicale de ville est indispensable au plus près des patients.*

*On change de modèle. Il y a des implications de nouveaux acteurs à mettre en œuvre. On est là-dessus avec M. NOUMI-KOMGUEM. Probablement, il y aura d'autres M.S.P. sur Orléans, ailleurs qu'à La Source et à l'Argonne.*

*Je donne la parole à Mme FOURCADE.*

**Mme FOURCADE** – *Nous aurions préféré que le choix du nom aille plutôt vers une personne qui a œuvré pour la vie. J'avais déjà proposé pour la maison de l'Argonne le nom du Dr MATET. J'ai eu ensuite l'accord de sa belle-fille qui m'a dit : « oui. J'avais réagi vivement lors du Conseil Municipal, mais en fait, je reviens sur mon propos. Si l'occasion se présente, pourquoi pas, proposer mon beau-père comme nom ».*

*Nous préférierions plutôt que ce soit M. MATET qui était pédiatre à Orléans, qui était directeur de l'école d'infirmière et directeur de la Croix Rouge, plutôt que Simone Veil car pour nous, l'avortement n'est pas une méthode de contraception. Merci.*

*(brouhaha)*

**M. le Maire** – *Ça ne l'est pour personne, je vous le signale tout de suite. Strictement personne ne considère que l'avortement est une méthode de contraception. C'est même véhiculé par ceux qui le combattent. Ne mélangeons pas les rôles. Je respecte évidemment votre liberté de point de vue, mais je tiens à le rappeler quand même.*

*(réaction de M. LECOQ hors micro)*

**M. le Maire** – *Une explication de vote ?*

**M. LECOQ** – *Nous demandons un vote séparé.*

**M. le Maire** – *Entre quoi et quoi ?*

**M. LECOQ** – *Le premier point et ensuite les autres.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte sur le premier point qui est de retenir le nom de Simone Veil pour la dénomination de la M.S.P. de La Source. Ensuite je vous consulte sur l'ensemble des points restants.*

*M. NOUMI KOMGUEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« La Mairie d'Orléans a décidé en 2010 d'adopter une démarche en santé publique sur son territoire, afin de repérer les besoins en santé, en fédérant institutions, professionnels, associations et habitants à partir d'un diagnostic territorial partagé, autour des axes suivants : l'accès à la santé (droits, prévention, soins), la souffrance psychique et les maladies chroniques.*

*L'amélioration de l'offre de soins se concrétise notamment par l'ouverture de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), l'une à l'Argonne (Liliane Coupez) qui fonctionne depuis décembre 2014 et la seconde à La Source dont l'activité débute en janvier 2016.*

1°) Dénomination de la M.S.P. de La Source

Plusieurs propositions de noms ont été recueillies pour la M.S.P. de La Source formulées par le Conseil Consultatif de Quartier de La Source. Il est proposé de retenir le nom de Simone Veil.

Née à Nice le 13 juillet 1927, Mme Veil a été, à plusieurs reprises, ministre dans les domaines de la santé, des affaires sociales et de la famille, mais aussi députée européenne et Présidente du Parlement européen. De 2000 à 2007, Simone Veil a présidé la fondation pour la mémoire de la Shoah, dont elle est Présidente d'honneur. En 2009, elle a été promue grand officier de la légion d'honneur.

2°) Convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

L'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la M.S.P. de La Source soutenu par plusieurs partenaires dont la Mairie d'Orléans.

Propriétaire des lieux, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais loue à la société « Maison de Santé de La Source », Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (S.I.S.A.) les locaux de la M.S.P.

A ce jour, la S.I.S.A. « Maison de Santé de La Source » compte 4 médecins généralistes et plusieurs infirmières qui occupent 7 des 14 locaux professionnels disponibles.

Afin de soutenir le projet médical de la M.S.P. jusqu'à son occupation complète, il est proposé de passer une convention avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais aux termes de laquelle la Mairie d'Orléans s'engage à rembourser le montant de la taxe foncière, les loyers des parties communes de la M.S.P. au prorata des locaux professionnels non occupés, et les charges afférentes aux locaux de la M.S.P. au prorata des locaux professionnels non occupés. L'ensemble de ces charges est estimé, pour une année pleine à 39 721,70 € dont 11 000 € pour la taxe foncière.

En contrepartie, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais prend à sa charge le loyer des 7 locaux professionnels non occupés à ce jour. Dans le cas où le nombre de locaux professionnels occupés diminuerait en deçà de 7, la Mairie d'Orléans prendrait en charge le loyer des locaux professionnels inoccupés supplémentaires.

La S.I.S.A., la Mairie et l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais s'engagent à trouver rapidement de nouveaux praticiens afin d'optimiser l'occupation de la M.S.P. de La Source.

La durée de la convention proposée est calée sur celle du bail signé entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la S.I.S.A. « Maison de Santé de La Source », à savoir 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) retenir le nom de Simone Veil pour la dénomination de la M.S.P. de La Source ;**

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 3.

**2°) approuver la convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour une durée de 6 ans ;**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ADOPTE.

N° 21 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

*Mme LOEILLET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 38 420 € pour l'exercice 2016.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. SANKHON**

**Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Infosport Organisation	1ère édition de la course des 3 ponts, Dimanche 8 novembre 2015 Quais et Centre-Ville  Course à pied de 10 km mi-asphalte / mi-nature dont le but était de faire découvrir Orléans autrement, en organisant un circuit empruntant les ponts sur la Loire et ses quartiers historiques. Cette 1ère édition a regroupé 847 participants, dont 70 % participants étaient non licenciés. Cette 1ère édition ayant connu un succès dépassant les prévisions, le bilan financier s'avère négatif. C'est la raison pour laquelle les organisateurs font une demande d'aide exceptionnelle liée à son organisation.	1 500
U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Open International de Jujitsu 16 & 17 janvier 2016 Complexe Sportif de la Source  Pour la 24ème année, l'USO Loiret Judo – Jujitsu organise cette compétition qui réunit les plus grands champions de la discipline à l'échelle européenne. La journée de samedi sera consacrée à la technique et aux combats et la journée de dimanche au Jujitsu ne-waza. Entre 300 & 400 compétiteurs sont attendus le weekend end. L'entrée à cette manifestation est gratuite pour le public.	1 700

Mairie d'Orléans  
 - Séance du lundi 18 janvier 2016 -

<p>E.C.O.C.J.F.</p>	<p style="text-align: center;">Étape du Perche Élite Tour Samedi 16 janvier 2016</p> <p>Dans le cadre du circuit national piloté par le groupe "Perche Promotion" l'E.C.O.C.J.F. est de nouveau désigné comme organisateur d'une étape de la tournée 2016.                  Le club a accepté cette proposition et souhaite inscrire celle-ci comme un "événement Ville d'Orléans" constituant une manifestation sportive internationale permettant la promotion de l'athlétisme et plus particulièrement du saut à la perche sur Orléans.                  L'organisation de cet événement doit respecter scrupuleusement un cahier des charges définissant les critères d'organisation.</p>	<p style="text-align: center;">5 000</p>
<p>U.S.O. Patinage de vitesse</p>	<p style="text-align: center;">Compétition de patinage de vitesse 16 &amp; 17 janvier 2016 Patinoire du Baron</p> <p>Pour la 5<sup>ème</sup> année, le club organise les 16 &amp; 17 janvier prochains une compétition regroupant une partie des clubs nationaux, mais aussi belges et espagnols.                  Seul club de la Région Centre-Val de Loire à proposer du patinage de vitesse, les dirigeants de ce club sont très attachés à la mise en place de cet événement. Au programme du samedi, une compétition Open ouverte à tous sans conditions de temps avec au minimum 5 courses par patineurs suivie le dimanche par le Trophée National ouvert aux patineurs possédant un temps minimal fixé par la Commission Sportive Nationale. 170 compétiteurs sont attendus le week-end, avec un ciblage particulier pour les moins de 16 ans.</p>	<p style="text-align: center;">150</p>
<p>S.M.O. Gymnastique</p>	<p style="text-align: center;">Demi-finale championnats de France de GRS 5 &amp; 6 décembre 2015 Complexe sportif de la Source</p> <p>La zone Centre France de la F.F. de GRS, a confié à la SMO Gymnastique, l'organisation d'une compétition nationale. Cette confiance accordée est due à la qualité des résultats nationaux et internationaux obtenus depuis de nombreuses années par les athlètes du club et de véritables capacités d'organiser des compétitions de haut niveau.                  C'est au complexe sportif de la Source que furent accueillis 350 jeunes gymnastes les 5 &amp; 6 décembre avec comme principal objectif une qualification aux Championnats de France individuels du mois de janvier 2016.</p>	<p style="text-align: center;">800</p>
<p>Parcours Santé Orléanais</p>	<p style="text-align: center;">Trail Urbain 2015 Dimanche 29 novembre 2015 Hippodrome de l'Île Arrault</p> <p>Le trail urbain 2015 envisage d'accueillir 2 000 sportifs, qui s'inscriront soit à une course sportive avec différentes distances, soit à un défi marche.                  L'accueil se fera au sein du village associatif Sport – Santé regroupant des associations médicales, des patients et des associations Sports-Santé.                  Au-delà de l'aspect sportif, une part importante sera faite à la prévention médicale par la sensibilisation au bien fait d'une activité physique pour tous.</p>	<p style="text-align: center;">750</p>

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 18 janvier 2016 -

C.L.T.O. Badminton	<p style="text-align: center;">Orléans International Challenge Du 31 mars au 3 avril 2016 Palais des Sports</p> <p>En 2016, le C.L.T.O. Badminton organisera cette compétition internationale avec 4 jours de compétition intense, devant 7 000 spectateurs attendus. Plus de 250 champions internationaux (dont 20 issus du Top 50 mondial) chercheront à obtenir un ticket d'entrée pour les championnats du Monde et se partageront une dotation de 17 500 USD. Ce "prize Money" est en hausse de 2 500 USD par rapport à l'édition 2015. Cet évènement sportif international est accrédité par la Badminton World Federation et Badminton Europe.</p>	9 500
Association Modélistes Ferroviaires Centre	<p style="text-align: center;">15<sup>ème</sup> salon du train miniature Du 11 au 13 novembre 2016 Parc des expositions</p> <p>Cette 15ème édition du salon du train miniature, permettra encore une fois à Orléans d'être le 1er salon de France par sa qualité et le nombre d'œuvres et de réseaux présentés. Le club écossais de DUNDEE a répondu favorablement à une nouvelle participation. Cette année, des clubs allemands, anglais, belges et hollandais participeront aux côtés des clubs français à cet évènement, prenant une véritable dimension internationale dans le calendrier de ces grands rassemblements.</p>	4 750
<b>TOTAL</b>		<b>24 150</b>

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les quartiers)  
Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire SPO.

**- Mme LECLERC** **Social et Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Domaine Social		
Secours Populaire	Subvention de fonctionnement	6 650
Union Départementale des Clubs et Associations de Retraités du Loiret	Subvention de fonctionnement	950
Sous-total		7 600
Domaine du Handicap		
Etienne de Fay	Subvention de fonctionnement	950
Sous-total		950
<b>TOTAL</b>		<b>8 550</b>

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)  
Imputation : fonction 512, article 65748, service gestionnaire MSH.

**- M. NOUMI KOMGUEN** **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Vie Libre	Subvention de fonctionnement	1 000
Aides	Subvention de fonctionnement	1 425
France Alzheimer Loiret	Subvention de fonctionnement	500
Cofel	Subvention de fonctionnement	500
<b>TOTAL</b>		<b>3 425</b>

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)  
Imputation : fonction 512, article 6574, service gestionnaire MSH.

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- M. MONTILLOT** **Education**

Coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Maternelle Henri Poincaré	Projet spectacle de Noël	100
	Période de réalisation : 27 novembre 2015	
Elémentaire Charles Péguy	Projet cirque à Saint Jean de Braye	270
	Période de réalisation : 18 décembre 2015	
	Projet Pirates, de la Loire autour du monde	550
Maternelle Molière	Projet sortie à la ferme Saute-Mouton	540
	Période de réalisation : 23 et 24 mai 2016	
Maternelle Nécotin	Projet cinématernelle 2015/2016	71
	Période de réalisation : 25 janvier 2016	
Maternelle Bastié Boucher	Projet cinématernelle 2015/2016	74
	Période de réalisation : 12 et 14 janvier 2016	
Elémentaire Louis Guilloux	Projet école et cinéma 2015/2016	123
	Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	
Elémentaire Pierre Ségelle	Projet école et cinéma 2015/2016	337
	Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	
Maternelle Gaston Galloux	Projet 2 spectacles au Théâtre Gérard Philippe	80
	Période de réalisation : 20 janvier et 16 mars 2016	
Elémentaire Nécotin	Projet sortie et ateliers au Musée des Beaux-Arts	150
	Période de réalisation : janvier et mars 2016	
<b>TOTAL</b>		<b>2 295</b>

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)  
Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 36 125 €
- Subventions aux autres organismes : 2 295 €

**Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 38 420 € pour l'exercice 2016 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

**N° 22 – Tourisme. Cathédrale d'Orléans. Projection du spectacle son et lumière. Travaux d'ouverture de façade du 4 rue Jeanne d'Arc pour la mise en place d'un matériel de vidéo projection et de sonorisation. Approbation d'une convention.**

**Mme GRIVOT** – *Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais proposé ce système de vidéo-projection pérenne. Là, il s'agit de faire des travaux dans les ouvertures de cet immeuble de copropriété du 4 rue Jeanne d'Arc. Afin de déposer le permis de construire, nous devons faire une convention avec le syndic de copropriété, c'est ce qui vous est proposé.*

*Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique de mise en valeur du patrimoine historique et du développement touristique, la Mairie d'Orléans envisage la mise en place d'un système de vidéo projection pérenne en vue de la projection d'un spectacle son et lumière sur la façade de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.

Le matériel nécessaire à cette vidéo projection sera installé dans le local situé dans les combles de la copropriété du 4 rue Jeanne d'Arc, dont la Mairie d'Orléans est actuellement locataire. La mise en place de ce dispositif nécessite l'agrandissement des ouvertures en façade dudit bâtiment. Les travaux d'agrandissement des ouvertures en façade seront effectués par le percement de ces dernières en respectant le calepinage des pierres de façade.

Afin d'autoriser l'exécution de ces travaux par la Mairie d'Orléans sur un bien privé, une convention est proposée afin de définir les conditions dans lesquelles la Mairie assurera la maîtrise d'ouvrage pour la durée des travaux, estimée à 3 mois. L'exécution de ces travaux nécessite par ailleurs le dépôt d'une demande de permis de construire.

Compte tenu de l'intérêt manifeste pour la Mairie de pouvoir développer son projet de mise en place d'un système de vidéo projection sur la façade de la cathédrale, elle s'engage à financer l'ensemble des travaux.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evénementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention à passer avec le syndic de copropriété de l'immeuble situé 4 rue Jeanne d'Arc ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire relatif aux travaux de façade ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 23 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2016. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention.**

**M. GABELLE** – *Il s'agit du renouvellement de la convention annuelle avec l'association Orléans Jeanne d'Arc qui participe plus qu'activement à nos différentes manifestations du 29 avril au 8 mai. Il s'agit également de voter la subvention qui va avec, qui s'élève à 34 000 €.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Sans surprise, nous allons faire l'effort de ne pas voter contre, mais nous allons nous abstenir. Pour ma part, je regardais un petit peu les documents garant de l'histoire de Jeanne d'Arc, mais il n'y a aucun historien dans l'association. On fait une figure mythique, pourquoi pas, mais pas mythologique. Pour moi, j'aimerais que ces fêtes de Jeanne d'Arc, je l'ai déjà dit, soient un peu plus des fêtes historiques, culturelles, plutôt que des fêtes folkloriques. Merci.*

**M. le Maire** – *Là-dessus, on s'expliquera tous les deux, mais en privé.*

*(réaction de M. GROUARD hors micro)*

**M. le Maire** – *On sera deux à vous expliquer, mais on ne va pas allonger les débats. On va prendre un petit café tous les trois, puis on va en discuter. Sur le côté folklore, ce n'est pas tout à fait cela.*

*Je donne la parole à Mme FOURCADE.*

**Mme FOURCADE** – *Je vois que le mot parcours y est instauré. A l'époque où François Mitterrand organisait ses pèlerinages à la Roche de Solutré, personne ne poussait de cris d'orfraie, surtout pas le P.S. Mais là, comme il d'agit des fêtes de Jeanne d'Arc... Il me semble que M. François Mitterrand n'a pas été canonisé à ce que je sache, mais Jeanne d'Arc l'a été. Donc, le mot pèlerinage aurait pu revenir dans les propos de cette organisation. Merci.*

**M. le Maire** – *Entre le pèlerinage, le folklore et tout cela, je vous invite au mois d'avril au fêtes de Jeanne d'Arc.*

*M. GABELLE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« L'association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques.

Elle se propose d'organiser comme chaque année :

- la désignation de la jeune fille figurant Jeanne d'Arc (fin janvier/début février) ;

- le parcours sur les traces de Jeanne d'Arc auquel participe la jeune fille figurant Jeanne d'Arc et ses deux pages (en février) ;
- la cérémonie de remise de l'épée (le 29 avril) ;
- l'entrée de Jeanne d'Arc par la porte Bourgogne et le spectacle en la cathédrale Sainte-Croix (le 29 avril) ;
- la chevauchée de Jeanne d'Arc (le 1<sup>er</sup> mai).

Elle accompagne la Mairie pour les commémorations des 7 et 8 mai.

L'association participe également au Comité d'éthique des Fêtes de Jeanne d'Arc qui veille au respect du sens, des valeurs et de l'Histoire véhiculés au travers des différentes manifestations composant le programme.

La Mairie d'Orléans soutient les activités de cette association.

Dans le cadre de l'organisation des fêtes de Jeanne d'Arc 2016, elle souhaite soutenir de nouveau l'association Orléans Jeanne d'Arc par l'attribution d'une subvention d'un montant de 34 000 € sous réserve de la réalisation des animations définies ci-avant et par l'apport d'un soutien logistique.

Une convention, établie pour une durée d'un an, est proposée afin de préciser les conditions et les modalités du soutien apporté par la Mairie.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc pour l'année 2016 ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 34 000 € à l'association au titre de l'année 2016 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, article 6574, opération XB1H001, service gestionnaire EVE ».**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 1 ABSTENTION.

**N° 24 – Spectacle vivant. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec la Scène Nationale d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

**Mme KERRIEN** – *Là, c'est beaucoup plus simple. La Scène Nationale d'Orléans (S.N.O.) nous propose une programmation de jazz pour le printemps 2016. Il s'agit d'une série de 17 concerts de jazz dont 4 concerts gratuits, puisqu'il y aura un tremplin régional. L'idée est d'investir le théâtre, toutes les salles, bien sûr, mais aussi le hall. La Scène Nationale a déjà une expérience, puisque tous les mois, elle organise les samedis du jazz. En fait, là, c'est un prolongement.*

*Le budget global de cette manifestation présenté par la S.N.O. est de 253 000 €, et le budget artistique de 163 000 €. Nous proposons une subvention de 80 000 € pour la réalisation de cet événement.*

*Mme KERRIEN, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'association Scène Nationale d'Orléans (S.N.O.) a notamment pour mission, au sein du Théâtre d'Orléans, l'organisation d'une saison artistique et culturelle pluridisciplinaire axée sur la danse, la

musique et les expressions scéniques nouvelles.

Dans le cadre d'une convention bilatérale 2016 avec la Mairie d'Orléans, approuvée par le Conseil Municipal du 14 décembre 2015, l'association bénéficie d'une subvention de 1 504 000 € pour le fonctionnement du théâtre et l'organisation de la saison.

Depuis plusieurs années, la S.N.O. programme régulièrement les formations de jazz régionales en accès libre pour le public. Pour le printemps 2016, la S.N.O. a proposé à la Mairie d'Orléans, d'organiser des concerts de jazz sur 5 jours consécutifs composés d'artistes reconnus sur le plan national ou international avec billetterie. L'association a sollicité le soutien financier de la Mairie d'Orléans.

L'évènement, qui se déroulera du 13 au 17 avril 2016, se composera de 17 concerts de jazz dont 4 concerts gratuits dans le cadre d'un tremplin régional. Les concerts occuperont les 3 salles du théâtre (Barrault, Touchard, Vittez) et le hall.

Les tarifs d'entrée aux concerts s'échelonnent de 5 à 35 €, différents forfaits seront proposés.

Le budget prévisionnel global de cet évènement présenté par la S.N.O. est de 253 000 € H.T., dont 163 000 € H.T. dédiés au budget artistique.

Ces concerts permettant de compléter l'offre jazzistique recherchée par le public, il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000 € T.T.C. à ce projet de programmation exceptionnelle dans le cadre d'une convention de soutien à projet pour 2016.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de soutien à projet à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans pour l'année 2016 ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 80 000 € T.T.C. à l'association Scène Nationale d'Orléans au titre de l'année 2016 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, article 6574, opération CA1HJAZZ, service gestionnaire AEC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – **Spectacle vivant. Théâtre Charbon. Approbation d'une convention d'objectifs et de soutien 2016-2018. Attribution d'une subvention.**

**Mme KERRIEN** – *L'association Théâtre Charbon dirigée par Thierry FALVISANER nous propose une résidence sur trois ans au théâtre Gérard Philipe à La Source. C'est à la fois une action de création et également une action vers les habitants du quartier de La Source, notamment à travers des ateliers.*

*Nous proposons d'approuver cette convention triennale et d'attribuer une subvention d'un montant de 38 000 € au Théâtre Charbon pour ce projet.*

*Mme KERRIEN, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'association Théâtre Charbon, créée en septembre 2011 à Orléans, a pour activités la création et la diffusion d'œuvres théâtrales explorant des œuvres d'auteurs contemporains, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'actions culturelles et de formations dans une démarche affirmée de transmission.

Soutenue par la Mairie d'Orléans depuis 2011, l'association a reçu dans le cadre d'une convention de soutien 2014-2015 une subvention de 8 000 € en 2014 et de 15 000 € en 2015.

L'association a présenté un projet de résidence artistique et culturelle au Théâtre Gérard Philipe pour une période de 3 ans et a sollicité le soutien financier et logistique de la Mairie. Ce projet associe théâtre et territoire, en proposant un plan de créations sur les 3 années à venir et une déclinaison d'ateliers avec une attention particulière portée sur les habitants du quartier de la Source.

Considérant que ce projet est en adéquation avec la politique culturelle de la Mairie, afin de soutenir le programme d'actions composant la résidence artistique et culturelle et au vu du budget prévisionnel présenté par l'association, il est proposé d'apporter dans le cadre d'une convention de d'objectifs et de soutien 2016-2018 les soutiens suivants :

- une subvention de 38 000€ en 2016, les subvention 2017 et 2018 seront déterminées par avenant,

- la possibilité du soutien du régisseur du Théâtre Gérard Philipe selon disponibilité et la possibilité d'un soutien technique dans la limite maximale de 30 services de 4 heures par an pour une valeur de 4 440 €,

- la mise à disposition d'espaces dans le Théâtre Gérard Philipe : les conditions de cette mise à disposition sont définies dans une convention temporaire et révocable du domaine public, approuvée parallèlement par décision du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La valeur annuelle de la mise à disposition de ces locaux s'élève à 16 097 €.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention triennale d'objectifs et de soutien 2016-2018 à passer avec l'association Théâtre Charbon ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer une subvention d'un montant de 38 000 € T.T.C. à l'association Théâtre Charbon au titre de l'année 2016 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, article 6574, service gestionnaire AEC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 26 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de financement à passer avec le Département du Loiret. Attribution d'une subvention.**

**M. BARBIER** – *Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une convention de financement avec le Département du Loiret qui permettra au Conservatoire de percevoir une subvention de 40 000 € pour l'année 2015.*

*Il vous est demandé en même temps le fait qu'on puisse redemander une même subvention pour l'année 2016.*

**M. le Maire** – *Une délibération, deux coups.*

*M. BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Le Département du Loiret, dans le cadre de sa politique culturelle pour encourager le spectacle vivant et favoriser la création, a décidé d'attribuer une subvention de 40 000 € pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans au titre de l'année 2015 dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

Cette convention proposée rappelle que le conservatoire constitue un pôle fort d'activités artistiques et un centre de formation et de ressources pour la musique, la danse et le théâtre. Elle précise les conditions de versement de la subvention.

La Mairie s'engage à remettre le bilan comptable 2015 du conservatoire pour percevoir la totalité de la subvention, à communiquer sur ses documents officiels du soutien apporté, et à déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2016.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat culturel à passer avec le Département du Loiret pour l'année 2015, attribuant une subvention de 40 000 € pour le fonctionnement du conservatoire ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus favorable pour le fonctionnement du conservatoire au titre de l'année 2016 ;**

**4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **TERRITOIRES ET PROXIMITE**

**N° 27 – Espaces verts. Fournitures horticoles. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin de s'approvisionner en fournitures horticoles, la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 5 janvier 2016, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1°) Pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 9 :

- Critère 1 : valeur technique de l'offre appréciée sur la base des éléments suivants (pondération : 60 %) :

- Sous-critère 1 : La qualité des produits appréciée sur la base des fiches produits indiqués par une croix (X) dans les bordereaux de prix unitaires (sous-pondération : 40 %) ;
  - Sous-critère 2 : La quantité minimale de livraison appréciée sur la base du bordereau des prix unitaires (sous-pondération : 10 %) ;
  - Sous-critère 3 : L'optimisation des délais de livraison proposés appréciés sur la base des délais de livraison mentionnés à l'acte d'engagement (sous-pondération : 10 %).
- Critère 2 : prix des fournitures apprécié au regard des éléments suivants (pondération : 40 %) :
- Sous critère 1 : montant du détail quantitatif estimatif (sous-pondération : 35 %),
  - Sous critère 2 : pourcentage de la remise catalogue accordée (sous-pondération : 5 %).

2°) Pour les lots 5, 6 et 8 :

- Critère 1 : valeur technique de l'offre appréciée sur la base des éléments suivants (pondération : 60 %) :
- Sous-critère 1 : La qualité des produits appréciée sur la base des fiches produits indiqués par une croix (X) dans les bordereaux des prix unitaires et sur la base des échantillons, (sous-pondération : 40 %) ;
  - Sous-critère 2 : La quantité minimale de livraison appréciée sur la base du bordereau des prix unitaires (sous-pondération : 10 %) ;
  - Sous-critère 3 : L'optimisation des délais de livraison proposés appréciés sur la base des délais de livraison mentionnés aux bordereaux des prix unitaires (sous-pondération : 10 %).
- Critère 2 : prix des fournitures apprécié au regard des éléments suivants (pondération : 40 %) :
- Sous-critère 1 : montant du détail quantitatif estimatif (sous-pondération : 35 %),
  - Sous-critère 2 : pourcentage de la remise catalogue accordée (sous-pondération : 5 %).

3°) Pour les lots 10 à 16 :

- Critère 1 : valeur technique de l'offre appréciée au regard des éléments figurant dans le cadre de mémoire technique (pondération : 60 %) :
- Critère 2 : prix des fournitures apprécié au regard des éléments suivants (pondération : 40 %) :
- Sous-critère 1 : montant du détail quantitatif estimatif (sous-pondération : 35 %),
  - Sous-critère 2 : pourcentage de la remise catalogue accordée (sous-pondération 5 %).

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2016. Il est reconductible 3 fois, de façon expresse.

**Dans ces conditions, avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert :**

**- Lot 1 « Accessoires de culture » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 30 000,00 € T.T.C. par an,**

- Lot 2 « Contenants » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 42 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 3 « Engrais de production » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 18 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 4 « Géotextiles et films divers » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 6 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 5 « Paillages » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 66 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 6 « Substrats élaborés pour culture extérieure » à passer avec la société ECHO VERT NORMANDIE – 3 rue du Bois de Saint-Paul 26700 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, sans montant minimum et pour un montant maximum de 18 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 7 « Produits de traitement bio », à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 14 400,00 € T.T.C. par an,

- Lot 8 « Substrats élaborés pour culture sous abris » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et avec un montant maximum de 20 400,00 € T.T.C. par an,

- Lot 9 « Semences de gazon » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 14 400,00 € T.T.C. par an,

- Lot 10 « Plan de fumure pour massifs floraux (bisannuelles) » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 3 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 11 « Plan de fumure pour massifs floraux (annuelles) » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 3 600,00 € T.T.C. par an,

- Lot 12 « Plan de fumure pour massifs rosiers et vivaces » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 3 840,00 € T.T.C. par an,

- Lot 13 « Plan de fumure pour gazon d'agrément » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 9 000,00 € T.T.C. par an,

- Lot 14 « Plan de fumure pour gazon d'agrément du Jardin des plantes et du Parc Pasteur » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 3 600,00 € T.T.C. par an,

- Lot 15 « Plan de fumure pour gazon de terrains de sports d'honneur » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 9 600,00 € T.T.C. par an,

- Lot 16 « Plan de fumure pour gazon de terrains de sports standard » à passer avec la société CAAHMRO – 624 rue de Cornay 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, sans montant minimum et pour un montant maximum de 30 000,00 € T.T.C. par an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 823, article 6068, service gestionnaire GEV ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 28 – **Espace Public. Quartier Argonne Nécotin Belneuf. Convention Territoriale de l'Argonne. Dénomination d'une voie.**

**Mme CARRE** – Dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.) dans le quartier Argonne Nécotin Belneuf, une nouvelle voie a été aménagée. Il est proposé de la dénommer « rue Monique OUTIN, Sœur Monique de la Congrégation des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus ».

*Cette personne s'est engagée dans cette congrégation et a intégré la communauté située rue Hector Berlioz dans le quartier de l'Argonne en 2004. Compte tenu de ses études de psychologie, de pédagogie et science de l'éducation, elle a su créer des liens avec les gens du quartier d'origines et de cultures diverses. Elle a également participé aux réseaux d'échanges réciproques de savoirs, et s'investissait dans le soutien scolaire.*

*La proposition a été faite par les réseaux lors d'une exposition « Les femmes du quartier dans l'espace public », et a été approuvée par le C.C.Q.*

*Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir débaptiser la rue Camille Saint-Saëns et dénommer la nouvelle voie aménagée dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne, rue Monique OUTIN.*

**M. le Maire** – *En fait, on débaptise un bout de rue, car la rue est prolongée. C'est celle-là qu'on va appeler la rue Sœur Monique OUTIN.*

*Je donne la parole à M. LECOQ.*

**M. LECOQ** – *Juste un mot, M. le Maire. Effectivement, cette femme est une femme exemplaire, brave, courageuse, pour avoir lu certains de ses écrits. C'est une femme qui a également œuvré pour l'église et qui a apporté énormément de bien. Là, la faveur est absolue.*

**M. le Maire** – *Si la faveur est absolue, que Mme TRIPET ne dit rien...*

*(réaction de Mme TRIPET hors micro)*

**M. le Maire** – *... non, elle ne dit rien Mme TRIPET.*

*(rires)*

**M. le Maire** – *Je la regarde depuis 2 minutes pour savoir...*

*(réaction de Mme TRIPET hors micro)*

**M. le Maire** – *Allez-y, je vous en prie, si vous voulez prendre la parole.*

**Mme TRIPET** – *Non, je ne suis absolument pas sectaire. Vous voyez, je suis pour.*

**M. le Maire** – *C'est bien. Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Juste une petite incise en lien avec cette délibération, pour me féliciter évidemment, du choix du nom de la rue, mais aussi pour demander quand seront mis en place les conseils consultatifs citoyens qui sont prévus dans le cadre de la loi sur les quartiers en difficulté. Merci.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. LELOUP.*

**M. LELOUP** – *Nous allons procéder aux élections la semaine prochaine pour une partie, et la semaine d'après pour la deuxième partie. Je ne peux vous donner toutes les dates précises, je ne les ai pas en tête. Mais tout est organisé. Il y a déjà 2 collèges qui sont formés. Il reste le 3<sup>ème</sup> collège qui est issu des listes électorales.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte sur la dénomination de la rue.*

*Mme CARRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne (C.T.A.) dans le quartier Argonne Nécotin Belneuf, une nouvelle voie a été aménagée commençant rue François Couperin et se terminant avenue de Wichita. Elle est située à l'arrière du centre commercial et de la nouvelle maison de santé et se prolonge jusqu'à l'avenue de Wichita. Ainsi, la rue Camille Saint-Saëns dans sa partie comprise entre les rues André Messager et Gabriel Fauré a été détruite.

La rue Camille Saint-Saëns a été dénommée par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 1964. Elle commençait sur l'actuelle Place Mozart et se terminait rue Gabriel Fauré. Par délibération du 26 novembre 1993, le Conseil Municipal a décidé de supprimer la partie de cette rue située entre la place Mozart et la rue Hector Berlioz dans le cadre de la restructuration du secteur de la Borde aux Mignons.

Il est proposé de nommer la nouvelle voie commençant rue François Couperin et Place Mozart (accès pompiers), et se terminant avenue de Wichita :

Rue Monique OUTIN  
Sœur Monique de la  
Congrégation des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus  
(1938 – 2011)

Sœur Monique s'est engagée dans la Congrégation des Sœurs du Sacré Cœur de Jésus le 11 août 1959 et a intégré la communauté située rue Hector Berlioz dans le quartier de l'Argonne en 2004. Compte tenu de ses études de psychologie, de pédagogie et science de l'éducation, elle a su créer des liens avec les gens du quartier d'origines et de cultures diverses. Elle a également participé aux Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs, et s'investissait dans le soutien scolaire.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) débaptiser la rue Camille Saint-Saëns ;**

**2°) dénommer la voie nouvellement aménagée dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne dans le quartier Argonne Nécotin Belneuf : rue Monique OUTIN ».**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**



N° 29 – **Espace public. Quartier Blossières Murlins. Prolongement de la rue Louis Braille. Dénomination d'une voie.**

**M. BLANLUET** – *C'était une petite portion de rue qui n'avait pas de nom. Il y avait eu un accrochage entre deux voitures. Pour les assurances, ils nous ont demandé le nom.*

**M. le Maire** – *Et bien, on continue comme cela.*

*D'ailleurs, le nom de M. Louis Braille ressortira aussi ailleurs, à la demande de l'association et avec l'accord de l'Agglomération, puisqu'il s'agirait d'une station de tramway.*

*M. BLANLUET, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

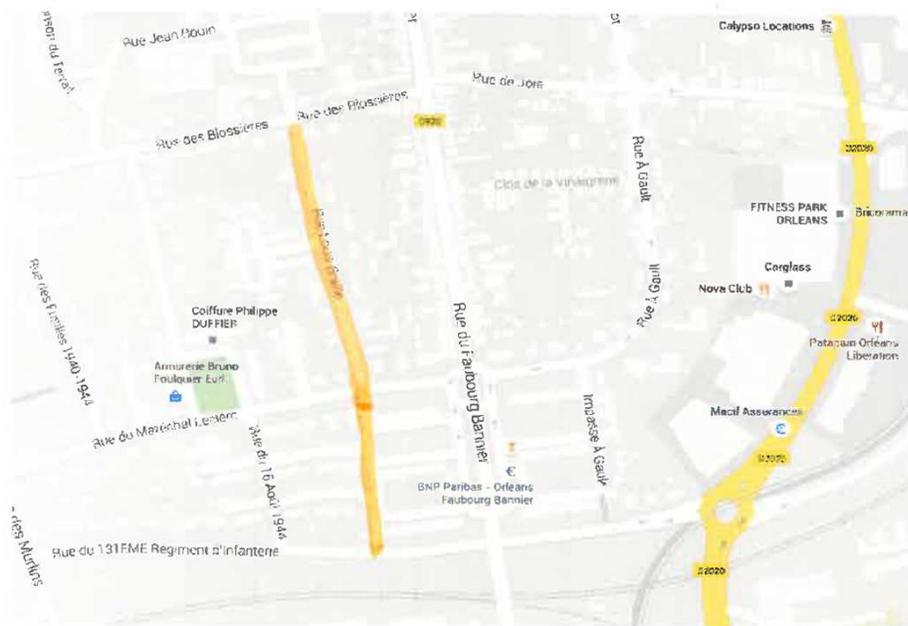
« Par délibération du 19 juillet 1953, le Conseil Municipal a dénommé la rue Louis Braille allant de la rue du Maréchal Leclerc à la rue des Blossières.

La voie rejoignant la rue du 131<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à la rue du Maréchal Leclerc n'est pas dénommée et est située dans la continuité de la rue Louis Braille. Il est donc opportun de dénommer l'ensemble de ces deux voies : rue Louis Braille.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer la voie commençant rue du 131<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et se terminant rue des Blossières : rue Louis Braille ».**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Plan de situation de la rue Louis Braille



## RESSOURCES

N° 30 – **Achats. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" et le C.C.A.S. d'Orléans pour plusieurs familles d'achat.**

*Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« En vue de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats, tout en garantissant une qualité de service rendu, la Mairie, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats.

Les familles d'achats concernées sont listées en annexe de la présente délibération.

Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, qui prévoit notamment que la Mairie assurera la coordination du groupement. A ce titre, la Mairie organisera les procédures de passation jusqu'à la signature des marchés et gèrera certains des actes d'exécution après avoir recueilli l'avis des membres du groupement.

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution du dernier marché conclu.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S. d'Orléans pour plusieurs familles d'achat ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**ANNEXE**

N°	Famille d'achats	Adhésion
1	Assurance Auto	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
2	Entretien ménager (hors périmètre des marchés d'insertion) y compris nettoyage des vitres	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
3	Fourniture de vêtement de travail (y compris vêtement haute visibilité)	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
4	Exploitation installation de chauffage	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
5	Entretien, maintenance de signalisation tricolore	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
6	Entretien de l'éclairage public	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
7	Entretien espaces verts (y compris entretien arrosage automatique et prestations d'insertion)	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
8	Travaux de signalisation verticale et horizontale	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
9	Contrôle technique des bâtiments	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
10	Acquisition de véhicules	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
11	Pièces détachées véhicules	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
12	Organisation des vœux du Maire et du Président	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
13	Médailles et cadeaux aux retraités	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
14	Formation et accompagnement professionnel	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
15	Equipements pour la qualité de vie au travail et les F.I.P.H.	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
16	Fourniture de défibrillateurs et accessoires associés	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
17	Maintenance de l'outil de gestion des procès-verbaux électroniques	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" / C.C.A.S. d'Orléans
18	Refonte réseaux	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
19	Contrat flotte bateau	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
20	Dommage aux biens risques locatifs	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
21	Tous risques informatiques	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"
22	Protection juridique	Ville d'Orléans / Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire"

N° 31 – **Relations humaines. Fourniture d'équipements de protection individuelle. Recours à la centrale d'achats APPROLYS.**

*Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La centrale d'achats APPROLYS prépare actuellement un accord-cadre pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

Le recours à une centrale d'achats telle qu'APPROLYS, regroupant plusieurs centaines de membres, assure à ses adhérents une sécurité juridique et technique de la procédure, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle et de susciter l'attractivité des fournisseurs.

L'accord-cadre envisagé sera composé a minima de quatre lots :

- lot n° 1 : vêtements de travail,
- lot n° 2 : vêtements haute visibilité,
- lot n° 3 : chaussures de travail et de sécurité,
- lot n° 4 : équipements de protection individuelle divers

Il convient de préciser que la Mairie d'Orléans n'adhèrera qu'aux lots n° 3 et n° 4.

Par délibération du 20 octobre 2014 le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Mairie à la centrale d'achats APPROLYS et a conféré délégation à M. le Maire à l'effet de recourir à la centrale d'achats pour les marchés et accord-cadre d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 26 du Code des marchés publics (seuil des marchés de fournitures et services des collectivités territoriales au-dessus duquel le code des marchés publics impose de recourir à des procédures formalisées).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du Code des marchés publics pour l'acquisition de chaussures de travail et de sécurité ainsi que d'équipements de protection individuelle divers (lots n° 3 et n° 4) ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord-cadre et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : imputations multiples ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
DE LA PART DE M. GEFFROY.

N° 32 – **Relations humaines. Convention de partenariat avec le C.O.S. Prorogation pour une durée d'une année. Approbation d'un avenant n° 3. Attribution d'une subvention.**

*Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La convention de partenariat conclue entre la Mairie d'Orléans et le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) des agents de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », signée le 1er avril 2011 et arrivée à échéance le 31 décembre 2014, a été prorogée par l'avenant n° 2 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

La convention initiale a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Mairie confie au C.O.S. la gestion d'une partie des prestations d'action sociale dont bénéficient ses agents, en complément de celles offertes par le Comité Nationale d'Action Sociale (C.N.A.S.).

Des négociations avec les organisations syndicales seront engagées en 2016 sur l'ensemble des sujets relatifs aux conditions de travail et notamment l'action sociale. En conséquence, la prorogation de la convention pour 2016 dans les mêmes conditions doit permettre le déroulé de ces négociations sans rupture des actions actuellement menées par le C.O.S.

Les autres dispositions de la convention initiale et de l'avenant n° 1, portant notamment sur la prise en charge par l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) d'une quote-part de la subvention annuelle versée au C.O.S., demeurent inchangées. Il est proposé d'attribuer au C.O.S. une subvention de 69 500 € en 2016 identique à celle attribuée en 2015.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- 1°) approuver l'avenant n°3 à la convention à passer avec le C.O.S. ;**
- 2°) attribuer une subvention de 69 500 € au C.O.S. au titre de l'année 2016 ;**
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 6574, service gestionnaire HOR ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**N° 33 – Bâtiments communaux. Réalisation de diagnostics techniques (DDT - DPE - amiante - plomb). Approbation d'un marché.**

*M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics pour la conclusion d'un marché concernant la réalisation de diagnostics réglementaires à réaliser sur certains bâtiments communaux, à savoir :

- la réalisation du Dossier de Diagnostic Technique (D.D.T.) dans le cas de vente ou de location ;
- la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.) ;
- la réalisation ou la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (D.T.A.) ;
- la réalisation du diagnostic amiante avant travaux ou démolition ;
- l'élaboration du contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- l'examen visuel de surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- les mesures d'empoussièrement ;
- l'élaboration de constat des risques d'exposition au plomb (C.R.E.P.) ;
- la réalisation de Diagnostics Plomb avant travaux ou démolition.

Le marché proposé est un marché à bons de commande passé pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois par période d'un an, pour une durée qui ne pourra pas excéder 4 ans.

Lors de sa réunion du 5 janvier 2016, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : prix des prestations apprécié au regard du Détail Quantitatif Estimatif (pondération : 50 %)
- Critère 2 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée comme suit :
  - Sous-critère 1 : qualité des moyens humains appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 25 %)
  - Sous-critère 2 : qualité des moyens matériels appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 25 %)

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver le marché à bons de commandes relatif à la réalisation de diagnostics techniques (D.D.T. – D.P.E. – amiante – plomb) à passer avec la société EX'IM CENTRE pour un montant minimum de 12 000 € T.T.C. et sans montant maximum par période ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 020, 30, 40 et 422, article 611, service gestionnaire MPA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – **Service géomatique. Prestations. Actualisation de tarifs.**

*M. LANGLOIS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le service Géomatique, auparavant dénommé Service d'Information Géographique Orléanais (S.I.G.OR.) réalise des interventions pour les services de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ainsi que pour des tiers, entreprises ou particuliers. Les prestations demandées sont alors facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé d'actualiser les tarifs de ces prestations pour l'année 2016, sur la base d'une augmentation de 1 %.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Innovation, Ville Numérique et Grands Projets Métropolitains, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) actualiser les tarifs des documents graphiques édités par le service Géomatique dans les conditions du tableau annexé à la présente délibération ;

2°) décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 70878, service gestionnaire SIG ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**ANNEXE**

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016

1°) Prix de vente de plans et tirages de plans du Service Géomatique

Fourniture de plans imprimés :

- plan topographique de la Ville d'Orléans de précision 1/2000<sup>ème</sup> et 1/200<sup>ème</sup>,
- plan schématique de la Ville d'Orléans,
- des données Editeurs : Scan25®, Route 500®, Scan Départemental®, fonds de plans schématiques de l'agglomération orléanaise TomTom

Formats	Tarifs (en €)	
	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 x 0,21)	2,70	5,40
A3 (0,42 x 0,30)	4,40	8,90
A2 (0,59 x 0,42)	6,15	12,40
A1 (0,84 x 0,59)	8,85	17,75
A0 (1,19 x 0,84)	17,75	36,10

2°) Documents sur support informatique

- Travaux à façon

Tarif horaire.....41,26 €

- Tarif particulier pour les levés topographiques de précision 1/200<sup>ème</sup>

100 mètres linéaires de voies .....34,85 €

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur.

**M. le Maire** – *Je vous souhaite une très bonne après-midi.*

\*  
\*       \*  
\*

*La séance est levée à 16 heures 53.*

\*  
\*       \*  
\*